

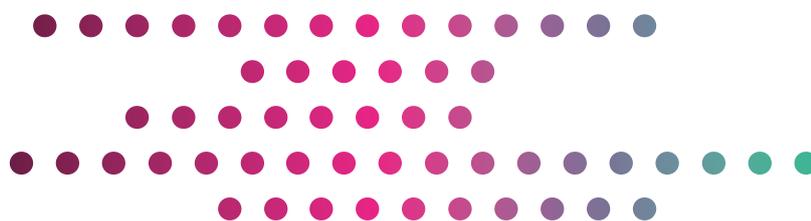
ÉTAT DE DURABILITÉ 2024



Enabling mineral sustainability

Table des matières

A. INTRODUCTION	4
B. INFORMATIONS GÉNÉRALES	9
B.1 À propos	10
B.1.1 L'état de durabilité	10
B.1.2 Structure de l'état de durabilité et recueil des politiques Groupe	11
B.1.3 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité	12
B.2 Organisation et gouvernance	13
B.2.1 Organisation	13
B.2.2 Gouvernance	14
B.2.3 Groupes de travail	14
B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur	16
B.3.1 Représentation graphique et description	16
B.3.2 Principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe	21
B.3.3 Mine, opérateur minier et opérateur paraminier	23
B.3.4 Cartographie des parties prenantes	25
B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC	26
B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité	32
B.4.1 Gouvernance et périmètre de l'évaluation de double matérialité	32
B.4.2 Processus général d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	32
B.5 Politique RSE	36
C. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	39
C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre	40
C.2 Prévenir et lutter contre la pollution	49
C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques	54
C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes	57
C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets	61
C.6 Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie verte européenne)	65



D. INFORMATIONS SOCIALES	71
D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail	72
D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion	76
D.3 Développer les compétences et l'engagement	79
D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs	82
D.5 Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés	87
D.6 Garantir des produits et services de qualité dans la durée	89
D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales	92
D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme	95
E. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	99
E.1 Assurer une pratique éthique des affaires	100
E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables	104
F. ANNEXES	108
F.1 Liste des indicateurs	108
F.2 Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé	116
F.3 Évaluation de double matérialité	120
F.4 Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union	127
F.5 Tableaux réglementaires liés à la taxonomie verte européenne	133

A. Introduction

Édito



Chers collaborateurs, partenaires et parties prenantes.

L'année 2024 marque une étape cruciale dans notre engagement en faveur de la durabilité et de la responsabilité sociale. Chez EPC Groupe, nous avons toujours été convaincus que la durabilité n'est pas seulement une obligation réglementaire, mais une véritable opportunité de créer de la valeur pour nos clients, nos employés, les communautés et pour le Groupe.

Cette année, nous avons intensifié nos efforts commencés en 2022 pour nous aligner avec les exigences de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) tout en poursuivant l'amélioration de la lisibilité de ce document clé. Cette directive nous a incités à renforcer notre transparence et notre rigueur dans la mesure et la communication de nos performances en matière de durabilité. Notre état de durabilité 2024 reflète cet engagement et met en lumière les progrès que nous avons réalisés.

Ces résultats sont le fruit d'un effort collectif et d'une collaboration étroite entre nos équipes, nos partenaires et nos parties prenantes. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement et votre contribution à ces progrès.



Notre engagement envers la durabilité renforce notre position en tant qu'acteur clé (...), en garantissant que nos pratiques respectent les normes environnementales les plus strictes et en contribuant à un avenir plus durable.



L'extraction et la fourniture des métaux sont la clé de la transition énergétique. Les métaux que nous contribuons à extraire sont cruciaux pour le développement des technologies vertes, telles que les énergies renouvelables, les véhicules électriques ; les infrastructures de stockage d'énergie, et également pour le secteur de l'informatique et de la gestion des données sans lesquels aucune infrastructure ou technologie durable n'est possible.

Ces métaux indispensables ne proviennent pas tous de la mine, et c'est tout l'apport de notre activité dans la Mine Urbaine que de contribuer à transformer les déchets du bâtiment en ressources, notamment métalliques. Ces matières premières secondaires issues du recyclage sont une contribution essentielle à une économie plus durable et plus sobre.

Sur la mine, EPC Groupe occupe une place particulière dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive, car la mine ne se limite pas au minier mais inclut également tous les acteurs paraminiers qui participent à l'exploitation d'un gisement. De plus en plus, EPC Groupe est présent sur les sites miniers, assurant au quotidien les travaux de minage et de forage.

Progresser vers une mine toujours plus responsable, plus transparente et plus durable, implique nécessairement que tous les acteurs paraminiers et miniers innover et s'engagent ensemble. C'est la clé de l'acceptabilité de la mine, sans laquelle aucune véritable transition énergétique n'est possible.

Comme le montrent bien les médias, à ces enjeux de transition énergétique s'ajoutent, autour des minerais et métaux, des enjeux de politique industrielle et d'indépendance énergétique.

Notre engagement envers la durabilité renforce notre position en tant qu'acteur clé dans ces enjeux et ces défis, en garantissant que nos pratiques respectent les normes environnementales les plus strictes et en contribuant à un avenir plus durable.

Nous sommes conscients que le chemin vers la durabilité est un processus continu. Nous devons rester vigilants et innovants pour relever les défis environnementaux et sociaux qui se présentent à nous. En 2025, nous continuerons à investir dans des solutions durables, à renforcer notre gouvernance et à promouvoir une culture de responsabilité et de transparence au sein de notre organisation.

« Enabling mineral sustainability » est désormais la signature du Groupe. Il ne s'agit pas seulement de communication, mais bien de la quintessence de nos valeurs fondamentales.

C'est pour moi plus qu'un slogan. C'est la devise que s'est donné EPC Groupe ; une devise qui nous rassemble et qui nous anime.

Je vous invite à découvrir en détail notre état de durabilité 2024 et vous en souhaite bonne lecture.

Olivier OBST
Président-Directeur Général de EPC Groupe



2

Activités principales

130

Ans d'expertise au service de nos clients

Le Groupe EPC en chiffres clés

490

Millions d'€ de Chiffre d'Affaires

49

Filiales dans 24 pays

2 222

Collaborateurs répartis sur les cinq continents

Les valeurs du Groupe EPC



Créer de la valeur pour le client

Nous savons que notre pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour permettre à nos clients d'améliorer leur productivité et la qualité de leur exploitation en leur garantissant des produits et des services performants et de qualité adaptée.



Opérer en sécurité

Nous voulons garantir à nos salariés, nos clients, nos sous-traitants et nos actionnaires un environnement sûr et sain. Pour cela nous devons être une référence en matière de sécurité dans chacune de nos activités.



Respecter nos collaborateurs

Nous valorisons les contributions et initiatives individuelles, en créant un environnement de confiance. Nous croyons également que les grandes réalisations sont le résultat du travail d'équipe. C'est pourquoi nous voulons attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour notre entreprise, motiver nos collaborateurs, les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes et à faire preuve d'efficacité et traiter ainsi chaque personne conformément aux valeurs d'EPC Groupe.



Respecter l'environnement

Nous croyons que la société prospère grâce au respect des personnes, des communautés et de l'environnement : c'est pourquoi nous agissons toujours de manière éthique en incluant la responsabilité sociale et environnementale dans nos actions et décisions. Nous nous engageons dans une dynamique soutenable et durable d'adaptation des outils industriels, des pratiques et des produits dans un souci d'innovation, de performance et de respect de l'environnement.





Opérateurs sur le chantier du TELT, France

B. Informations générales



B.1	À propos	10
B.1.1	L'état de durabilité	10
B.1.1.1	Contexte réglementaire	10
B.1.1.2	Principaux référentiels et interopérabilité des normes internationales	11
B.1.2	Structure de l'état de durabilité et recueil des politiques Groupe	11
B.1.3	Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité	12
B.2	Organisation et gouvernance	13
B.2.1	Organisation	13
B.2.2	Gouvernance	14
B.2.3	Groupes de travail	14
B.3	Modèle d'affaires et chaîne de valeur	16
B.3.1	Représentation graphique et description	16
B.3.1.1	Explosifs et forage-minage – description du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur	17
B.3.1.2	Mine Urbaine – description du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur	19
B.3.2	Principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe	21
B.3.2.1	Contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	21
B.3.2.2	Développer l'économie circulaire et le traitement des déchets	22
B.3.3	Mine, opérateur minier et opérateur paraminier	23
B.3.3.1	La mine	23
B.3.3.2	L'opérateur minier	24
B.3.3.3	L'opérateur paraminier	24
B.3.4	Cartographie des parties prenantes	25
B.3.5	Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC	26
B.3.5.1	Principaux impacts, risques et opportunités	26
B.3.5.2	Référentiel de risques commun avec le Document d'Enregistrement Universel	30
B.3.5.3	Représentation graphique simplifiée des résultats de l'évaluation de double matérialité	31
B.4	Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité	32
B.4.1	Gouvernance et périmètre de l'évaluation de double matérialité	32
B.4.2	Processus général d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	32
B.4.2.1	Description du processus	32
B.4.2.2	Principes d'évaluation	33
B.4.2.3	Revue par les experts internes et prise en compte des parties prenantes	34
B.4.2.4	Détermination des informations à publier	35
B.5	Politique RSE	36

B.1 À propos

B.1.1 L'état de durabilité

B.1.1.1 Contexte réglementaire

L'état de durabilité est une obligation légale en Europe pour les grandes entreprises, c'est-à-dire les entreprises qui dépassent deux des trois critères suivants : 250 employés, 25 millions d'euros de bilan, et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.¹ Le Groupe EPC remplit les trois critères.

Cet état de durabilité, qui couvre l'année 2024, a pour périmètre l'ensemble des filiales consolidées dans les états financiers en suivant la méthode de l'intégration globale.

Certaines informations publiées intègrent la chaîne de valeur du Groupe : notamment amont lorsqu'il s'agit des fournisseurs et aval pour les clients qui bénéficient des services proposés par le Groupe.

En juillet 2023, la Commission européenne a adopté la version finale de la directive sur le reporting extra-financier (*Corporate Sustainability Reporting Directive* – CSRD²). L'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, d'une part, et le décret n°20231394 du 30 décembre 2023 pris en application de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, d'autre part, ont transposé en droit français cette directive européenne. Dans ses vœux à la place financière de janvier 2025, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a précisé qu'elle « aura en 2025 une approche pragmatique et compréhensive dans l'application de la CSRD, que 14 pays européens n'ont pas encore transposé ».

La directive est applicable depuis le 1er janvier 2024. Compte-tenu de la complexité du référentiel ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) et afin de monter en compétence sur son déploiement, le Groupe EPC a décidé de l'intégrer progressivement dans les Déclarations de Performance Extra-Financière (DPEF) des exercices 2022 et 2023 :

- Pour la DPEF 2022, le Groupe EPC a déployé l'analyse des impacts, risques et opportunités en « double importance relative » (ancienne traduction officielle pour la double matérialité) sur l'activité Explosifs et forage-minage.
- Pour la DPEF 2023, le Groupe a étendu cette analyse à l'activité Mine Urbaine et a commencé le déploiement des points de données du référentiel ESRS. Bien que la consultation formelle des parties prenantes ne soit pas obligatoire³, le Groupe a notablement augmenté sa participation à des échanges sur les impacts, risques et opportunités avec ses parties prenantes, y compris sa chaîne de valeur. De plus, de nombreux indicateurs ont été ajoutés, avec une table de correspondance pour se référer aux ESRS.

En 2024, le Groupe a préparé son premier état de durabilité (c'est-à-dire, son rapport extra-financier depuis l'entrée en vigueur de la CSRD). L'analyse de double matérialité, qui permet de déterminer les informations à publier, a été finalisée avec l'organisation de revues avec un groupe d'experts internes. Des points de données, dont des indicateurs, ont été ajoutés pour se conformer aux exigences des ESRS et en lien avec les résultats de l'analyse de double matérialité.

Le Groupe continue d'articuler son rapport autour de ses quatre valeurs, avec une réorganisation en 2024 pour suivre la structure des ESRS : thèmes environnementaux, puis sociaux, puis de gouvernance. Cette organisation autour des valeurs permet au Groupe de maintenir une permanence dans la méthodologie de présentation et de rédaction malgré les importantes modifications qu'entraîne l'entrée en vigueur de la CSRD. Ce choix de présentation facilite la compréhension en interne et maintient une adhésion forte dans l'ensemble du Groupe.

1 Directive (UE) 2022/2464 modifiant le règlement (UE) 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

2 Directive (UE) 2022/2464 modifiant le règlement (UE) 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

3 Déployer les ESRS : un outil de pilotage au service de la transition, de l'Autorité des Normes Comptables, version de décembre 2023 (§Q2.3, P9/50).

B.1.1.2 Principaux référentiels et interopérabilité des normes internationales

En parallèle du déploiement des ESRS au niveau européen, il convient de préciser que d'autres organismes internationaux tels que l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*) et le GRI (*Global Reporting Initiative*) travaillent également sur des projets de standardisation de normes liées aux critères ESG. Des échanges et travaux sont en cours entre l'EFRAG, l'ISSB et le GRI afin d'harmoniser les normes proposées et de prévoir leur interopérabilité. Normes thématiques auxquelles il convient d'ajouter des labels et normes sectoriels (par exemple le label sectorielle de la mine IRMA ; *Initiative for Responsible Mining Assurance*, ou la norme sectorielle GRI 14 : *Mining Sector*, publiée en février 2024 et applicable à partir de 2026).

L'EFRAG a déployé en 2024 le groupe de travail pour l'ESRS sectoriel Coal, Quarries & Mining. Des premiers drafts pour consultation (*exposure drafts*) ont été publiés en octobre 2024. Le Groupe EPC a fait partie du panel d'experts retenus pour participer à cette consultation et a fait part de ses commentaires à l'EFRAG en avril 2024. À noter qu'avec le projet de simplification des textes européens (législation « omnibus ») liés au pacte vert pour l'Europe, les standards sectoriels ne devraient pas être conservés. Afin de faciliter la lecture de l'état de durabilité par l'ensemble des parties prenantes, nationales, européennes ou internationales, ce document présente en annexe des tables de correspondance avec les normes ESRS. De plus, les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, auxquels sont rattachées les actions du Groupe, sont introduits au début de chaque partie thématique de l'état de durabilité.

B.1.2 Structure de l'état de durabilité et recueil des politiques Groupe

Les politiques du Groupe EPC s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble des filiales, assurant ainsi une cohérence et un engagement commun en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Toutefois, afin de tenir compte des particularités des activités, du contexte local et réglementaire, ainsi que des contraintes opérationnelles, les éléments de ces politiques peuvent être adaptés par les filiales, dans le respect des valeurs et des engagements du

Groupe EPC, afin de mieux répondre à leurs besoins et spécificités.

Les différentes politiques du Groupe EPC sont regroupées et décrites dans chacune des parties thématiques de l'état de durabilité de la manière suivante :

- **Enjeux** : résumé des principaux enjeux pour le Groupe EPC, comprenant les impacts, risques et opportunités. Il s'agit des enjeux qui ont été pris en compte et évalués dans l'analyse de double matérialité et qui sont décrits dans les informations générales. Ils sont répétés dans les parties thématiques afin de comprendre le lien entre les impacts, risques et opportunités et leur gestion par le Groupe.
- **Engagements** : description de l'approche du Groupe pour tenir compte des enjeux, qui comprend les politiques appliquées par la société ainsi que les processus mis en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- **Gouvernance** : principes de gouvernance, processus de surveillance et d'organisation interne.
- **Actions** : exemples des actions concrètes menées par le Groupe et ses filiales pour faire face aux enjeux et promouvoir les impacts positifs.
- **Objectifs** : cibles et objectifs, chiffrés ou non, qui font preuve de l'engagement du Groupe. Ceux-ci sont considérés comme volontaires, sauf mention contraire. Ils sont définis par les Directions du Groupe citées dans le paragraphe Gouvernance, en tenant compte de leurs connaissances des opinions des parties prenantes concernées, sans faire l'objet d'une revue formalisée. Lorsqu'ils ont été fixés conformément à des rapports scientifiques, cela est mentionné explicitement.

Les indicateurs et chiffres clés pertinents permettant le suivi de la performance sont publiés au sein de chaque partie thématique. Certains indicateurs et chiffres clés peuvent être publiés sur des périmètres restreints pour plus de pertinence ; cela est précisé le cas échéant. Sauf mention contraire, ceux-ci se concentrent sur les activités de l'entreprise.

Il est systématiquement précisé dans ce rapport lorsque les politiques sont déclinées ou applicables à un périmètre restreint de métiers ou activités du Groupe, notamment au regard de la matérialité des impacts, risques et opportunités. En cas d'exclusions, notamment d'une éventuelle partie des métiers, de la chaîne de valeur ou de portée géographique, cela est indiqué.

Les éléments qui constituent les politiques décrites dans ce document sont révisés annuellement dans le cadre des travaux de revue préalables à la publication.

À noter que pour faciliter leur diffusion, certaines des politiques regroupées dans cet état de durabilité sont par ailleurs formalisées dans des documents distincts, mentionnés le cas échéant, qui peuvent être publics ou réservés à un usage interne. La mise en œuvre, le suivi et la diffusion des politiques s'appuient notamment sur des standards, procédures, modes opératoires et autres outils.

B.1.3 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité

La mise à jour de l'état de durabilité a été conduite par la Direction RSE avec l'aide des autres Directions fonctionnelles du Groupe et celle des correspondants en filiale sur chacun des principaux thèmes. La Direction RSE s'appuie notamment sur les réseaux de correspondants en filiale des Directions financières, SSE et RH pour collecter les informations en matière de durabilité. À partir de 2025, la Direction RSE s'appuiera également sur son propre réseau des « Ambassadeurs RSE ».

Une procédure concernant la remontée des informations en matière de durabilité a été formalisée par la Direction RSE et communiquée aux filiales. Cette procédure rappelle la réglementation applicable à EPC Groupe et ses filiales, y compris l'obligation d'un audit de l'état de durabilité. Le périmètre de la collecte est défini et les informations attendues pour chaque filiale sont détaillées. La collecte d'informations en matière de durabilité mobilise ainsi trois modèles dédiés :

- L'annexe sociale se concentre sur les thèmes des effectifs, des ressources humaines, d'éthique et de gouvernance. Elle est requise pour toutes les filiales comptant au moins un salarié.
- L'annexe RSE se concentre principalement sur la gestion des sites, dont les aspects environnementaux et de santé / sécurité. Elle est requise pour toutes les filiales industrielles et/ou commerciales et qui ont ou pourraient avoir des impacts matériels en matière d'environnement et/ou de santé / sécurité des travailleurs.
- L'annexe Carbone permet de collecter les données primaires pour le calcul du Bilan Carbone du Groupe. Elle est requise pour toutes les filiales industrielles et/ou commerciales ayant une activité significative.

Pour prévenir les risques liés à la collecte des informations en matière de durabilité, la Direction RSE s'appuie sur des mesures de contrôle interne. Des réunions de présentation sont organisées en anglais et en français pour chacune des annexes précédemment citées. Les enregistrements de ces réunions sont ensuite mis à disposition des correspondants. De plus, d'autres réunions d'information et d'assistance sont organisées à la demande des filiales, avant, pendant, et après la collecte des données autant que de besoin. Les données collectées auprès des filiales sont consolidées dans l'outil Power BI®, à partir duquel la Direction RSE, avec l'appui des autres Directions fonctionnelles, peut procéder à des contrôles de cohérence (exhaustivité et intégrité des données).

À l'issue de la collecte, la Direction RSE procède au calcul des indicateurs consolidés dans l'outil Power BI®. Les indicateurs sont contrôlés en étant contextualisés et comparés aux valeurs historiques, le cas échéant. La Direction RSE s'appuie sur les Directions fonctionnelles pour les contrôles de cohérence finaux.



Formation interne au sein d'EPC 2i, France

B.2 Organisation et gouvernance

Les informations sur la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, ainsi que leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU), section 12 : Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale.

Les informations sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des questions de durabilité et sur la manière dont ces questions ont été traitées sont décrites dans le DEU, section 14 : Fonctionnement des organes d'administration et de direction.

Nous nous attacherons ici à détailler les fonctions de gouvernance sur les sujets RSE et leurs déclinaisons aux différents sujets couverts par l'état de durabilité.

B.2.1 Organisation

Décentralisée pour des raisons historiques et stratégiques, le Groupe EPC a fait le choix d'adopter une organisation mixte qui combine des fonctions centrales de contrôle, d'audit et de support aux filiales, avec une gestion décentralisée des opérations en filiale dont relève la gestion de nombreux sujets sociaux et environnementaux.

La composante décentralisée de cette organisation mixte ne trouve pas son origine uniquement dans des motifs externes qui s'imposent objectivement au Groupe EPC ; il est en effet possible de rencontrer des organisations différentes pour des activités et des tailles de groupes similaires. Il existe dans la composante décentralisée de l'organisation du Groupe EPC une autre raison majeure : l'adéquation entre la décentralisation et le respect des valeurs du Groupe. Le Groupe EPC croit que la composante décentralisée de la gestion opérationnelle en filiale de son modèle d'organisation mixte est adapté pour :

- Créer de la valeur pour le client : il est essentiel de bien le connaître et la proximité favorise évidemment la bonne connaissance de ses besoins ;
- Opérer en sécurité : la sécurité suppose une connexion étroite entre l'analyse, la conception des modes opératoires, leur stricte application et l'analyse du retour d'expérience. Sur ce point particulièrement, la décentralisation de gestion au niveau des filiales ne fait pas obstacle à l'exercice de contrôle et d'audit des Directions centrales compétentes en matière de sécurité ;

- Respecter l'environnement : présent dans plus de 20 pays sur les 5 continents, la prise en compte des enjeux et spécificités de l'environnement dans toutes ses dimensions est clairement facilitée par la proximité qu'offre la composante décentralisée d'un modèle mixte ;
- Respecter nos collaborateurs : la proximité est un vecteur essentiel de la connaissance et de la prise en compte de nos collaborateurs dans toutes leurs composantes.

Comme indiqué en introduction de ce paragraphe, la composante décentralisée se double d'un contrôle fort des fonctions centrales du Siège, dès lors tournées dans leurs missions de contrôle vers une approche intégrant pleinement l'audit, le soutien et l'appui aussi bien technique qu'opérationnel de chacune des filiales et de leurs collaborateurs.

Les explosifs et le forage-minage, d'une part, et la mine urbaine (déconstruction-dépollution et l'économie circulaire), d'autre part, sont les deux métiers du Groupe EPC. Dans chacun de ces deux métiers très réglementés, la qualité de la mise en œuvre tout comme la qualité du produit et des matériels contribuent à la performance de la prestation délivrée. Les collaborateurs du Groupe sont répartis selon les zones géographiques suivantes :



1878

Europe Méditerranée
Amérique (EMA)

344

Afrique Moyen Orient
Asie (AMOA)

Nombre de salariés par zone géographique
(effectifs au 31/12/2024)

La RSE couvre plusieurs préoccupations en matière :

- Sociale ;
- Environnementale ;
- Éthique ;
- Droits de l'homme ;
- Droits des consommateurs (pour le Groupe EPC, qui ne distribue aucun produit aux consommateurs, il sera fait mention de ses clients professionnels).

Guidé par ses valeurs, le Groupe EPC a mis en place et renforcé la composante centrale de son organisation au niveau des Directions fonctionnelles Groupe pour couvrir ces préoccupations.

B.2.2 Gouvernance

En mars 2023 a été créé le Comité Stratégique et de la RSE au sein du Conseil d'Administration du Groupe EPC. Le Conseil d'Administration est composé de 7 membres, dont 4 femmes (soit 57%). Deux administrateurs sont indépendants (soit 29%).

Le Comité Stratégique et de la RSE est composé de trois administrateurs, deux hommes et une femme, désignés par le Conseil d'Administration, dont un administrateur indépendant.

Le Comité examine la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, assure le suivi des résultats de celle-ci et formule tout avis ou recommandation au Conseil d'Administration.

Il prépare également les travaux du Conseil d'Administration en ce qui concerne le déploiement des politiques sociales et environnementales et, lorsqu'elles sont adoptées, mesure les progrès et l'atteinte des objectifs qu'elles ont fixés.

Il examine les systèmes de reporting et de contrôle extra-financiers ainsi que l'information extra-financière publiée par le Groupe. En particulier, il supervise la détermination des cibles concernant les impacts, risques et opportunités matériels dans le cadre des travaux de préparation de l'état de durabilité.

Lors de sa revue des travaux de préparation de l'état de durabilité, il s'assure des compétences et de l'expertise de l'équipe en charge de la supervision des enjeux de durabilité, et que celles-ci sont en adéquation avec les impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise.

La prise en compte des enjeux de durabilité dans la rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance est traitée au § 13 du Document d'Enregistrement Universel.

B.2.3 Groupes de travail

Fin 2020, sur le plan organisationnel au niveau central et afin de renforcer la gouvernance du Groupe EPC quant à la politique RSE, le Président Directeur Général a créé un groupe de travail avec les collaborateurs idoines. Ce groupe de travail, désigné sous le terme de « G7 – RSE » se compose à ce jour :

- Du Directeur Administratif et Financier du Groupe,
- Du Directeur Stratégie & Développement du Groupe,
- De la Directrice des Ressources Humaines du Groupe,
- Du Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe,
- Du Directeur de l'Audit Interne du Groupe,
- Du Directeur Innovation & Industrie du Groupe,
- Du Directeur des Achats du Groupe,
- Du Responsable Groupe ESG et Conformité,
- Du Directeur Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, par ailleurs animateur de ce « G7 – RSE ».

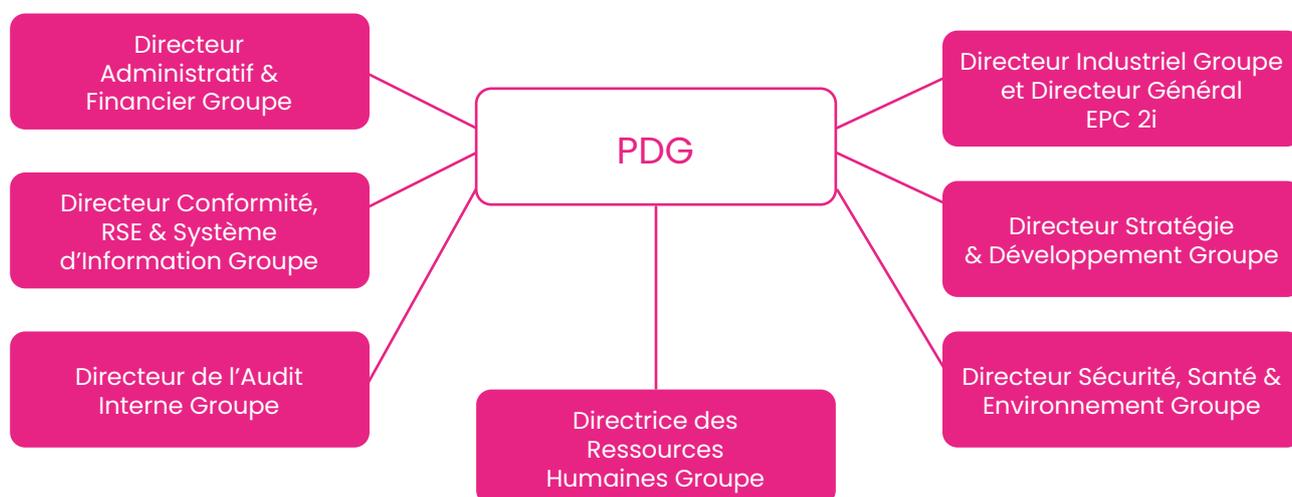
Au cours de l'année 2024, le « G7 – RSE » s'est réuni quatre fois. Les objets des réunions étaient principalement les suivants :

- Les principales évolutions liées à la transition de la DPEF à l'état de durabilité avec l'application de la CSRD ;
- L'analyse de double matérialité, dont la présentation des enjeux de durabilité, la mise à jour de la cartographie des parties prenantes et les retours des revues effectuées avec les experts internes ;
- La présentation d'enjeux de durabilité comme l'eau et la biodiversité et des études menées sur les impacts et risques liés à ces enjeux ;
- La présentation des normes de reporting ESG telles que les ESRS et le GRI ainsi que les projets de normes sectorielles ;
- Le déploiement de la RSE dans les filiales avec la boîte à outils RSE / ESG et les missions et formations de la Direction RSE Groupe ;
- Les rencontres avec les parties prenantes de la chaîne de valeur du Groupe, permettant de mieux cibler les analyses d'impacts, de risques et d'opportunités. Cela inclut la participation à divers forums et les échanges avec les parties prenantes lors de déplacements en filiale ;
- L'étude des rapports et politiques RSE analysés par l'association Middenext.

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, le Directeur Conformité, RSE et Système d'Information Groupe a participé à certains groupes de travail « anticorruption » et « RSE » de Middlednext. Il était accompagné par le Responsable Groupe ESG et Conformité. En 2024, Olivier OBST, PDG d'EPC Groupe, a été élu Président de Middlednext qui regroupe des entreprises françaises cotées sur le second marché Euronext et Euronext Growth.

Enfin, EPC Groupe est un adhérent actif de l'A3M, la fédération française des professionnels de l'extraction minière, de la métallurgie, de la sidérurgie et du recyclage des métaux, avec la participation à divers conférences et groupes de travail transverses (décarbonation, économie circulaire, autonomie stratégique et métaux critiques, etc.).

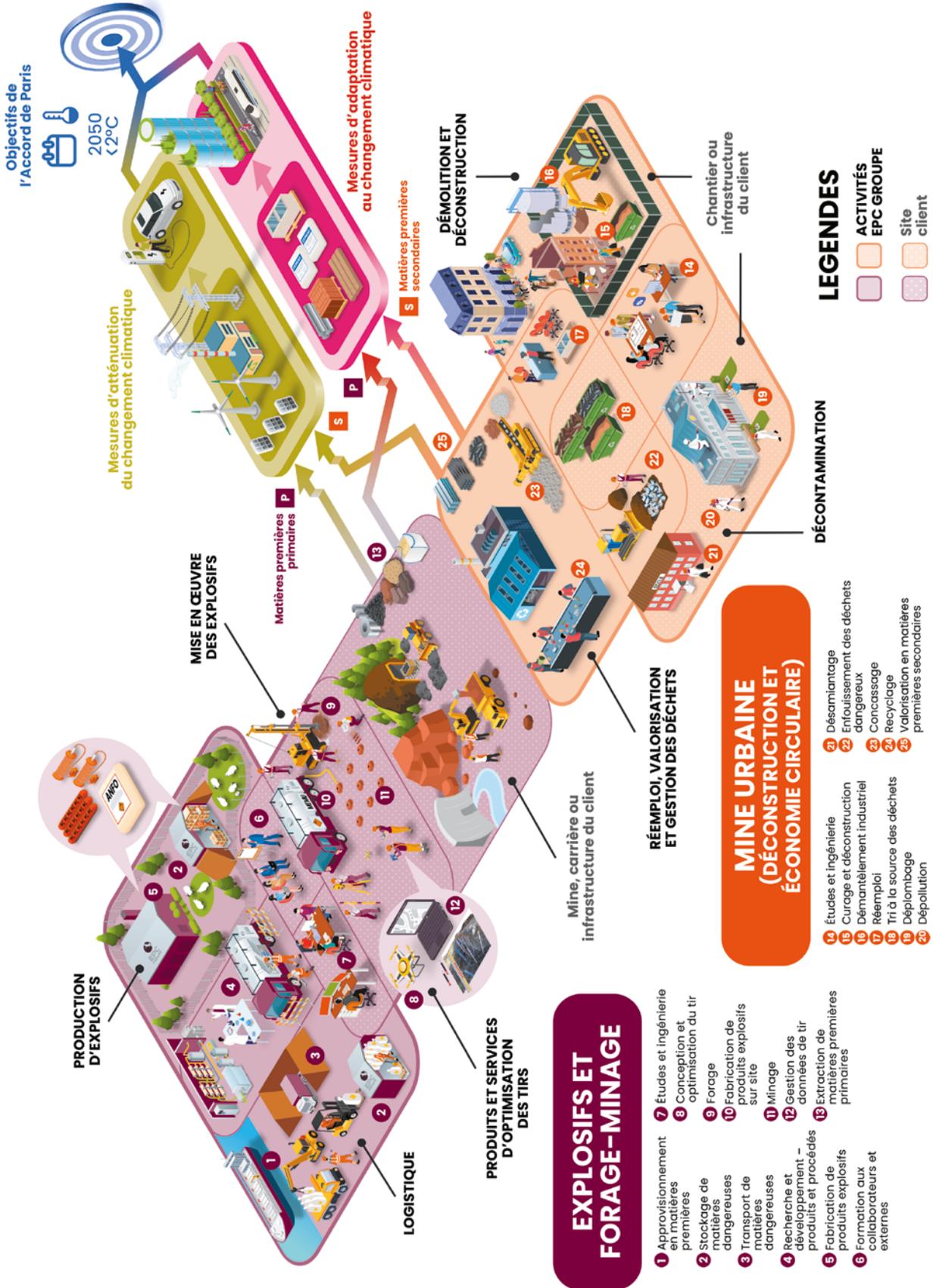
Organigramme de la Direction Générale / Fonctions support



Opérateur utilisant un drone avant tir

B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur

B.3.1 Représentation graphique et description



B.3.1.1 Explosifs et forage-minage – description du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur

Dans le secteur des explosifs et du forage-minage, le métier d'EPC est d'inventer, de mettre en œuvre, de vendre, de distribuer, de stocker, de produire et d'industrialiser les produits et solutions d'optimisation de haut niveau pour l'accomplissement des travaux d'abattage et travaux spéciaux dans les carrières, mines et le secteur des travaux publics. Le Groupe fait partie des acteurs leaders sur le marché des explosifs à usage civil en couvrant l'essentiel de la chaîne de valeur. Les précisions ci-dessous viennent décrire la représentation graphique du modèle d'affaires.

1 Approvisionnement en matières premières

La logistique amont comprend l'approvisionnement en matières premières, en emballages et en produits de négoce. La logistique est encadrée par diverses normes, directives et réglementations (ADR, Track and Trace en UE, marquage UN, règlement pyrotechnique...).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Pouvoirs publics Fournisseurs
Transporteurs

2 Stockage de matières dangereuses

Les filiales stockent sur leurs sites les matières premières nécessaires à la fabrication des produits, ainsi que des produits finis. Pour distribuer ses produits, le Groupe dispose d'un réseau de dépôts d'explosifs (environ 75 dépôts en activité dans le monde), qui permet de stocker les produits en toute sécurité et d'assurer leur distribution finale.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Pouvoirs publics
Communautés locales

3 Transport de matières dangereuses

À partir d'un large réseau de dépôts et d'unités mobiles de fabrication d'explosifs, le Groupe EPC assure la commercialisation de ses produits et propose des services de logistique à ses clients.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Pouvoirs publics

4 Recherche et développement – produits et procédés

Depuis quelques décennies, le Groupe EPC a innové pour élargir sa gamme de produits et de services. Il a ainsi développé ses propres équipements de production d'explosifs : usine modulaire (ou EMP : Euromodular Plant) et unité mobile de fabrication d'explosifs (UMFE ou MEMU : Mobile Explosive Manufacturing Unit).

En outre, le Groupe EPC développe et améliore en permanence les moyens digitaux d'élaboration et d'optimisation des tirs à travers le développement de logiciels et d'outils experts.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Écoles et universités Clients
Associations professionnelles

5 Fabrication de produits explosifs

EPC produit une large gamme de produits explosifs à partir d'une quinzaine de sites de production, et dispose également d'une expertise en matière d'assemblage de détonateurs. Le Groupe privilégie la production dans des unités de fabrication de toutes tailles, situées au plus près des marchés de consommation. La production est soumise aux réglementations pyrotechniques nationales, auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, les réglementations liées aux substances utilisées ou produites (homologation CE de type, directive Seveso, REACH...).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Fournisseurs
Clients Pouvoirs publics Communautés locales

6 Formation aux collaborateurs et externes

Le Groupe EPC dispose d'une activité spécialisée de formation, dont l'équipe de formateurs est composée de collaborateurs du Groupe, tous spécialistes dans leur domaine (forage, exploitation mines et carrières, contrôles, sécurité, dynamitage, etc.). Des partenariats ont été signés sur ce sujets avec diverses grandes écoles et universités.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Associations professionnelles
Organismes de formation Écoles et universités

7 Études et ingénierie

Les marchés auxquels répondent les filiales font régulièrement l'objet de procédures d'appels d'offres, qui intègrent des cahiers des charges aux contraintes fortes et pour lesquelles le niveau d'exigence en matière d'études et ingénierie est généralement élevé. Par ailleurs, une agence de la filiale EPC France intervient sur des chantiers de travaux spéciaux : risques naturels, soutènements et fondations (sécurisation des parois rocheuses, soutènements, renforcement d'ouvrages, tirants actifs, etc.).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Clients

Organismes certificateurs et notifiés

Pouvoirs publics

8 Conception et optimisation du tir

Le Groupe EPC propose à ses clients des solutions pour concevoir et optimiser les tirs d'abattage, une composante essentielle de la chaîne de valeur de l'extraction minière ou de l'exploitation des carrières. Dans la mine, la qualité du tir, en tenant compte de l'ensemble des paramètres, influe sur la dilution du minerai, la granulométrie de la roche abattue et sa facilité d'accès, donc sur l'ensemble de l'efficacité financière et environnementale de l'opération « *mine to mill* » (« de la roche en place au concasseur »). Le pendant de cette approche dans la carrière est habituellement désigné en interne par le terme de « rock on the ground » (roche abattue). Un des objectifs principaux est également de minimiser les impacts potentiels liés aux tirs.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Clients

Communautés locales

9 Forage

Pour assurer les services de forage dans certaines filiales, le Groupe est propriétaire d'un parc de foreuses qui opèrent sur les sites des clients.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Fournisseurs

Clients

Co-traitants

Communautés locales

10 Fabrication de produits explosifs sur site

Les problématiques d'acheminement des produits vers des zones souvent reculées ainsi que de transport de matières dangereuses encouragent, lorsque cela est possible et économiquement viable, la fabrication sur site et l'utilisation d'émulsion, mélange qui ne devient explosif qu'une fois mis en œuvre dans un trou de mine.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Intérimaires

Clients

Pouvoirs publics

11 Minage

Le Groupe EPC propose de nombreux services sur mesure de chargement des explosifs, profilage des fronts, mesure de vibrations, etc. Il compte sur un savoir-faire reconnu dans le secteur du minage. En associant forage et minage, le Groupe propose une offre de roche abattue.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Clients

Communautés locales

12 Gestion des données de tir

Le Groupe EPC propose également des services complémentaires en développant des solutions de gestion globale des données sur les opérations de ses clients. EPC est une référence dans les outils digitaux de programmation et de simulation de tir, jusqu'à la collecte et l'exploitation des données avec la suite logiciel VERTEX®, qui vise à apporter aux clients du Groupe la maîtrise, l'optimisation et le suivi complet de leurs opérations d'abattage.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Clients

Communautés locales

13 Extraction de matières premières primaires

Les matériaux issus des carrières ont pour débouché direct le secteur de la construction (agrégats, calcaire pour les cimenteries, notamment). L'industrie minière mondiale fait face à une demande sans précédent de métaux et en particulier ceux issus des « minéraux stratégiques » (ou « critiques » : minéraux nécessaires à la transition énergétique), en raison, notamment, de la demande liée à la transition énergétique et digitale.

PARTIES PRENANTES

Clients

Pouvoirs publics

B.3.1.2 Mine Urbaine – description du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur

Dans le domaine de la Mine Urbaine, qui regroupe les activités de déconstruction, désamiantage et économie circulaire, le Groupe EPC est exclusivement actif sur le marché français métropolitain. L'expertise du Groupe dans le domaine de la déconstruction recouvre les métiers du démantèlement (déconstruction sélective, démolition totale ou partielle et, plus rarement, foudroyage de bâtiments à l'explosif), de la dépollution (désamiantage, déplombage et gestion de terres polluées) et de la gestion des déchets du bâtiment (tri, collecte, recyclage de déchets inertes et non dangereux et, enfouissement de déchets dangereux).

14 Études et ingénierie

Le Groupe intervient sur de très nombreux grands chantiers sur l'ensemble du territoire français. L'accroissement des contraintes, environnementales notamment, conduit à une prise en compte accrue de la technicité des opérations de déconstruction et dépollution.

PARTIES PRENANTES



15 Curage et déconstruction

Le Groupe a développé une véritable expertise dans le curage des bâtiments et notamment des monuments historiques avant leur restauration. Il dispose aujourd'hui de nombreuses références du secteur en France (Hôtel de la Marine à Paris, Monnaie de Paris, Hôtel Dieu, Grand Palais, Château de Villers-Cotterêts). C'est également un partenaire incontournable pour les grands promoteurs immobiliers et les donneurs d'ordre publics dans leurs projets de renouvellement urbain.

PARTIES PRENANTES



16 Démantèlement industriel

L'expertise du Groupe dans le domaine de la démolition recouvre les métiers du démantèlement (démolition totale ou partielle et, plus rarement, foudroyage de bâtiments à l'explosif). EPC est un acteur de référence dans le domaine industriel, avec des opérations phares auprès de grands donneurs d'ordre comme EDF, SNCF, TOTAL, RETIA, YARA, STELLANTIS et ALSTOM.

PARTIES PRENANTES



17 Réemploi

Le réemploi est favorisé en introduisant sur le marché, directement ou via des recycleries, des éléments issus des chantiers de déconstruction.

PARTIES PRENANTES



18 Tri à la source des déchets

Une nouvelle dynamique est portée par le passage à l'obligation réglementaire du tri à 9 flux mais aussi par l'extension de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) aux PMCB (Produits ou Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment). L'objectif est de diminuer les décharges sauvages, de faciliter le réemploi et le recyclage.

PARTIES PRENANTES



19 Déplombage

Les nouvelles contraintes réglementaires sur des produits reconnus comme toxiques impliquent de nouvelles conditions de dépose ; c'est le cas par exemple du plomb.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

20 Dépollution

Le Groupe EPC a développé son expertise de dépollution des sols, en particulier les terres amiantées.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

21 Désamiantage

Le marché du désamiantage est constitué du stock d'amiante à traiter, figé par l'interdiction d'usage de ce produit depuis 1997. EPC Demosten, filiale du Groupe EPC, intervient dans les chantiers de désamiantage dans un cadre réglementaire strict et hautement contraignant.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

22 Enfouissement des déchets dangereux

Le Groupe propose des services de collecte et d'enfouissement de l'amiante (avec deux centres d'enfouissement ICPE¹ en exploitation).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Riverains
Pouvoirs publics

23 Concassage

EPC dispose d'unités de concassage et de revalorisation, notamment pour le secteur ferroviaire et les industriels du béton.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients

24 Recyclage

EPC Colibri traite une partie des matériaux secondaires produits par EPC Demosten et intervient également pour de nombreux autres acteurs du secteur. La part des volumes d'EPC Colibri que représente les matériaux produits par EPC Demosten est minoritaire.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Pouvoirs publics

25 Valorisation en matières premières secondaires

Depuis plusieurs années, le marché connaît une évolution technique et réglementaire importante. Le tri, la récupération et le recyclage des matériaux issus de la démolition ont permis de développer le recyclage et le réemploi. C'est ce qui permet aujourd'hui de parler de la « mine urbaine ». Le Groupe se positionne ainsi en prestataire de référence pour la fourniture de matières premières secondaires, avec généralement un impact plus faible en carbone.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Clients
Pouvoirs publics

¹ ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

B.3.2 Principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe

B.3.2.1 Contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Axe majeur du développement durable, la lutte contre le changement climatique repose sur deux piliers :

1. Les **mesures d'atténuation** du changement climatique, notamment en vue d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les mesures d'atténuation sont centrées sur la transition énergétique, qui « *vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement¹.* »
2. Les **mesures d'adaptation** au changement climatique dont l'enjeu est de construire des villes et les infrastructures qui seront, d'une part, adaptées aux climats de demain et, d'autre part, favoriseront les comportements individuels éco-responsables.

Atténuer le changement climatique nécessite entre autres l'électrification de l'énergie plutôt que l'utilisation des énergies fossiles pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES).

- La transition énergétique et en particulier la hausse de la production d'énergie électrique décarbonée accentuera fortement la demande mondiale en **matières premières primaires** : en 2040 par rapport à 2020, celle-ci sera multipliée par 3 pour le cuivre, par 19 pour le nickel et plus de 40 pour le lithium². L'énergie explosive, qui permet de fragmenter la roche dans les mines, reste l'énergie la moins impactante en matière d'émissions de GES, comparée à l'énergie mécanique de machines et

engins consommant des énergies fossiles. Fournir aux mines une énergie moins impactante pour l'environnement fait **du Groupe EPC un acteur habilitant de sa chaîne de valeur** ;

- Le Groupe EPC intervient également dans le recyclage et la valorisation des déchets de la construction en vue de produire des **matières premières secondaires**. Par son activité de déconstruction sélective des bâtiments, le Groupe EPC œuvre dans la récupération et le tri des métaux issus de la mine urbaine. Les bâtiments pollués, vétustes, ainsi déconstruits ou décontaminés, feront place à de nouveaux bâtiments ou à des bâtiments rénovés : plus sobres énergétiquement et adaptés aux aléas physiques du changement climatique.

Pour **s'adapter** au changement climatique, il est nécessaire de construire le plus sobrement possible un habitat adapté et de bâtir les infrastructures³ qui favoriseront et faciliteront des comportements individuels plus éco-responsables⁴ :

- Les matériaux de construction étant en grande partie issus des carrières (granulats), c'est l'énergie explosive fournie par les filiales du Groupe EPC qui permet de fragmenter la roche avec le moins d'impact en matière d'émissions de GES. Les granulats ainsi produits constituent les **matières premières primaires** pour les nouvelles constructions.
- Là aussi, le Groupe EPC est un acteur de l'économie circulaire du bâtiment au travers de son activité de déconstruction sélective. En effet les activités de déconstruction sélective de bâtiments et d'économie circulaire permettent de donner une deuxième vie aux matériaux récupérés. À titre d'exemple, certains matériaux peuvent être réemployés dans d'autres constructions, tandis que d'autres tels que le béton, une fois concassé, fourniront des ressources en **matières premières secondaires**.
- Via l'agence Travaux Spéciaux de sa filiale EPC France, le Groupe EPC intervient sur des chantiers de travaux publics pour prolonger la durée de vie des infrastructures et ouvrages d'art existants et faire face aux risques physiques liés aux aléas climatiques : la sécurisation des parois rocheuses, le renforcement des soutènements, la réalisation de fondations spéciales, ou encore le renforcement d'ouvrages par béton projeté.

1 Objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015

2 IEA, Committed mine production and primary demand for lithium, 2020-2030, IEA, Paris <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/committed-mine-production-and-primary-demand-for-lithium-2020-2030>,

3 Cf. sur ce point les études régionales de l'AIE, par exemple : IEA and ASEAN (2022), Roadmap for Energy-Efficient Buildings and Construction in the Association of Southeast Asian Nations, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/roadmap-for-energy-efficient-buildings-and-construction-in-the-association-of-southeast-asian-nations>, Licence : CC BY NC 4.0

4 Il convient de rappeler qu'en 2019 l'ONU, suite à la parution de plusieurs rapports, rappelait que plus de la moitié des habitants de la planète habitait en ville et que d'ici 2050 ce sera le cas de deux habitants sur trois. À cette occasion l'ONU précisa que « *Les villes concentrent les défis au développement durable mais aussi les solutions* ».

De fait, les activités **Explosifs et forage-minage** s'inscrivent dans la chaîne de valeur de la production de matières premières primaires, indispensable à la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et plus particulièrement :

- D'une part, parce que le secteur minier fait appel aux services et produits proposés par le Groupe EPC pour produire de la manière la plus responsable possible des métaux qui sont notamment indispensables pour la production de batteries électriques et des moyens de production d'énergies renouvelables tels que les éoliennes et les panneaux solaires ;
- D'autre part, parce que les carrières avec lesquelles travaille le Groupe EPC produisent des granulats, utilisés pour les travaux publics et la construction.

Procédant de la même logique, les activités de la **Mine Urbaine** sont au cœur des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, et plus particulièrement par le fait :

- Qu'elles agissent dans le cadre de leurs travaux de déconstruction pour récupérer, trier et recycler des matériaux, qui seront utilisés comme matières premières secondaires, réduisant ainsi les besoins en matières premières primaires. Cela permet à la fois d'approvisionner d'autres secteurs d'activité en matériaux ayant un impact carbone plus faible, et de limiter l'exploitation des ressources naturelles. Le concept de « minage urbain », élément important à la fois du Plan Climat français et de la doctrine européenne sur les métaux critiques¹, est ainsi au centre du modèle d'affaires d'EPC Groupe ;
- Que le curage dans le cadre des activités de déconstruction est la première étape de la rénovation thermique des bâtiments, permettant de réduire les consommations d'énergie et d'adapter les bâtiments aux aléas physiques du changement climatique ;
- Qu'enfin, la déconstruction et le démantèlement industriel permettent de libérer des espaces qui étaient construits mais inutilisés et ainsi contribuer aux objectifs de zéro artificialisation nette des sols, en limitant les impacts sur la biodiversité.

B.3.2.2 Développer l'économie circulaire et le traitement des déchets

L'économie circulaire est définie par la directive CSRD comme « un système économique dans lequel la valeur des produits, des matières et autres ressources dans l'économie est maintenue le plus longtemps possible, en améliorant leur utilisation efficace dans la production et la consommation, réduisant ainsi les impacts environnementaux de leur utilisation, et limitant à un minimum les déchets et le rejet de substances dangereuses à toutes les étapes de leur cycle de vie, notamment par l'application de la hiérarchie des déchets. L'objectif est de maximiser et de préserver la valeur des ressources, des produits et des matières techniques et biologiques en créant un système qui favorise la pérennité, l'utilisation optimale ou la réutilisation, le reconditionnement, le remanufacturation, le recyclage et le cycle des nutriments² ».

Au cœur des enjeux de transition vers une économie circulaire et de **lutte contre la pollution**, dans le cadre de leurs activités, les filiales de la **Mine Urbaine** planifient, organisent et optimisent le tri, la destination et la traçabilité des déchets de chantiers. En optimisant le tri des déchets à la source, les filiales assurent un traitement maîtrisé des déchets et leur orientation dans les filières appropriées. L'élaboration de schémas d'organisation, de gestion et d'élimination des déchets (SOGED) permet notamment de garantir au client la gestion responsable de ses déchets. La recherche et l'aide au développement de filières de valorisation de tous les matériaux et matières des chantiers est une priorité. Ainsi, les filiales s'inscrivent dans l'ensemble de la chaîne décrite par la pyramide inversée des déchets :

- Afin de prolonger la vie des bâtiments dans le cadre de projets de rénovation et ainsi prévenir la génération de **déchets** qui peuvent être évités, des solutions de **déconstruction sélective** sont proposées aux partenaires.
- Le **réemploi** est favorisé en introduisant sur le marché, directement ou via des recycleries, des éléments issus des chantiers de déconstruction.

¹ Voir sur ce point le CRMA : Règlement (UE) 2024/1252 du parlement européen et du conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) no 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020 et notamment la combinaison de ses articles 2 et 5.

² CSRD, ESRS E5, p. 164

Déchets évités

Prévention

Non déchet

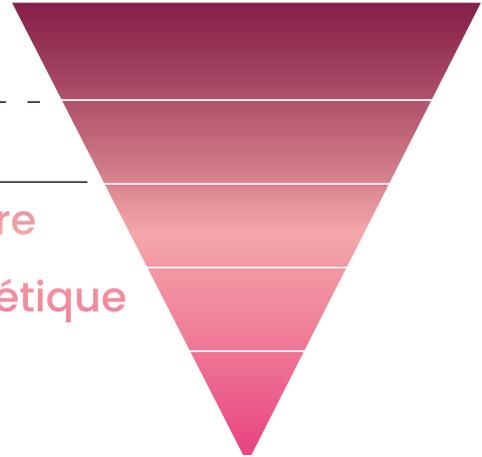
Réemploi

Déchets

Valorisation matière

Valorisation énergétique

Élimination



- Des partenariats sont établis avec des éco-organismes permettant de privilégier le recyclage matière ou la **valorisation énergétique**. Comme décrit précédemment, les métaux sont particulièrement recherchés pour leur **valorisation matière** en raison du rôle qu'ils jouent dans les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Les **déchets polluants** et **déchets ultimes** sont retirés et collectés en toute sécurité par les services spécialisés de dépollution (désamiantage, déplombage).

Les **activités Explosifs et forage-minage** s'inscrivent dans le cadre de leurs activités opérationnelles dans certaines pratiques d'économie circulaire telles que le recyclage de la matrice, l'utilisation d'huiles usagées dans la fabrication de produits explosifs ou la réutilisation des eaux usées dans le processus de mise en œuvre.

B.3.3 Mine, opérateur minier et opérateur paraminier

Pour bien comprendre la place particulière qu'occupe EPC Groupe dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive il convient de définir trois termes que sont :

- La mine ;
- L'opérateur minier ;
- L'opérateur paraminier.

B.3.3.1 La mine

La mine est un emplacement géographique dans lequel on procède à une activité d'extraction de

minerais, en souterrain ou à ciel ouvert. La mine se place donc au cœur d'un gisement qui va, est ou a été exploité. Autour de ce site qu'est la mine on trouve, par définition, les communautés affectées par les activités liées à l'exploitation du gisement en question.

Il convient de noter que le droit d'exploiter un gisement, donc le droit d'ouvrir et d'exploiter une mine, est un droit qui, dans la quasi-totalité des pays, est accordé par la puissance publique.

On distingue généralement trois grandes phases qui structurent la vie d'une mine : l'exploration, l'exploitation et la réhabilitation de l'ensemble du site.

1 L'exploration

Il s'agit de toutes les opérations qui permettent de repérer les gisements de minerais présents dans le sol et de les caractériser et les quantifier.

À ce stade il convient de préciser que c'est à partir d'un minerai présent naturellement dans le sol que peuvent être obtenus un ou plusieurs métaux. Par exemple, on trouve dans le sol de la bauxite, minerai à partir duquel seront extraits l'aluminium et le gallium.

2 L'exploitation

L'exploitation d'une mine consiste peu ou prou à passer d'un front de roche qui contient du minerai à une poudre métallique. Dès lors, on comprend bien que l'enjeu central de l'exploitation d'une mine réside dans la répartition de l'énergie pour fragmenter la roche par étapes successives et en extraire le minerai, en passant de la roche mère à des particules allant de quelques millimètres de diamètre à quelques microns. Ces différentes étapes, parfois accompagnées d'un traitement chimique, génèrent une concentration du minerai dans la masse rocheuse à traiter pour aboutir au passage du minerai au métal.

Une mine couvre généralement une surface très étendue, pouvant atteindre plusieurs centaines

d'hectares. Les types d'énergies et de technologies utilisés pour réduire la granulométrie de la roche varient selon les zones de la mine. On distingue principalement deux types d'énergie :

- **L'énergie détonique** produite par les explosifs, qui fragmente le massif rocheux en morceaux de calibre défini. La mise en œuvre consiste à forer des trous puis à les remplir d'explosifs. Lors de la détonation, les explosifs fragmentent le massif rocheux et poussent la roche abattue sur le sol. Ces fragments sont ensuite chargés par des pelleteuses dans des camions de grande taille, puis transportés et placés sur un convoyeur qui les acheminera vers des concasseurs ou broyeurs.
- **L'énergie mécanique** produite par les concasseurs (primaires et secondaires), qui transforme les morceaux de roche fragmentée en poudre fine. Ces concasseurs et broyeurs sont généralement installés dans des usines situées sur le site de la mine, où diverses opérations sont réalisées, allant du concassage du minerai à son raffinage. Selon le type de mine (à ciel ouvert ou souterraine) et les métaux extraits, les produits finaux peuvent être directement exploitables par les industries en aval (automobile, batteries, etc.) ou destinés au secteur intermédiaire de la métallurgie, qui transforme le minerai ou le métal brut en métaux raffinés sous forme de lingots, barres, feuilles en rouleaux, etc., utilisables par les industries en aval.



Lancement d'un tir

3 La réhabilitation

Il s'agit des opérations qui suivent la fin de l'exploitation pour remettre le site minier en état (restauration et/ou réaménagement du site). Elles sont définies selon les exigences de la puissance publique qui a accordé l'autorisation d'exploiter (et donc en fonction du cadre légal et réglementaire applicable).

B.3.3.2 L'opérateur minier

Le minier est un opérateur économique (personne morale de droit privé ou publique) qui, le plus souvent, détient le droit d'exploitation de la mine. Le minier est également un acteur industriel qui assure tout ou partie des opérations d'exploitation de la mine.

Nous avons vu dans le paragraphe précédent que les étapes de l'exploitation d'un gisement sur une mine pouvaient être simplifiées comme suit :

- 1) Le forage
- 2) Le minage (énergie détonique produite par les explosifs civils)
- 3) Le chargement et le transport vers les concasseurs
- 4) Le concassage (énergie mécanique)
- 5) Le raffinage (énergie mécanique et/ou chimique)
- 6) La mise sur le marché des métaux à des degrés divers de concentration et de pureté.

Au fil du temps, l'opérateur minier s'est majoritairement recentré sur les étapes industrielles de l'exploitation de la mine allant du concassage au raffinage et assurant l'opération commerciale de la mise sur le marché.

Les étapes de l'exploration, du forage, du minage et du chargement et transport de la roche abattue vers l'usine et ses concasseurs sont, le plus souvent, assurés par des sous-traitants ou des co-traitants du minier. Ce sont ces sous-traitants ou ces co-traitants que l'on désigne en français sous le terme d'opérateurs paraminiers.

B.3.3.3 L'opérateur paraminier

On utilise donc le terme de paraminier pour désigner les sous-traitants ou les co-traitants qui travaillent au quotidien dans l'exploitation d'une mine et assurent certaines étapes industrielles qui relèvent des activités opérationnelles de l'exploitation, comme :

- le forage des trous de tir et le minage (opérations de fabrication sur site des explosifs, d'amorçage, de remplissage des trous de tirs avec des explosifs et de déclenchement du tir) ;
- le chargement et transport de la roche abattue à l'aide de pelleteuses et de camions.

En plus de son activité de fabrication et de vente d'explosifs à usage civil qui en fait un fournisseur des opérateurs miniers, EPC Groupe est présent sur les sites miniers pour les opérations de forage-minage. À ce titre, le groupe EPC est pleinement un opérateur paraminier.

À l'instar des mines, EPC Groupe est également présent sur les carrières pour conduire les mêmes opérations de forage-minage.

B.3.4 Cartographie des parties prenantes

Les parties prenantes sont définies comme les personnes qui peuvent influencer sur l'entreprise ou sur lesquelles l'entreprise peut influencer. Elles sont communément réparties dans quatre champs : le champ financier, le champ économique, le champ social, et le champ sociétal. Il est également admis de considérer comme une « partie prenante silencieuse » l'ensemble de l'écosystème naturel.

Une revue de la cartographie des parties prenantes s'appuyant sur des experts internes, issus de fonctions supports et opérationnelles, est incluse dans le cadre de l'exercice d'analyse de double matérialité. À noter que les normes ISO 14001 et 45001, pour lesquelles de nombreuses filiales sont certifiées, incluent l'identification à l'échelle des filiales certifiées de leurs parties intéressées, ou parties prenantes.

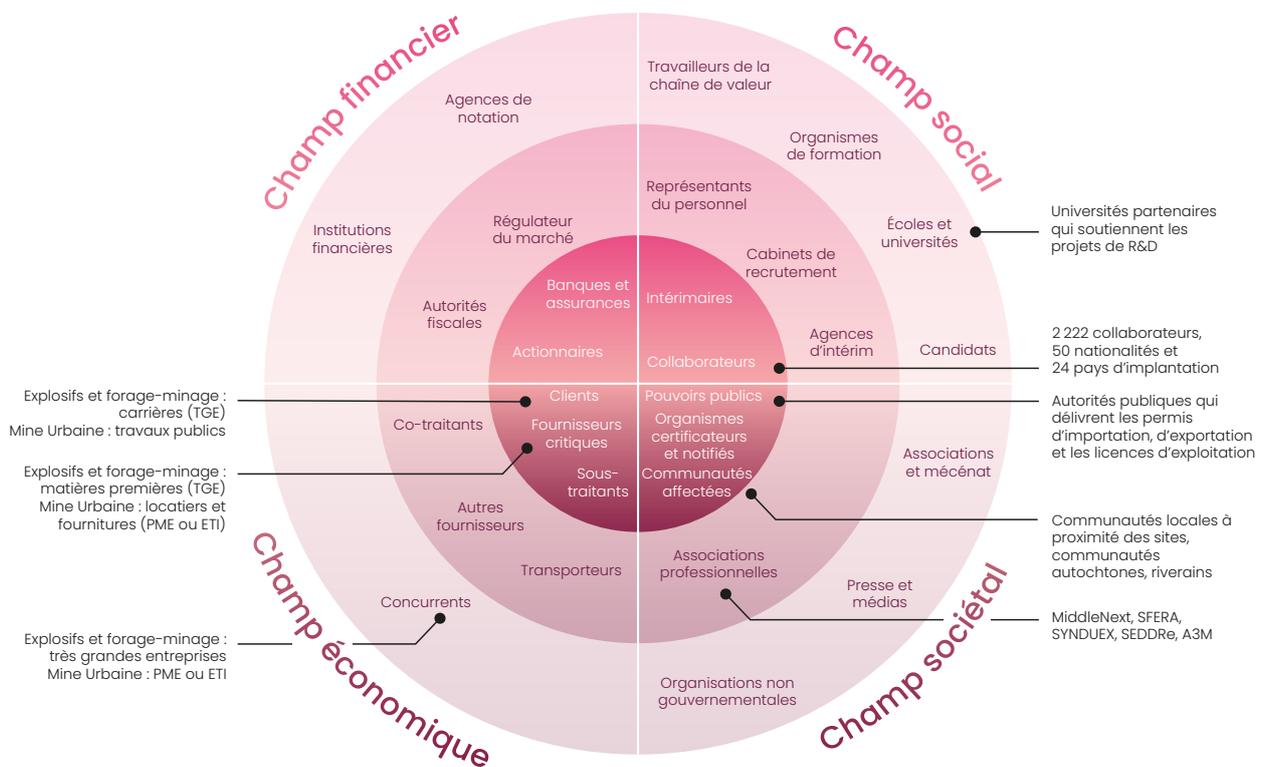
Le Groupe EPC, que ce soit au niveau du Siège ou de ses filiales, échange régulièrement avec ses parties prenantes dans le cadre de ses activités opérationnelles ou de points dédiés, pour comprendre leurs préoccupations, leurs attentes et plus généralement la matérialité des sujets qui peuvent les concerner.

Cette consultation peut prendre plusieurs formes, telles que des visites de site sur le terrain, des réunions en présentiel ou distanciel, l'envoi de questionnaires (notamment pour les fournisseurs), la participation à des forums et conférences spécialisés ou encore la consultation de documentation spécifique (rapports extra-financier, articles de presse, etc.). Cela permet de s'assurer que l'identification des parties prenantes demeure à jour et que l'analyse de double matérialité en tient compte¹.

Dans le cadre de la revue de l'état de durabilité, le Comité Stratégique et de la RSE du Groupe EPC est informé des points de vue et intérêts des parties intéressées en ce qui concerne les impacts de l'entreprise en matière de durabilité.

Le schéma ci-dessous présente l'écosystème du Groupe EPC. Distinguant les quatre champs principaux des parties prenantes les plus significatives avec lesquelles le Groupe EPC interagit, le schéma est constitué de trois niveaux concentriques :

- Niveau 1 (le plus au centre) : les parties prenantes vitales à l'activité du Groupe EPC.
- Niveau 2 : les parties prenantes ayant un impact majeur sur les projets centraux du Groupe EPC.
- Niveau 3 : les parties prenantes ayant un impact significatif sur les projets du Groupe EPC.



¹ Comme précisé dans le guide d'application de déploiement des ESRS élaboré par l'Autorité des normes comptables, « les préoccupations des parties prenantes, qu'il s'agisse des employés, des clients, des fournisseurs, des représentants des travailleurs, des autorités, des ONG, etc., doivent [...] alimenter la liste des enjeux identifiés. La consultation formelle des parties prenantes n'est cependant pas obligatoire ».

B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC

• Focus

Concept de la double matérialité

L'évaluation de double matérialité entend identifier les effets de l'entreprise sur l'environnement et la population, et inversement.

La **matérialité d'impact** désigne ainsi l'importance des impacts positifs et négatifs, c'est-à-dire des incidences réelles et potentielles des activités de l'entreprise sur son environnement et la population (*inside-out*). Les impacts peuvent avoir ou non des incidences financières. Les impacts sont positifs ou négatifs, réels ou potentiels, à court, moyen ou long terme. Ils sont ceux des activités propres de l'entreprise ou ceux de sa chaîne de valeur amont et aval (y compris par l'intermédiaire des produits / services ou des relations d'affaires).

La **matérialité financière** désigne les risques et opportunités que sont les événements probables de l'environnement et de la population ayant un effet financier sur l'entreprise (*outside-in*). En particulier, elle désigne les incidences financières liées (1) aux



impacts de l'entreprise et (2) aux dépendances de l'entreprise à son environnement et à la population. Les risques et opportunités de la **matérialité financière** sont des incidences directes ou indirectes sur la position financière, les performances financières, les flux de trésorerie, l'accès au financement, le coût du capital, le développement de l'entreprise. Comme pour les impacts positifs ou négatifs de la **matérialité d'impact**, les risques et opportunités de la **matérialité financière** concernent les activités propres de l'entreprise (sa stratégie, sa volonté) mais également les activités des relations d'affaires. L'évaluation des risques et opportunités de la **matérialité financière** s'assure de prendre en compte la matérialité pour les utilisateurs d'informations financières.

B.3.5.1 Principaux impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC a pour vocation de continuer à développer les activités qui s'inscrivent dans un modèle d'affaires permettant à la fois d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, tout en maîtrisant l'impact de ses propres activités. Il souhaite s'inscrire dans la logique portée par le pacte vert pour l'Europe, qui inclut la taxonomie verte européenne, c'est-à-dire promouvoir au travers de ses activités et de celles de sa chaîne de valeur, les impacts positifs tout en proposant des remédiations aux impacts négatifs :

- L'activité Explosifs et forage-minage est essentielle à la disponibilité des ressources nécessaires à la transition énergétique, notamment les métaux qu'elle requiert en grandes quantités. Elle joue également un rôle dans la réalisation des travaux de nouvelles infrastructures énergétiques et de transport adaptées au changement climatique.
- L'activité de Mine Urbaine est bien positionnée comme acteur non seulement de la fin de vie de la construction, mais également de l'approvisionnement de matières premières secondaires, conformément aux principes de l'économie circulaire.

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

L'analyse de double matérialité permet d'identifier précisément la matérialité des impacts positifs et négatifs (matérialité d'impact) et des risques et opportunités (matérialité financière) du Groupe EPC, ainsi que leur origine dans le modèle économique ou dans la chaîne de valeur. Le tableau ci-dessous présente les sous-thèmes qui comportent des impacts, risques et opportunités matériels, et pour ces derniers, l'horizon de temps dans lequel ils sont

attendus, leur positionnement dans la chaîne de valeur, et si les effets sont réels et/ou potentiels. À noter que la méthode déployée pour l'analyse de la double matérialité est décrite dans la partie dédiée (B.4 *Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité*). Par ailleurs, les informations concernant la gestion de ces impacts positifs, impacts négatifs, risques et opportunités sont décrites dans chacune des parties thématiques de l'état de durabilité.

Légende du tableau :

CT = court terme, MT = moyen terme, LT = long terme

CDVAm = chaîne de valeur amont, EPC = activités propres (tout le Groupe), EPC EFM = activités propres (activités Explosifs et forage-minage uniquement), EPC MU = activités propres (activités Mine Urbaine uniquement), CDVAv = chaîne de valeur aval

Réel = effets réels, Potentiel = effets potentiels

THÈME	SOUS-THÈME	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	CT, MT, LT EPC, CDVAV Réel	CT, MT, LT EPC Réel	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAV Réel et potentiel	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAV Réel	Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	CT, MT, LT EPC, CDVAV Réel	CT, MT, LT EPC Réel	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAV Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC, CDVAV Réel et potentiel	Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
Changement climatique	Energie		CT, MT, LT EPC Réel	MT, LT EPC Potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
Pollution	Pollution de l'air		CT, MT, LT EPC, CDVAV Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Réel et potentiel		Prévenir et lutter contre la pollution
Pollution	Pollution des eaux		CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Potentiel	CT, MT, LT EPC, CDVAV Réel		Prévenir et lutter contre la pollution
Pollution	Pollution des sols		CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Potentiel	CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Réel et potentiel		Prévenir et lutter contre la pollution
Pollution	Substances préoccupantes		CT, MT, LT CDVAm, EPC EFM, CDVAV Réel	CT, MT, LT EPC Réel	CT, MT, LT CDVAm, EPC EFM, CDVAV Réel et potentiel	Prévenir et lutter contre la pollution
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	CT, MT, LT EPC MU, CDVAV Réel	CT, MT CDVAm, EPC EFM, CDVAV Réel	CT, MT, LT EPC Réel	CT, MT, LT EPC MU, CDVAV Réel	Prévenir et lutter contre la pollution
Pollution	Microplastiques			MT EPC EFM Potentiel	CT, MT EPC EFM Réel	Prévenir et lutter contre la pollution
Ressources hydriques et marines	Eau		CT, MT, LT EPC EFM Réel et potentiel	CT, MT, LT CDVAm, EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	Améliorer la gestion des ressources hydriques
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs directs de perte de biodiversité	CT, MT, LT EPC EFM Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC EFM Réel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel		S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

THÈME	SOUS-THÈME	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	CT, MT, LT EPC Réel		CT, MT, LT EPC EFM Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC MU Réel	S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
Biodiversité et écosystèmes	Impacts et dépendances sur les services écosystémiques			CT, MT, LT EPC Réel et potentiel		S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
Économie circulaire	Flux de ressources entrants, y compris l'utilisation des ressources	CT, MT, LT CDVAm, EPC EFM Réel	CT, MT, LT CDVAm, EPC EFM Réel	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAv Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC, CDVAv Réel	Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
Économie circulaire	Flux de ressources sortants liées aux produits et services	CT, MT, LT EPC, CDVAv Réel et potentiel	CT, MT, LT CDVAv Réel		CT, MT, LT CDVAm, EPC MU, CDVAv Réel	Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
Économie circulaire	Déchets	CT, MT, LT EPC MU, CDVAv Réel	CT, MT, LT EPC EFM, CDVAv Réel	MT, LT EPC, CDVAv Potentiel	CT, MT, LT EPC MU, CDVAv Réel et potentiel	Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	CT, MT, LT EPC Réel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs Développer les compétences et l'engagement
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion Développer les compétences et l'engagement
Personnel de l'entreprise	Autres droits liés au travail			CT, MT, LT EPC Réel		Assurer le respect des droits de l'Homme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	CT, MT, LT CDVAm, CDVAv Réel	CT, MT, LT CDVAm, CDVAv Potentiel	CT, MT, LT CDVAm, CDVAv Réel et potentiel		Assurer le respect des droits de l'Homme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	CT, MT, LT CDVAm Réel		CT, MT, LT CDVAm, CDVAv Réel et potentiel	CT, MT, LT CDVAm Réel	Assurer le respect des droits de l'Homme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail			CT, MT, LT CDVAm, CDVAv Réel et potentiel		Assurer le respect des droits de l'Homme
Communautés affectées	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC, CDVAv Réel	CT, MT, LT EPC, CDVAv Réel et potentiel	Dialoguer et agir en faveur des communautés locales Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés
Communautés affectées	Droits civils et politiques des communautés	CT, MT, LT EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT EPC EFM Réel et potentiel		CT, MT, LT EPC EFM, CDVAv Potentiel	Dialoguer et agir en faveur des communautés locales

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

THÈME	SOUS-THÈME	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
Communautés affectées	Droits des peuples autochtones	CT, MT, LT EPC EFM Réel	CT, MT, LT CDVAm, CDVAV Potentiel		MT, LT EPC EFM, CDVAV Potentiel	Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux			CT, MT, LT EPC EFM Réel		Garantir des produits et services de qualité dans la durée
Consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux		CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Potentiel	CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Réel	CT, MT, LT EPC EFM, CDVAV Réel	Garantir des produits et services de qualité dans la durée
Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAV Réel et potentiel			MT, LT EPC, CDVAV Potentiel	Assurer une pratique éthique des affaires
Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	CT, MT, LT CDVAm, EPC Réel	CT, MT, LT EPC EFM Potentiel	CT, MT, LT CDVAm, EPC Réel et potentiel	CT, MT, LT CDVAm, EPC Réel et potentiel	Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
Conduite des affaires	Corruption et versement de pots-de-vin	CT, MT, LT EPC Réel	CT, MT, LT EPC Potentiel	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAV Réel et potentiel	CT, MT, LT CDVAm, EPC, CDVAV Réel	Assurer une pratique éthique des affaires



Rénovation du barrage de Kariba, Zambie

B.3.5.2 Référentiel de risques commun avec le Document d'Enregistrement Universel

La consolidation des risques issus de l'analyse de double matérialité et de ceux identifiés dans la partie rapport de gestion des comptes annuels du Groupe EPC permet d'obtenir un référentiel de risques commun à l'ensemble des documents de la Déclaration Unique d'Enregistrement (section 3). Celui-ci liste l'ensemble des risques traités dans le rapport de gestion et dans cet état de durabilité, pour lequel les deux dernières colonnes renvoient aux documents précités.

Il convient de préciser que les méthodologies sont, par nature et de fait, distinctes :

- Celle qui préside à l'évaluation des risques « financiers » traités dans le rapport de gestion est une méthodologie retenue par le Groupe depuis plusieurs années et qui s'attache à garder une « permanence de la méthode »,
- Celle qui préside à l'évaluation des risques « extra-financiers » ou « de durabilité » est la méthodologie proposée par les ESRS précitées.

NATURE	PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	RÉFÉRENCE DEU	PARAGRAPHE ÉTAT DE DURABILITÉ
Risques liés à l'activité et à la stratégie de la Société	Risques liés aux <i>joint-ventures</i> conclues par le Groupe et situations de co-entreprises	3-1-1	
Risques opérationnels de la Société	Risques relatifs à la dépendance du Groupe à l'égard de certains fournisseurs	3-2-1	
	Risques relatifs à la survenance d'accidents industriels et environnementaux	3-2-2	D.5
	Rupture d'approvisionnement liée à un problème sur la chaîne logistique	3-2-3	
	Risques relatifs à l'intégrité des données du fait d'une défaillance informatique, d'une attaque cyber	3-2-4	
Risques financiers	Risques relatifs à la fluctuation du prix des matières premières	3-3-1	
	Risques relatifs à la mise en place de mesures protectionnistes	3-3-2	
	Risques de liquidité et de taux	3-3-3	
Risques liés au marché et à l'environnement de la Société	Risques relatifs à la survenance d'une pandémie	3-4-1	
	Risques politiques	3-4-2	
Risques liés à l'adaptation au changement climatique	Hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels entraînant des dégâts matériels importants		C.1
Risques liés à l'atténuation du changement climatique	Renforcement des obligations réglementaires		C.1
Risques liés à l'efficacité énergétique	Pénurie de disponibilité de l'énergie et hausse des tarifs		C.1
Risques liés à la sécurité des travailleurs	Survenance d'accidents du travail		D.4

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

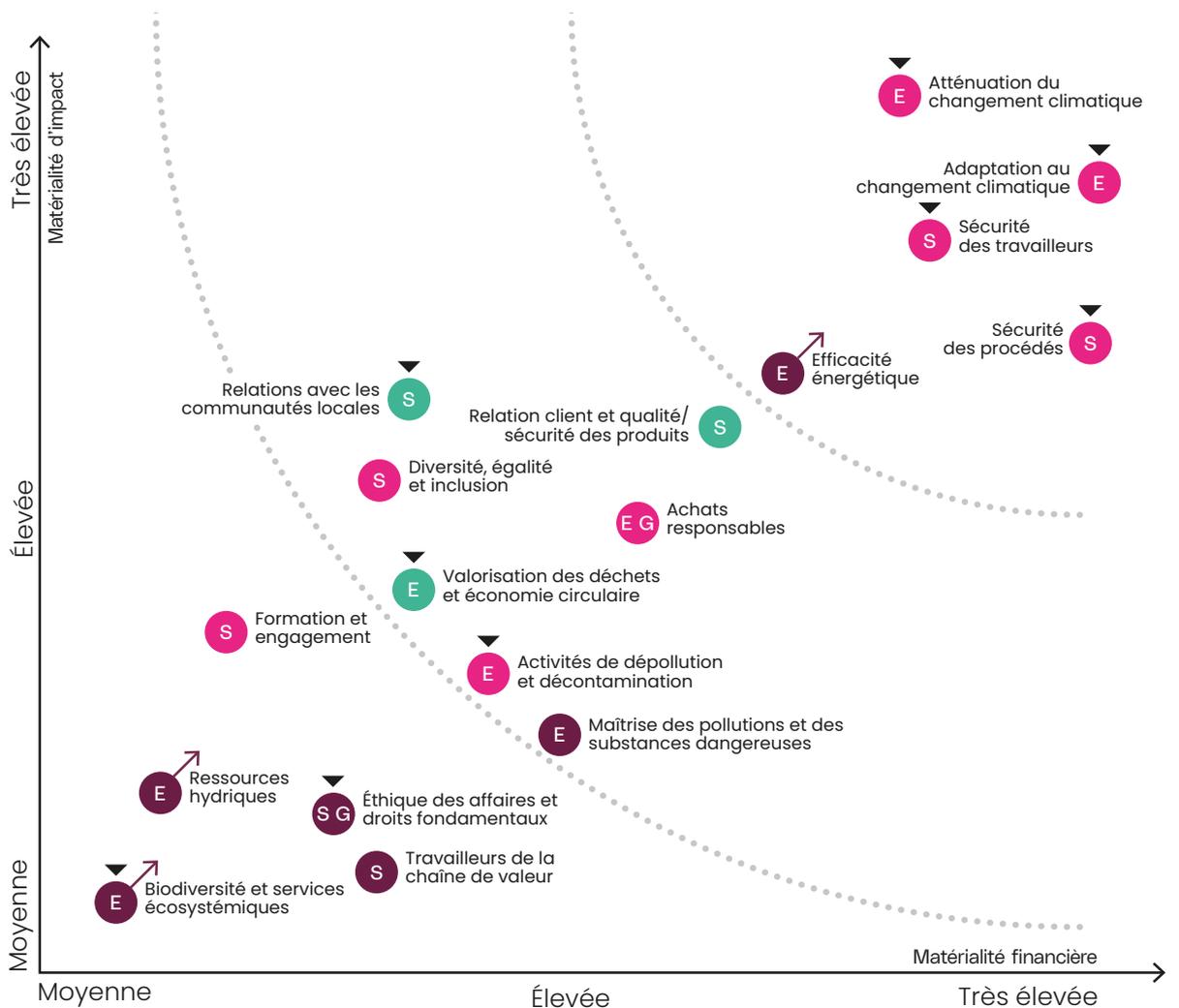
Modèle d'affaires et chaîne de valeur

B.3.5.3 Représentation graphique simplifiée des résultats de l'évaluation de double matérialité

Dans un souci de lisibilité et de transparence, le Groupe tient également à proposer à ses parties prenantes internes comme externes une représentation graphique simplifiée de ses enjeux les plus matériels. La matrice ci-dessous représente six dimensions :

- Les puces E, S et G montrent si l'enjeu est lié aux questions environnementales, sociales ou de gouvernance ;
- L'axe d'abscisse rend compte de la matérialité financière (matérialité des risques et des opportunités liés à l'enjeu) ;

- L'axe d'ordonnée présente la matérialité de l'impact (matérialité des impacts négatifs et des impacts positifs liés à l'enjeu) ;
- Le triangle introduit une dimension subjective et met en avant les enjeux qui sont priorisés par le Groupe dans ses plans d'action ;
- Le Groupe est conscient que certains enjeux de durabilité prennent de l'ampleur et mériteront une attention toute particulière dans les années à venir : c'est ce qu'illustrent les « sujets émergents » ;
- Enfin, la couleur des puces montre la part de la contribution des impacts positifs et des opportunités dans la note de matérialité.



Légende

E : Environnement
S : Social
G : Gouvernance

▼ Enjeux priorités par EPC Groupe
↗ Sujets émergents

Contribution des impacts positifs et des opportunités dans le score de matérialité

● Basse ● Équilibré ● Élevée

B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

B.4.1 Gouvernance et périmètre de l'évaluation de double matérialité

L'analyse de double matérialité est un point central de la CSRD. Cette analyse permet d'identifier les impacts positifs et négatifs (matérialité d'impact) et les risques et opportunités (matérialité financière) matériels, et ainsi de prédéterminer les informations qui doivent être publiées dans l'état de durabilité.

En anticipation de la CSRD, une première analyse de double matérialité a été menée dans la DPEF 2022 sur l'activité Explosifs et forage-minage, sur la base des *drafts* de la CSRD. En 2023, conformément à la version adoptée de la CSRD, la méthode a été affinée et l'analyse a été étendue au deuxième métier du Groupe : la Mine Urbaine.

En 2024, EPC Groupe a davantage formalisé sa méthode, en rédigeant une note méthodologique, et a approfondi son analyse en impliquant des experts internes. Les modifications induites par la publication au Journal Officiel de la nouvelle traduction française des ESRS en juillet 2024 ont été intégrées ; par exemple, la « double importance » est à présent la « double matérialité », le terme « incidence » a été remplacé par « impact », etc.

L'analyse de double matérialité couvre l'ensemble des filiales en intégration globale du Groupe pour les deux chaînes de valeur du Groupe, à savoir l'activité **Explosifs et forage-minage** et l'activité **Mine Urbaine** (anciennement dénommée Déconstruction-dépollution et économie circulaire). Les deux chaînes de valeur sont évaluées séparément.

Le périmètre couvert par l'évaluation de double matérialité est décrit plus précisément dans la partie de l'état de durabilité dédiée au modèle d'affaires du Groupe, qui comprend une représentation schématique et une description des activités d'EPC.

L'analyse est pilotée au niveau du Siège du Groupe (*top-down*), par la Direction RSE avec l'implication d'experts métiers, des Directeurs fonctionnels et des Directeurs de Zone. La Direction RSE apporte son expertise sur les enjeux ESG globaux et du Groupe et les exigences méthodologiques des normes ESRS. Ce pilotage permet d'assurer une harmonisation dans la caractérisation des enjeux et leur notation.

La Direction RSE échange régulièrement avec des experts métiers, ce qui lui a permis de rédiger une première description et de proposer une cotation des enjeux de durabilité d'EPC. En 2024, la Direction RSE a organisé une revue avec des experts internes sur l'ensemble des enjeux de durabilité pour affiner la description des enjeux et revoir l'évaluation de la matérialité.

B.4.2 Processus général d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

B.4.2.1 Description du processus

L'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités décrite ci-dessous est menée via un modèle de tableur développé par la Direction RSE. Le point de départ de l'analyse est le tableau de l'AR 16 de l'ESRS 1, qui détaille les enjeux de durabilité (c'est-à-dire l'ensemble des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'AR-16) sur lesquels l'entreprise doit s'évaluer. Ces 92 lignes sont doublées, puisque les analyses sont menées séparément pour la chaîne de valeur **Explosifs et forage-minage** et pour la chaîne de valeur **Mine Urbaine**.

Le modèle de tableur comprend ensuite un certain nombre de colonnes permettant à la Direction RSE et aux experts métiers de décrire et coter les impacts positifs, les impacts négatifs, les risques, et les opportunités. Ce modèle reprend les principes de notation décrits ci-après.

Les ateliers avec les experts internes se basent sur ce même modèle de tableur.

Sources documentaires

Les experts métiers et la Direction RSE fondent leur analyse sur leurs connaissances et leur expérience, tenant compte de leurs échanges avec les différentes parties prenantes avec lesquelles ils sont constamment en lien. Les experts métiers connaissent les attentes, les exigences et les contraintes et sont donc les plus à même de comparer les différentes parties prenantes et donc de coter et hiérarchiser leurs attentes, exigences et contraintes.

Ils peuvent également s'appuyer sur des ressources documentaires.

B.4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

Pour les sources dites objectives, généralement des rapports, on trouve par exemple :

- Les rapports de l'Agence Internationale de l'Energie (International Energy Agency – IEA) ;
- Les rapports du Fonds Monétaire International (FMI) ;
- Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
- Les rapports spécifiques sur les activités minières ;
- Les rapports de durabilité des acteurs de la chaîne de valeur ;
- Les rapports d'organismes financiers tels que les assureurs.

Pour les enjeux spécifiques au Groupe, on trouve par exemple :

- Les missions en filiale de la Direction RSE et des experts métiers, et les nombreuses interactions avec les filiales ;
- Les risques décrits dans le Document d'Enregistrement Universel ;
- Les rencontres avec les différentes parties prenantes (organisation de points dédiés, participation à des forums ou des organisations professionnels, relations courantes liées à l'exercice des fonctions...) ;
- Les attentes exprimées par les parties prenantes dans leurs questionnaires ESG (EcoVadis, questionnaires soumis par les prêteurs, questionnaires des clients, demandes dans les appels d'offres...) ou via d'autres canaux tels que le baromètre social ;
- D'autres référentiels de standards ou normes sectoriels (GRI Mining, draft de l'EFRAG sur Quarrying & Mining, norme IRMA).

B.4.2.2 Principes d'évaluation

Impacts positifs et négatifs : matérialité d'impact

Les impacts positifs et les impacts négatifs sont décrits pour chaque sous-thème ou sous-sous-thème puis sont évalués selon deux critères :

- Leur gravité : pour les impacts négatifs, la notation de la gravité prend en compte l'ampleur, l'étendue et le caractère irrémédiable de l'impact ; pour les impacts positifs, la notation de la gravité prend en compte l'ampleur et l'étendue de l'impact ;
- Leur probabilité : est cotée selon des critères déterminés en interne et conforme aux indications méthodologiques des ESRS, il est à noter que pour les impacts réels et récurrents, la probabilité est notée au niveau le plus élevé.

Les impacts peuvent avoir ou non des incidences financières. Les impacts sont positifs ou négatifs, réels ou potentiels, à court, moyen ou long terme. Ils sont ceux des activités propres de l'entreprise ou ceux de

sa chaîne de valeur amont et aval (y compris par l'intermédiaire des produits / services ou des relations d'affaires).

Le score de matérialité d'impact est calculé comme somme des scores de la matérialité des impacts positifs et de la matérialité des impacts négatifs.

Risques et opportunités : matérialité financière

Les risques et opportunités sont décrits pour chaque sous-thème ou sous-sous-thème puis sont évalués selon deux critères :

- Leur ampleur ;
- Leur probabilité : pour les effets réels et récurrents, la probabilité est notée au niveau le plus élevé.

Les risques et opportunités désignent les incidences financières liées (1) aux impacts de l'entreprise et (2) aux dépendances de l'entreprise à son environnement et à la population. Les incidences financières sont des influences directes ou indirectes sur la position financière, les performances financières, les flux de trésorerie, l'accès au financement, le coût du capital, le développement de l'entreprise. Comme pour les impacts positifs et négatifs, les risques et opportunités concernent les activités propres de l'entreprise (sa stratégie, sa volonté) mais également les activités des relations d'affaires. L'évaluation de matérialité des risques et opportunités s'assure de prendre en compte la matérialité pour les utilisateurs d'informations financières.

Le score de matérialité financière est la somme des scores de la matérialité des risques et de la matérialité des opportunités.

Lien entre matérialité d'impact et matérialité financière

Comme rappelé dans l'ESRS 1 (notamment ESRS 1, § 38), la matérialité d'impact et la matérialité financière sont parfois interdépendantes : les impacts de l'entreprise peuvent avoir des incidences financières (risques ou opportunités). Dans ce cas, un enjeu sera matériel à la fois du point de vue de l'impact et du point de vue financier.

Les seuils quantitatifs et qualitatifs utilisés pour l'évaluation de la matérialité des impacts, risques et opportunités sont décrits plus précisément en annexe de cet état de durabilité.

Renommage des enjeux spécifiques à EPC

Soucieux de maintenir le meilleur niveau de lisibilité et, par la même de transparence, à l'égard des parties prenantes non spécialistes de la terminologie propre aux ESRS, le Groupe a fait le choix de regrouper et renommer les enjeux spécifiques à EPC avec des termes clairs et connus de ses secteurs d'activité.

B.4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

De plus, pour les besoins de la revue par les experts internes, et toujours dans l'optique de faciliter leur compréhension et leur intégration dans la représentation graphique, le Groupe classe donc les enjeux de durabilité de l'ESRS 1 en « enjeux propres à EPC ». Cela permet notamment au Groupe de proposer à ses parties prenantes internes comme externes la représentation graphique simplifiée des résultats de l'analyse de double matérialité, présentée dans la partie précédente.

Un tableau présentant la table de correspondance avec les « enjeux propres à EPC » est disponible en annexe de cet état de durabilité.

B.4.2.3 Revue par les experts internes et prise en compte des parties prenantes

Experts internes

Les experts internes sont des Directeurs fonctionnels et de Zone qui sont interrogés, pour cette première année, sur les enjeux matériels qui relèvent de leur expertise, tels que reformulés par le Groupe (les « enjeux propres à EPC » décrits précédemment). En effet, les « enjeux propres à EPC » permettent un découpage plus proche des domaines d'expertise. Par exemple, il est possible d'isoler la sécurité des travailleurs, alors que cet enjeu fait partie d'un thème plus large sur le personnel de l'entreprise.

Organisation d'ateliers avec les experts internes

En 2024, neuf ateliers ont été organisés pour affiner et valider l'identification des impacts, risques et opportunités et leurs évaluations. La cartographie des parties prenantes est revue lors de ces ateliers. Ceux-ci permettent aussi d'identifier des enjeux locaux, qui peuvent être peu matériels à l'échelle du Groupe au sens des ESRS, mais qui méritent des actions de suivi en local, conformément aux engagements RSE du Groupe. Les ateliers ont également un but :

- de sensibilisation et de formation : il est important que les experts internes soient sensibilisés puis formés à l'exercice de double matérialité. Cela permet de les engager dans la démarche et de leur communiquer une vision des différents enjeux pour mieux interpréter les résultats qui découleront de l'analyse ;
- d'information : à terme, l'ensemble des IRO ont vocation à être présentés à la direction et à la gouvernance du Groupe, y compris les enjeux de durabilité qui n'ont pas de liens directs avec leur fonction.

Lorsque cela est pertinent, un même enjeu peut être revu avec plusieurs experts internes.

À l'inverse, les commentaires lors des entretiens qui sont relatifs à d'autres enjeux que ceux qui devaient être initialement revus sont également intégrés.

Lien entre parties prenantes et experts internes

Les intérêts et points de vue des parties prenantes sont par ailleurs pris en considération dans l'évaluation de double matérialité d'EPC :

- La Direction RSE et les experts métiers ont une forte connaissance des enjeux des parties prenantes par leur participation à des forums et associations professionnels, leur veille réglementaire et stratégique (sur l'ESG et sur le secteur d'activité), les missions en filiales, etc.
- Les experts internes sont en dialogue constant avec les parties prenantes affectées et/ou leurs représentants. Par exemple, l'implication des directeurs de Zone permet de prendre en compte les intérêts des fournisseurs, employés et clients locaux, etc.



EPC au forum Investing in African Mining Indaba

B.4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

B.4.2.4 Détermination des informations à publier

EPC a établi un seuil de matérialité pour déterminer les informations matérielles à publier dans son état de durabilité. La matérialité est considérée, sur la base des impacts, risques et opportunités matériels identifiés, au niveau des sous-thèmes ou, le cas échéant, des sous-sous-thèmes, d'après le tableau des enjeux de durabilité de l'AR 16 de l'ESRS 1.

La liste des sous-thèmes, ou, le cas échéant, des sous-sous-thèmes matériels pour le Groupe est détaillée en annexe de cet état de durabilité.

Pour les thèmes qui comprennent des enjeux matériels, EPC publie les informations relatives à la gestion des impacts, risques et opportunités en respectant les exigences de publication minimale sur les politiques et actions (ESRS 2 MDR-P et MDR-A). Pour les exigences de publication relatives aux indicateurs et cibles, EPC utilise les principes de la matérialité d'information (ESRS 1, Appendice E) pour déterminer les points de données matériels, et notamment lorsque les informations sont conditionnelles.

Un certain nombre d'informations matérielles ne seront pas disponibles dans ce premier état de

durabilité. Compte-tenu du volume très significatif d'information à publier pour se conformer aux normes ESRS et les évolutions annoncées en 2025 de ces normes, le Groupe EPC n'est pas en mesure s'engager sur une échéance pour chacun des indicateurs. Ces informations seront progressivement intégrées dans les prochains états de durabilité.

Conformément au § 132 d'ESRS 1 sur la disposition transitoire concernant le chapitre 5 « chaîne de valeur », sont détaillés dans les parties de ce rapport concernées les canaux de communication existants entre le Groupe EPC et les acteurs de sa chaîne de valeur. Les efforts déployés et les ressources consacrées se concentrent en premier lieu sur les indicateurs relatifs aux activités propres à EPC. Conformément au § 133 d'ESRS 1, le Groupe EPC n'est pas tenu pendant les trois premières années de l'état de durabilité, lorsqu'il publie les indicateurs qu'il utilise, d'inclure des informations relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval, à l'exception des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE, tels qu'énumérés dans l'appendice B d'ESRS 2.

La pratique, autant que la doctrine, permettront, dans les années à venir, à EPC de réviser le cas échéant son seuil de matérialité interne.



Préparation d'un tir

B.5 Politique RSE

La stratégie du Groupe EPC vise à conjuguer Économie, Éthique et Environnement par une accélération de la transformation de ses activités vers des modèles toujours plus soutenables sur le plan environnemental et toujours plus acceptables sur le plan sociétal.

D'abord car cela correspond à ses valeurs et aux convictions profondes de ses collaborateurs, de ses dirigeants et de ses actionnaires, le Groupe EPC, du fait de sa contribution à la production des matières premières primaires et des matières premières secondaires issues du recyclage, se trouve plus que jamais dans toute son histoire (plus de 130 ans après sa création), au bon endroit et au bon moment pour produire de la valeur éthique et économique en contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ensuite parce que les enjeux de ses chaînes de valeurs (déconstruction-dépollution, économie circulaire et explosif et forage-minage) sont intrinsèquement celles de la durabilité, et donc de l'acceptabilité. En témoignent la diplomatie européenne en matière de minerais et de matériaux critiques (CRMA), la priorisation des normes ESG sectorielles pour les mines (GRI, IRMA, etc.), la demande de ses clients, les attentes des citoyens en matière de mines et d'économie durables ou encore les attentes des futures générations exprimées avec conviction lors des processus de recrutement partout où le Groupe EPC est implanté.

Le Groupe EPC a formalisé en 2024 sa politique RSE, revue par le Comité Stratégique et de la RSE, témoignant de son engagement et de sa détermination à transformer ses activités vers une approche toujours plus durable, où l'éthique, l'économique et l'environnement se conjuguent pour une création de valeur respectueuse de ses principes. Ce document, disponible publiquement sur le site internet du Groupe EPC, est applicable à l'ensemble des filiales et est partagé plus largement avec l'ensemble des parties prenantes.

Sur l'année 2024, plus d'une dizaine de formations touchant près de 150 collaborateurs ont été

réalisées au sein des filiales pour déployer cette politique, avec un accompagnement spécifique sur la formalisation de plans d'action. Ces formations avaient pour objectifs de permettre à chacun de mieux maîtriser les concepts de la RSE ainsi que de partager les enjeux et l'ambition du Groupe en la matière. Elles ont été animées à l'aide de supports pédagogiques, principalement des Fresques de la RSE, avec des groupes de travail se focalisant sur les enjeux de développement durable (ODD) prioritaires pour le Groupe. En plus de ces formations, l'équipe RSE a déployé des sensibilisations RSE, qui ont touché plus de 300 collaborateurs, pour expliquer, partager les objectifs et les ambitions de la politique RSE du Groupe EPC.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, EPC Groupe a été évalué en 2024 par EcoVadis, organisme de notation RSE reconnu à l'échelle mondiale, et a obtenu une médaille d'argent avec un score de 72/100, se classant ainsi dans le top 15% des entreprises évaluées à l'échelle mondiale. Cette progression remarquable de 29 points par rapport à 2023, témoigne de l'engagement fort du Groupe dans sa démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et reflète également une amélioration continue de la qualité de son reporting Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG). EPC Groupe se distingue en particulier par sa gestion de la décarbonation reconnue à un niveau « avancé » par EcoVadis. Ce niveau caractérise les entreprises qui ont non seulement mis en place un système complet de gestion des Gaz à Effet de Serre (GES), mais qui disposent également d'un engagement clair, de mesures concrètes et de capacités robustes de reporting en matière de décarbonation.



LA RSE, S'ENGAGER POUR NOTRE AVENIR



EPC fournit les matériaux pour les infrastructures durables de demain.



EPC s'engage pour une transition énergétique qui accélère sa croissance et sa transformation durable.



EPC réduit ses consommations et développe l'économie circulaire pour limiter ses impacts.



EPC s'implique pour protéger la biodiversité.



EPC est attentif à l'épanouissement de ses collaborateurs et priorise leur sécurité.



EPC innove pour une sobriété efficace de la conception à la mise en œuvre.



EPC adopte une gouvernance responsable pour une pratique éthique des affaires.



EPC soutient la diversité qui fait sa force depuis 130 ans et s'engage pour l'égalité.



Rénovation du Grand Palais, France

C. Informations environnementales



C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre	40
C.2 Prévenir et lutter contre la pollution	49
C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques	54
C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes	57
C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets	61
C.6 Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie verte européenne)	65





C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

C.1.1 Enjeux

Comme l'illustre la représentation graphique de son modèle d'affaires, le Groupe EPC identifie le changement climatique comme un enjeu majeur, dans ses activités propres et dans sa chaîne de valeur. Le changement climatique engendre des risques pouvant être classés en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition.

- La hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels liés à la température (changement de température, stress thermique, variabilité de la température, dégel du pergélisol / permafrost), au vent (modification des vents, cyclones, ouragans, typhons, tempêtes, tornades), à l'eau (sécheresse, fortes précipitations, inondation, débordement de lac glaciaire), à la masse solide (érosion côtière, dégradation des sols, érosion des sols, solifluxion, avalanche, glissement de terrain, affaissement) peuvent entraîner des dégâts matériels importants. Les besoins d'adaptation vers des infrastructures et des produits plus sobres et résilients pourraient représenter un coût significatif. Des travaux seront menés à partir de 2025 afin d'analyser en détail les risques physiques des aléas climatiques sur les principaux sites du Groupe.
- Le Groupe EPC est conscient que l'ensemble de ses activités génère des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment dans la production des matières premières qu'il utilise. Le Groupe est ainsi exposé aux risques de transition, notamment le risque légal et réputationnel engendré en cas d'absence de mesure ou de réduction de ses émissions de GES ou encore des risques financiers spécifiques tels que l'introduction d'instruments réglementaires comme le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), les marchés carbone (en Europe le marché EU ETS) ou la corrélation des taux d'intérêt de financement ou les taux assurantiels avec la performance ESG, dont les émissions de GES. Afin de prioriser et mettre en œuvre les actions qui permettent de réduire de la manière la plus significative ces émissions, une mesure complète et fiable du bilan des émissions de GES du Groupe est essentielle.

Le Groupe EPC est conscient que la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre est étroitement liée à la réduction des émissions de GES lors de la production des matières premières nécessaires à la production des explosifs civils, et aux enjeux d'efficacité énergétique :

moins consommer et moins émettre pour réduire les coûts, s'aligner avec les objectifs de la COP28 et prévenir des risques de pénurie. La priorisation du vrac, le changement de certaines matières premières et le recours à l'énergie verte sont autant d'opportunités pour réduire les consommations énergétiques de la production d'explosifs.

S'agissant des GES émis en amont de la production des explosifs civils, un travail de recherche et développement important est engagé en vue de réduire significativement les émissions de CO₂ et particulièrement de N₂O, travail qui implique également les fournisseurs d'EPC.

Dans sa chaîne de valeur, EPC contribue aux objectifs d'adaptation et d'atténuation. Les filiales Explosifs et forage-minage participent à des projets d'infrastructures pour l'adaptation au changement climatique (barrages, réservoirs, travaux de confortement, infrastructures de transports ferroviaires...), et permettent l'extraction des métaux et minéraux indispensables à la transition énergétique ; à titre d'exemple, il est estimé que la construction et l'installation d'une seule éolienne de 3,6 MW requièrent 400 tonnes de métaux et 1000 tonnes de béton, donc de ciment et de granulats, tous produits dont l'extraction primaire recourt aux explosifs civils.

Pour leur part, les filiales de la Mine Urbaine sont un acteur clé des villes de demain. La transition énergétique requiert des volumes sans précédents de minéraux, ce qui soutient la demande pour l'extraction de matières premières primaires (issues de la mine naturelle) et secondaires (issues de la mine urbaine). Le changement climatique a des incidences sur l'environnement, par exemple sur l'état de la biodiversité et sur la disponibilité et la qualité de l'eau. Ces enjeux sont traités dans des parties dédiées de l'état de durabilité.

C.1.2 Engagements

L'ensemble de cette partie décrit les éléments essentiels relatifs aux engagements du Groupe en matière de réduction des émissions de GES :

- Le Groupe s'engage sur une cible de réduction de ses émissions de GES en ratio d'intensité, en se référant à la documentation relative à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, version de mars 2020) publiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire français ;
- Le Groupe identifie les leviers de décarbonation qui permettront d'atteindre la cible fixée en matière de réduction des émissions de GES ;
- Le Groupe a rejoint en 2024 la quatrième promotion de l'Accélérateur Décarbonation, programme d'accompagnement de Bpifrance, qui permettra d'affiner la cible de réduction d'émissions de GES ;



- Le Groupe n'a pas identifié d'émissions de GES verrouillées liées à ses principaux produits et actifs, en notant toutefois que les procédés actuels de production du nitrate d'ammonium par les fournisseurs d'EPC sont pour la plupart d'entre eux émetteurs de N₂O. Le développement de la production de nitrate bas carbone fabriqué à partir d'hydrogène est décrit au paragraphe C.1.4.3.b ;
- Le Groupe publie dans la section C.6 de ce rapport les informations sur l'éligibilité et l'alignement de ses activités avec le règlement sur la taxonomie verte européenne.

1 Mise à jour annuelle du Bilan Carbone

Le Groupe a calculé son Bilan Carbone pour la première fois en 2022 sur les scopes (ou « périmètres d'émissions de GES ») 1, 2 et 3 amont et aval. Il a été décidé d'internaliser le processus afin de maîtriser pleinement la méthodologie de collecte et de calcul et ainsi pérenniser la mise à jour annuelle du bilan des émissions de GES. Chaque année sont mis à jour la totalité des scopes 1 et 2 et les postes significatifs (95%) du scope 3 amont et aval.

- Focus

Les catégories d'émissions de gaz à effet de serre

Un bilan des émissions de GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation. Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories prédéfinies appelées « postes d'émission ». À la différence du bilan comptable, le bilan des émissions de GES comptabilise les émissions liées à la chaîne de valeur de l'entreprise, qui inclut donc l'amont et aval, et notamment (dans la méthode ADEME) :

Intrants et emballages	Fret	Déplacements et engins	Énergie (chauffage, production...)	Utilisation des produits	Déchets et recyclage
Scope 3	Scope 1 Scope 3	Scope 1 Scope 2 Scope 3	Scope 1 Scope 2 Scope 3	Scope 3	Scope 3

Les émissions sont classées en trois « scopes » ou périmètres d'émission (dans la méthode GHG Protocol) :

Scope 1

Émissions directes de gaz à effet de serre. Les émissions liées à la combustion de carburant pour les bâtiments, machines, engins et véhicules opérés par l'entreprise.

Scope 2

Émissions indirectes liées à l'énergie. Les émissions liées à la consommation d'électricité ou de vapeur, de chaleur et de froid (ou plus précisément, les émissions liées à la production de l'électricité, vapeur, chaleur ou froid consommés).

Scope 3

Émissions indirectes. Les émissions liées à la chaîne de valeur de l'entreprise : achats de biens et services, fret et transports non opérés, utilisation des produits, déchets, investissements. On distingue habituellement les émissions liées à la chaîne de valeur amont (scope 3 amont), et celles liées à la chaîne de valeur aval (scope 3 aval).



2 Formation des collaborateurs

Le Groupe considère que la réduction de ses émissions est l'affaire de tous. Il est essentiel d'inclure et promouvoir l'engagement de l'ensemble du Groupe dans cette démarche. Cela s'articule autour de plusieurs principes : la formation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et de transition écologique, la formulation de principes directeurs, et le partage des bonnes pratiques. En 2024, des formations ont été dispensées auprès de plusieurs filiales afin d'améliorer la compréhension et de renforcer la fiabilité du calcul du bilan des émissions de GES.

3 Trajectoire et plan d'actions

Le Groupe EPC a formalisé ses objectifs de réduction de GES, en ratio d'intensité, en se référant à la documentation relative à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, version de mars 2020¹) publiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat de la France. L'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre est appliqué au niveau du Groupe et donc à l'ensemble de ses filiales, dont celles qui sont situées hors UE. Généraliser le périmètre et appliquer les objectifs de la SNBC à l'ensemble des filiales du Groupe est la preuve de la volonté du Groupe de réduire son impact au global, au-delà de la dimension réglementaire. En effet, les objectifs fixés par les États membres de l'UE en matière de réduction des émissions de GES sont connus pour être parmi les

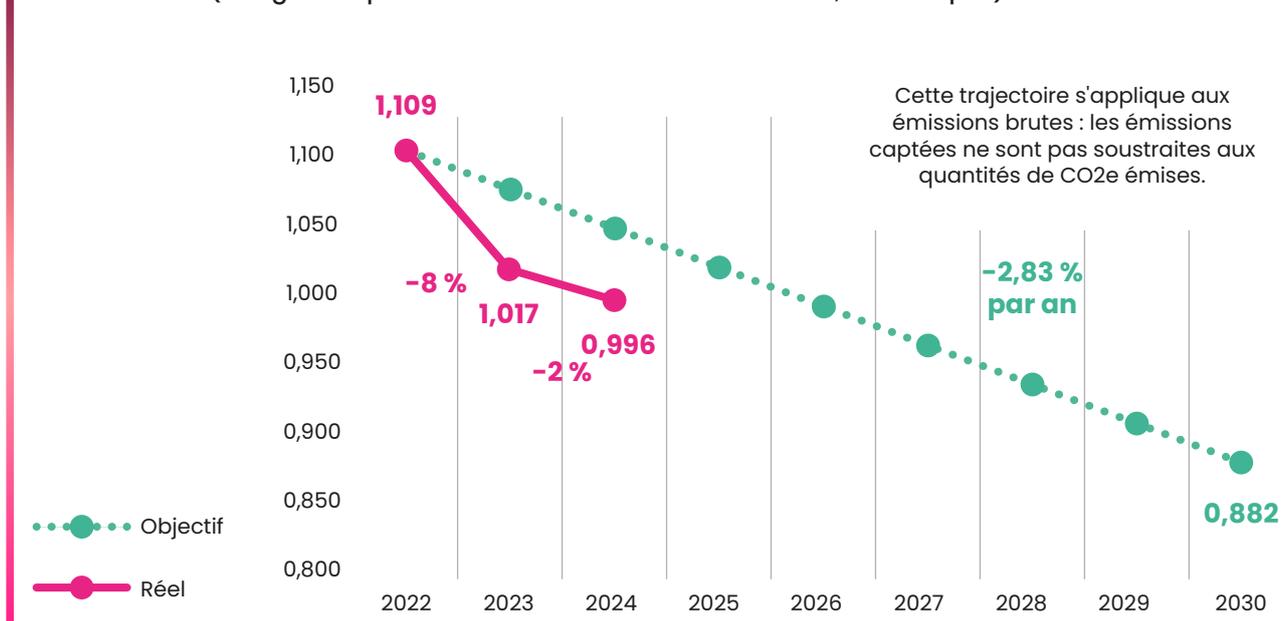
plus exigeants du monde. La cible du Groupe EPC, qui se base sur une trajectoire de décarbonation sectorielle élaborée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, sera affinée au cours des prochains exercices afin de décliner les objectifs par métier et/ou géographie. La nature de la cible, en ratio d'intensité des GES (émissions brutes sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3) sur la base du chiffre d'affaires, a été sélectionnée pour tenir compte des évolutions futures, comme les hausses des volumes de ventes liées à la croissance, principalement organique, du Groupe.

L'année de référence de la SNBC est 2015, date à laquelle le Bilan Carbone du Groupe n'avait pas encore été calculé. C'est pourquoi l'objectif de 35% de réduction, qui correspond à la dernière mise à jour de la SNBC pour le secteur industriel entre 2015 et 2030, a été lissé entre ces deux dates afin de prendre pour année de départ celle du calcul du Bilan Carbone. À noter que des actions avaient déjà été mises en œuvre par le Groupe EPC pour réduire ses émissions de GES avant le calcul du Bilan Carbone, mais n'avaient pas été quantifiées à l'époque.

Afin de tenir compte de l'évolution du volume d'activité du Groupe EPC qui est en croissance, l'indicateur correspond au niveau d'émission de gaz à effet de serre (en kgCO₂e) calculé conformément à la méthode de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), rapporté au chiffre d'affaires du Groupe en euros.

EPC SA a signé en juillet 2022 un accord de financement senior qui prévoit dans la même convention de crédit :

42 3 5 Ratio d'intensité carbone et objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à horizon 2030 (en kg CO₂e par euro de chiffre d'affaires consolidé, tous scopes)





- la mise en place avec La Banque Postale Asset Management d'une tranche d'un montant de 20 M€ assortie de critères ESG ambitieux qui traduisent l'engagement du Groupe EPC en matière de RSE ;
- la mise en place d'un crédit renouvelable confirmé de 30 M€ ;

Des critères ESG ont été étendus à l'ensemble de la convention de crédit, en intégrant un critère supplémentaire lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe EPC.

C.1.3 Gouvernance

Les sujets relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sont principalement suivis et traités par la Direction RSE Groupe, avec des ressources spécifiquement allouées au suivi et à la mise à jour de ces données. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les Directions SSE des filiales mettent en œuvre des actions diverses pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, avec le soutien du Groupe.

Enfin, chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux, dont les défis climatiques.

C.1.4 Actions

1 Mise à jour annuelle du Bilan Carbone

a/ Méthode

Le bilan des émissions de GES du Groupe est calculé annuellement par la Direction RSE d'EPC, pour les scopes (ou « périmètres d'émissions de GES ») 1, 2, 3 amont et aval. Le périmètre retenu est celui de la consolidation financière (intégration globale).

Le calcul du premier Bilan Carbone complet, publié dans la DPEF 2022, a permis d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs. Ainsi, en 2024, la collecte des données volumétriques se concentre sur la mise à jour des scopes 1 et 2 et des principaux postes d'émissions du scope 3 amont et aval. La collecte de données 2024 inclut de nouvelles demandes par rapport au modèle de collecte 2023, avec notamment une demande sur les achats de service : en 2023, ces émissions avaient été mises à jour par extrapolation à partir de la collecte complète de l'année 2022. Les autres données, qui représentent moins de 10% du Bilan Carbone, sont également prises en compte en étant mises à jour par extrapolation en y associant le taux d'incertitude requis par la méthodologie.

Pour harmoniser la collecte, préserver l'auditabilité de la démarche et s'assurer que les objectifs cités précédemment soient remplis, un modèle de fichier de collecte a été créé par le Groupe. Ce fichier de collecte permet de calculer le bilan des émissions de GES à partir principalement de données primaires, c'est-à-dire de données directement issues des factures ou compteurs. Le modèle de fichier de collecte comprend un suivi de la source des données communiquées afin de déterminer l'incertitude associée et donc le degré d'estimation de la donnée. À partir des données transmises par les filiales via le processus de collecte, le Groupe procède au calcul des émissions de GES avec le fichier de calcul de la méthode Bilan Carbone (compatible avec le GHG Protocol).

Les facteurs d'émissions utilisés pour transformer les données primaires en quantités d'émissions de GES sont principalement ceux de la Base Empreinte de l'ADEME, ou ceux récupérés auprès d'autres sources de données (fournisseurs, analyses cycle de vie, autres bases de données, etc.). Le Groupe cherche à assurer une cohérence de la base utilisée pour chaque facteur d'émission, année par année.

Le scope 3 (amont et aval) représente plus de 90% du Bilan Carbone du Groupe, la précision des facteurs d'émission des fournisseurs est donc une préoccupation majeure. Pour s'assurer de la fiabilité des facteurs d'émissions de ses intrants, la Direction Achats du Groupe collabore avec ses fournisseurs pour récolter des facteurs d'émissions spécifiques. L'ensemble du processus et des arbitrages est documenté dans une note technique interne.

b/ Suivi des émissions des gaz à effet de serre

Le Groupe EPC publie ses émissions selon le GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRs.

Comme mentionné précédemment, le Groupe EPC présente également des émissions de GES en publiant un ratio d'intensité carbone, égal au rapport entre les émissions de GES du Groupe, calculées selon la méthode du BEGES réglementaire, et le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le calcul annuel du Bilan Carbone permet d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs. Pour le Groupe, les intrants et l'utilisation représentent en 2024 respectivement 63% et 16% des émissions.

Le Groupe a créé un outil prévisionnel de calcul des émissions de gaz à effet de serre pour les chantiers des activités de la Mine Urbaine. Ce fichier se fonde sur les facteurs d'émission de la Base Empreinte de l'ADEME et sur des moyennes de consommation des engins. Cet outil permet de fournir aux clients une estimation des émissions de scope 1 d'EPC pour les prestations proposées.

42 3 1 Émissions totales de GES (GHG Protocol)

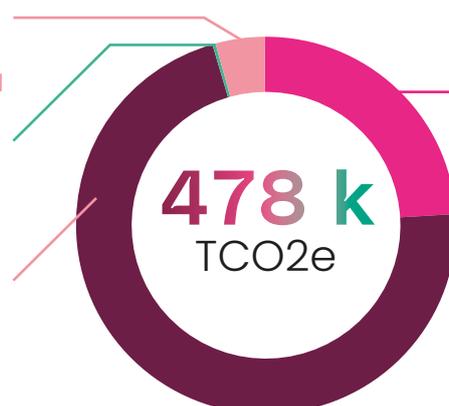
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1		2024
Émissions brutes de GES du scope 1 (en TCO2e)		20 080
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)		0%
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2		
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (en TCO2e)		808
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (en TCO2e)		0
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3		
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (en TCO2e)		456 850
1) Biens et services achetés		300 748
2) Biens d'investissement		558
3) Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)		4 919
4) Transport et distribution en amont		34 029
5) Déchets produits lors de l'exploitation		436
6) Voyages d'affaires		718
7) Déplacements domicile-travail des salariés		0
8) Actifs loués en amont		0
9) Acheminement en aval		6 261
10) Transformation des produits vendus		0
11) Utilisation des produits vendus		75 071
12) Traitement en fin de vie des produits vendus		34 108
13) Actifs loués en aval		0
14) Franchises		0
15) Investissements		0
ÉMISSIONS TOTALES DE GES		
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (en TCO2e)		477 738
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (en TCO2e)		476 930

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GHG Protocol)

42 3 2 **Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 1.**
20 k TCO2e – **4,2%** du bilan total

42 3 3 **Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 2.**
1 k TCO2e – **0,2%** du bilan total

42 3 4 **Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 (amont).**
341 k TCO2e – **71,4 %** du bilan total



42 3 4 **Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 (aval).**
115 k TCO2e – **24,2%** du bilan total

2 Formation des collaborateurs

En 2024, la Direction RSE a déployé dans plusieurs filiales en France et à l'étranger une Fresque de la RSE et une formation à la politique RSE du Groupe, en vue de les sensibiliser aux impacts du changement climatique. Ces formations permettent de mieux définir le rôle que peut jouer chaque acteur pour contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La Direction RSE participe également aux séminaires du Groupe pour des actions de sensibilisation et se rend en filiale pour former les collaborateurs au bilan des émissions de GES. Les formations portent, en fonction des interlocuteurs, sur les enjeux de la collecte et du calcul ou sur l'interprétation du bilan des émissions de GES, et ce, afin de préparer des plans d'actions de réduction des émissions.

En septembre 2024, la Direction RSE a notamment présenté en détail le bilan des émissions de GES du Groupe lors du séminaire de la Direction Achats. La présentation a permis de former les acheteurs aux émissions du scope 3 amont, et en particulier sur les émissions liées aux achats de nitrate d'ammonium qui peuvent varier de manière significative selon les méthodes de production.

EPC2i, filiale en charge des activités de recherche et développement, a suivi en 2024 l'accompagnement Diag'Ecoconception, un programme Bpifrance qui comprend notamment la réalisation d'une Analyse Cycle de Vie (ACV) simplifiée et deux jours de formation sur les principes de l'écoconception, qui est une approche multi-étape (tout au long de la vie du produit) et multicritères (impact GES mais également impact sur l'épuisement des ressources, l'eau, la toxicité, etc.). L'ACV permet d'analyser les émissions de GES des produits et procédés pendant la phase de recherche et développement.

3 Trajectoire et plan d'actions

La formalisation des leviers de décarbonation, qui sont développés ci-dessous, sera approfondie à mesure du déploiement des formations de la Direction RSE, qui comprennent un module pour élaborer un plan d'actions de réduction des émissions de GES. De plus, la Direction RSE a rejoint en 2024 la quatrième promotion de l'Accélérateur Décarbonation, un programme d'accompagnement de Bpifrance sur deux ans, qui comprendra des missions de conseil pour travailler sur la formalisation de la trajectoire et du plan de transition du Groupe.

a/ Scopes 1 et 2

Les scopes 1 et 2 représentent respectivement 4,2% et 0,2% des émissions du Groupe. Les filiales mettent en œuvre des actions pour réduire leurs scopes 1 et 2 :

- En incluant dans leur parc de véhicules, lorsque cela est pertinent en tenant compte des usages et du mix énergétique du pays, des véhicules électriques. C'est le cas par exemple chez EPC France, qui a installé des bornes de recharges pour les véhicules électriques sur le site industriel de Saint-Martin-de-Crau ainsi que dans certains dépôts. Le recours au biocarburant est également un moyen de diminuer le scope 1 et d'anticiper les évolutions méthodologiques à venir fondées sur la distinction entre le CO2f et le CO2b ;
- En mettant en place des actions liées à la sobriété des usages. Par exemple, un audit énergétique a été mené en 2024 sur l'usine d'EPC France pour identifier les leviers de réduction des consommations d'énergie. Les mesures identifiées comprennent, par exemple, la récupération de l'énergie liée au processus de refroidissement en optimisant le processus de production, et une première estimation en grande masse des investissements nécessaires à la mise en place des actions a été réalisée ;
- EPC Demosten et EPC Colibri rationalisent leurs déplacements et ont effectué des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ;
- En faisant le choix d'acquérir des engins éco-performants lors du renouvellement de leur parc matériel, comme l'a fait EPC Maroc en 2024 ;
- En produisant de l'électricité verte sur site à l'aide de panneaux solaires, comme c'est le cas par exemple pour EPC Mineex Sénégal et EPC Guinée ;
- La tour Initiale, dans laquelle sont situés les bureaux de la société Adex, a défini une politique environnementale qui comprend notamment des engagements et objectifs en matière de gestion et de consommation d'énergie.



MEMU (Mobile Explosives Manufacturing Unit) ou UMFE (Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs)

42 4 1 Consommation d'énergie et mix énergétique

	2024
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	-
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	93 900
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	2 800
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	-
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	2 000
6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	98 700
PART DES SOURCES FOSSILES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	95%
7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	3 700
PART DE LA CONSOMMATION PROVENANT DE SOURCES NUCLÉAIRES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	4%
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	100
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	1 200
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	-
11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	1 300
PART DES SOURCES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	1%
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (EN MWh)	103 700

Note : Les chiffres ont été estimés à partir des données récoltées dans le cadre du calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ils comportent donc un taux d'incertitude élevé mais permettent d'avoir des ordres de grandeur.

42 4 1 Consommation d'énergie

103 700 MWh

42 6 1 Ratio d'intensité énergétique

0,21



Atelier de préparation des SPUR



42 4 2 Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement

6 900 MWh, dont 18% issue de sources renouvelables

2 000 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles

3 700 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement provenant de sources nucléaires

1 200 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables

42 4 3 Consommation d'énergie fossile

98 700 MWh

93 900 MWh

Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers

Consommation de combustible provenant du gaz naturel

2 800 MWh

2 000 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles

42 4 4 Nombre de filiales qui produisent de l'énergie renouvelable

42 4 5 Nombre de filiales qui achètent de l'énergie renouvelable

42 5 1 Nombre de filiales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie





b/ Scope 3 amont

Le scope 3 touche par nature à la chaîne de valeur des activités de l'entreprise et donc à des postes d'émissions divers et variés. Concernant les principaux postes pour le Groupe EPC :

- Sur les intrants, la diminution sera progressive sur l'activité Explosifs, notamment grâce au déploiement des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans les usines de fabrication de nitrate d'ammonium, qui permettent de diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre liées au processus de production notamment grâce à l'abattement catalytique du N2O (protoxyde d'azote). La prise en compte de ces nouvelles techniques de production par nos fournisseurs a ainsi un impact direct sur le scope 3 du Groupe EPC. En effet, avec des approvisionnements en nitrate d'ammonium issu d'usines européennes modernisées et dont les facteurs d'émission ont été mis à jour en conséquence dans les bases internationales (par exemple dans la base Empreinte de l'ADEME), les émissions dues aux intrants sont en baisse d'environ 7% en 2024 par rapport à 2022. Des technologies sont également en cours de déploiement pour produire du nitrate d'ammonium moins carboné (vert à partir d'hydrogène vert, bleu avec séquestration de carbone, jaune avec énergie nucléaire). La croissance de ces nouveaux modes de production permet à EPC de ne pas comptabiliser d'émissions verrouillées en lien avec les approvisionnements en nitrate d'ammonium.
- Sur le fret, les sources d'approvisionnement les plus proches et les moyens de transport les moins carbonés sont privilégiés. Par exemple, une partie du fret entrant d'EPC Canada se fait par voie ferroviaire, moyen de transport moins carboné que le transport routier. À noter que dans certains cas, il peut s'avérer préférable en matière d'impact GES de s'approvisionner plus loin auprès d'un fournisseur qui a une production moins carbonée.

- D'autres actions au cas par cas sont mises en place selon les spécificités et caractéristiques des filiales.

c/ Scope 3 aval

Les activités du Groupe EPC participent à éviter des émissions chez le client :

- Pour l'activité Explosifs, l'optimisation des tirs grâce aux travaux d'études et ingénierie permet d'améliorer la fragmentation de la roche réduisant ainsi le concassage mécanique par le minier qui est un process fortement consommateur en énergie souvent carbonée (la variation étant assez directement lié au facteur d'émission du mix énergétique de la mine). De plus, cela permet réduire le temps de pelletage, de chargement et donc de transport interne sur le site de la mine et ainsi d'optimiser la chaîne logistique pour diminuer les consommations de carburant. À noter que la solution VERTEX® développée par Diogen, filiale du Groupe EPC, permet de digitaliser et d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations.
- Pour les activités de la Mine Urbaine, le développement des filières de recyclage sur site permet de développer le « minage urbain » et promouvoir ainsi l'utilisation des ressources disponibles en circuit court ce qui réduit l'impact carbone lié au déplacement des matériaux.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : EI-9_01 ; EI-9_02 ; EI-9_03 ; EI-9_04 ; EI-9_06 ; EI-9_07 ; EI-9_08 ; EI-9_09 ; EI-9_14 ; EI-9_15 ; EI-9_16 ; EI-9_17 ; EI-9_20 ; EI-9_21 ; EI-9_22 ; EI-9_23 ; EI-9_29 ; EI-9_41 ; EI-9_42 ; EI-9_43 ; EI-9_44

12 3 2 D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone

2023



2024





C.2 Prévenir et lutter contre la pollution

C.2.1 Enjeux

La pollution peut générer des impacts négatifs sur les personnes, que ce soit les travailleurs ou les communautés autour des sites, ainsi que sur l'environnement.

Les activités de la Mine Urbaine incluent dans leur cœur de métier la dépollution de sites appartenant à des clients (décontamination, désamiantage, déplombage). Les activités de dépollution du Groupe ont donc un impact positif pour les usagers de ces sites, puisqu'elles permettent de retirer des substances classées « extrêmement préoccupantes » comme l'amiante et le plomb. De plus, les travaux d'adaptation des bâtiments au changement climatique représentent une opportunité financière pour le Groupe EPC car ils nécessitent au préalable de conduire des travaux de dépollution. La maîtrise des impacts sur l'environnement liés à ces activités de dépollution est un enjeu majeur. Opérationnellement, on parle de « risque » de pollution pour couvrir à la fois les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et les risques financiers qui peuvent en résulter.

Les activités de la déconstruction, qui sont l'autre cœur de métier de la Mine Urbaine, peuvent produire des poussières et des nuisances sonores (pollution de l'air). Les enjeux visent principalement les riverains et sont développés dans la partie D.7 *Dialoguer et agir en faveur des communautés locales*.

Dans le cadre de leurs activités, les filiales de production d'explosifs et de forage-minage manipulent et mettent en œuvre des produits contenant des substances chimiques. Il existe alors un risque de pollution accidentelle des sols (déversement de substances chimiques, perte de confinement, combustion incomplète) pouvant contaminer l'eau au contact d'une nappe phréatique avec un risque d'infiltration dans le sol. Ce risque est géré en permanence lors des opérations de stockage, de transport, de production voire d'utilisation soit sur les sites d'EPC, sur la route ou chez le client lors de la mise en œuvre des produits sur leurs sites. Par ailleurs, la détonation d'explosifs peut engendrer des gaz polluants, notamment des oxydes d'azote (NOx) et du monoxyde carbone (CO, principalement surveillés en milieu urbain). Les risques de pollution sont accentués par les tirs non idéaux : la conception des tirs (au moyen des solutions logicielles développées par la Filiale Diogen d'EPC Groupe) est donc un levier important pour réduire les risques de pollution. Par ailleurs, il existe un risque de pollution aux microplastiques, le plastique étant utilisé

comme emballage pour la fabrication de cartouches d'explosifs.

Comme pour toute activité nécessitant l'usage d'engins, que ce soit pour l'activité de forage-minage ou les activités de la Mine Urbaine, il existe un risque de pollution accidentelle au sol, notamment par des hydrocarbures, principalement sur les sites des clients sur lesquels le Groupe intervient. Au-delà des risques pour l'image du Groupe, les travaux de dépollution peuvent entraîner des coûts importants, sujet traité aux paragraphes 3.3.11, 3.3.12 et 6.13.1 des annexes aux comptes consolidés.

Le sujet de traitements des déchets, dont les déchets dangereux, est évoqué en détail dans la partie C.5 *Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets*.

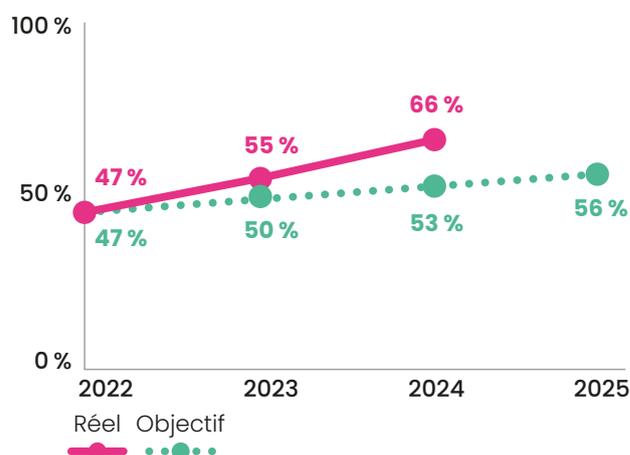
C.2.2 Engagements

Comme précisé dans la politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC, celui-ci œuvre à minimiser son impact sur l'Environnement en utilisant les ressources naturelles de manière durable et en plaçant au centre de ses préoccupations la prévention des pollutions.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux, dont la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Les activités de dépollution sont encadrées par des certifications métiers qui imposent des protocoles stricts de sécurité.

41 2 1 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de chiffre d'affaires)



C.2.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la pollution sont principalement suivis par la Direction Sécurité, Santé et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les filiales, à partir de leur évaluation des risques, mènent les actions nécessaires à la prévention des risques de pollution, incluant la formation de leurs salariés lors de l'embauche mais surtout à leurs postes de travail. Elles suivent les indicateurs pertinents.

Du fait de leur cœur de métier, les filiales de la Mine Urbaine disposent d'équipes opérationnelles dédiées à ces sujets.

C.2.4 Actions

L'ensemble des risques précédemment cités font l'objet de nombreuses mesures de prévention et maîtrise des pollutions, conformément aux règles métiers appliquées ainsi qu'à la norme ISO 14001, comme la mise en place de bacs de rétention, la récupération des polluants, etc.

Concernant l'activité Explosifs et forage-minage, les sites du Groupe EPC classés « Seveso seuil haut », conformément à la directive européenne, sont tenus d'inclure dans leur système de Gestion de la Sécurité la déclaration régulière et surveillance annuelle des principaux polluants rejetés dans l'atmosphère, l'eau, les sols, etc. Cela est également le cas pour les autres sites du Groupe, avec des réglementations spécifiques d'un pays à un autre. Les actions relatives à la gestion des tirs de mine et aux contrôles qualité sont détaillés dans la partie D.6 *Garantir des produits et services de qualité dans la durée*.

Concernant les activités de la Mine Urbaine, les filiales EPC Demosten et EPC Colibri sont des acteurs majeurs historiques spécialisés dans les métiers de la décontamination, du désamiantage et du déplombage en France. Elles accompagnent leurs clients dans tous leurs projets de dépollution en sites occupés ou non, sur sites industriels et en zone urbaine, dans le cadre de travaux de réhabilitation et de déconstruction. Elles respectent les règles métiers applicables et disposent de certifications qui couvrent le volet environnemental.



Opérateur en désamiantage

Le Groupe EPC a mis en place un système de management de la continuité d'activité, certifié selon la norme ISO 22301, avec la formalisation de plans de gestion de crise pour les scénarios critiques et la réalisation d'exercices réguliers. Cela permet notamment, en cas de survenance d'une situation d'urgence, telle qu'une pollution majeure, de contrôler et limiter son impact sur la population et l'environnement.

41 61 **Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m³ sur les installations industrielles**



Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : E2-4_02 ; E2-4_03 ; E2-4_04 ; E2-4_05 ; E2-5_02 ; E2-5_03 ; E2-5_04 ; E2-5_05 ; E2-5_06 ; E2-5_07 ; E2-5_08 ; E2-5_09 ; E2-5_10 ; E2-5_11 ; E2-5_12 ; E2-5_13 ; E2-6_01 ; E2-6_02 ; E2-6_03 ; E2-6_04 ; E2-6_05 ; E2-6_06.

C.2.5 Objectifs

Zéro perte de confinement de plus de 1m³ sur les installations industrielles (en nombre d'incidents)

Zéro amende environnementale



Restauration des toitures et verrières du Grand Palais, Paris, France



- Focus

Les substances préoccupantes dans les activités explosifs et forage-minage

Enjeux

Les substances préoccupantes désignent, d'après les ESRS :

- Les substances extrêmement préoccupantes, qui sont identifiées dans l'annexe XIV du règlement REACH ;
- Certaines substances dangereuses de l'annexe VI du CLP, notamment celles présentant un danger pour la santé humaine ou l'environnement ;

- Les substances qui affectent négativement la réutilisation et le recyclage des matériaux dans les produits dans lesquels elles sont présentes.

Dans le cadre de leurs activités, les filiales des activités **Explosifs et forage-minage** achètent, manipulent et mettent en œuvre certaines de ces substances préoccupantes (ou des produits contenant des substances préoccupantes) :

SUBSTANCES UTILISÉES	CONTEXTE	CLASSIFICATION	QUANTITÉ
Plomb et ses composants	Peuvent être présents dans les détonateurs achetés et mis en œuvre par le Groupe	Substances extrêmement préoccupantes	Environ 3 tonnes
Esters nitrés	Présent dans les dynamites achetées et mises en œuvre par le Groupe	Substances dangereuses	Environ 650 tonnes
TNT	Peut être un composant des boosters	Substances dangereuses	Environ 60 tonnes
Thiocyanate de sodium	Peut être un composant des émulsions en tant que réactif de sensibilisation	Substances dangereuses	Environ 200 tonnes
Hydrocarbures	Utilisés en tant que matières premières des ANFO et émulsions, utilisés comme carburant pour les usines, véhicules et engins	Substances dangereuses	Environ 13 000 tonnes

Note : Les chiffres ont été estimés à partir des données récoltées dans le cadre du calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ils comportent donc un taux d'incertitude élevé mais permettent d'avoir des ordres de grandeur.

De plus, le Groupe utilise d'autres substances dangereuses qui ne sont pas visées par les ESRS, et notamment des substances dangereuses qui appartiennent aux classes de dangers physiques. Le Groupe choisit de fournir également des informations sur ces substances et leur maîtrise.



SUBSTANCES UTILISÉES	CONTEXTE	CLASSIFICATION
Nitrate d'ammonium	Principale matière première des produits du Groupe	Substances dangereuses (hors ESRS)

L'utilisation de ces substances présente des risques de pollution, notamment du sol et de l'eau. Les engagements et actions de prévention décrits plus haut s'appliquent à la manipulation et la mise en œuvre des substances préoccupantes.

Issus de réglementations préexistantes et visés par des normes différentes de la CSRD et des ESRS associés (REACH, CLP principalement), les contrôles externes diligentés par les administrations des différents pays de ces substances dans les industries à risques s'ajoutent aux contrôles du Groupe. C'est notamment le cas dans le cadre de l'application de la directive SEVESO 3. Les risques et mesures spécifiques à la classe de danger physique sont développés dans la partie D.5 *Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés.*

Engagements

Le règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals) est une obligation légale qui s'applique aux substances chimiques fabriquées, importées ou mises sur le marché européen.

Le Groupe EPC est concerné par le règlement REACH en tant qu'utilisateur aval de substances chimiques, et en tant que fournisseur (fabricant) de substances chimiques (principalement des mélanges). Les substances concernées sont enregistrées auprès de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Chronologiquement les substances importées ou fabriquées ont fait l'objet d'une phase de pré-enregistrement en 2008. Puis l'obligation d'enregistrement est entrée en vigueur selon les quantités en 2010 (quantités supérieures à 1 000 tonnes par an), en 2013 (quantités supérieures à 100 tonnes par an) et enfin en 2018 (quantités supérieures à 1 tonne par an).

Toutes les substances nouvellement importées ou fabriquées, à plus d'une tonne par an, après 2018 sont donc soumises à enregistrement après 2018.

Le Groupe EPC n'a donc pas d'enregistrement de

substances à renouveler ou à refaire, sauf nouvelles substances, depuis 2018.

Gouvernance

Les sujets relatifs au respect du règlement REACH sont principalement suivis par la Direction Sécurité, Santé et Environnement avec l'appui de la Direction Conformité du Groupe EPC.

Les filiales sont tenues de mener toutes les actions nécessaires à la bonne maîtrise des substances préoccupantes et à la bonne information des utilisateurs finaux.

Actions

Les filiales européennes du Groupe EPC qui achètent des substances chimiques visées par le règlement REACH, comme le nitrate d'ammonium, reçoivent de leurs fournisseurs des Fiches de Données Sécurité (FDS) où figurent notamment une partie des éléments de preuve de la conformité du fournisseur avec la réglementation REACH (N° CAS, CE, d'enregistrement REACH, etc.).

Le questionnaire RSE dédié aux fournisseurs stratégiques comprend des questions relatives à REACH afin de vérifier leur conformité. Par ailleurs, des clauses spécifiques sont intégrées aux principaux contrats fournisseurs.

Les filiales fournissent elles-mêmes systématiquement des FDS à leurs clients. À l'aide des FDS, le Groupe communique donc à l'utilisateur sur la présence éventuelle de substances préoccupantes, le cas échéant, mais aussi sur les dangers physiques et les mesures de sécurité adaptées.

Soucieux de diffuser à ses clients une information réglementaire conforme et de qualité, le Groupe EPC édite ses FDS avec un format et un contenu harmonisé dans le respect du règlement REACH en tenant compte des spécificités des différents pays d'implantation.



C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques

C.3.1 Enjeux

L'eau douce est une ressource qui peut intervenir dans les processus des activités du Groupe EPC.

Pour l'activité Explosifs, celle-ci est consommée comme intrant pour la dissolution de nitrate d'ammonium mais également utilisée comme liquide caloporteur dans le processus de fabrication de cartouches ou pour le refroidissement des pompes. En fonction des sites de production et de la réglementation applicable, elle peut également être stockée pour assurer le bon fonctionnement du système de sécurité incendie. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour le nettoyage des camions. Certains sites de production recyclent une grande partie des eaux voire mettent en place des systèmes de collecte et stockage des eaux de pluie en vue de leur réutilisation.

Pour les activités de la Mine Urbaine, de l'eau est projetée pour l'abattage des poussières lors de la déconstruction d'une structure, mais est également utilisée pour nettoyer le matériel ou consommée dans les douches de décontamination, afin d'assurer la sécurité et préserver la santé des collaborateurs.

Le stress hydrique, situation critique qui surgit lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau, pourrait impacter les activités de certaines usines. Ainsi, les ressources hydriques, notamment dans les zones à stress hydrique élevé, peuvent être négativement impactées par les activités du Groupe du fait de leur utilisation. Par ailleurs, un

manque de disponibilité locale en eau pourrait entraîner un arrêt d'usine ou la mise en place d'un système d'approvisionnement alternatif plus onéreux et représente donc un risque financier. Le changement climatique et la pression démographique accroissent ce phénomène dans diverses zones géographiques. Les sites sur lesquels le Groupe EPC opère sont très inégalement affectés par le risque de stress hydrique, selon leur activité, leur localisation et éventuellement la période de l'année. Par conséquent, une analyse détaillée a été menée pour identifier les sites sur lesquels ce risque est le plus matériel. Celle-ci sera progressivement approfondie lors de ses mises à jour successives.

En raison de la manipulation de matières dangereuses (dont le carburant) et/ou de produits chimiques, les rejets dans les eaux nécessitent une attention particulière. Les risques de pollutions dans les eaux sont traités dans la partie dédiée à la pollution.

C.3.2 Engagements

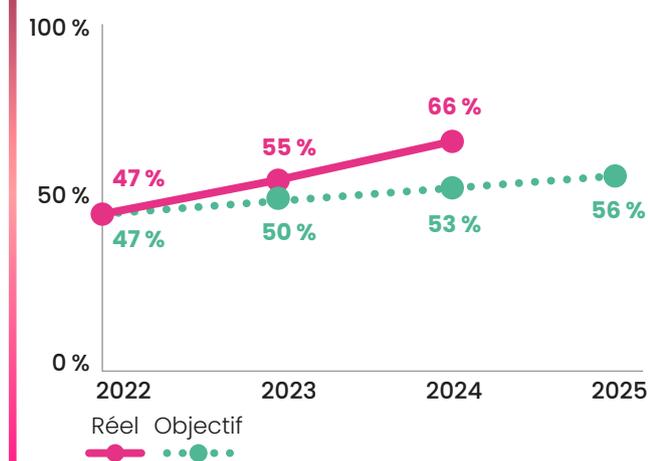
Afin de contribuer à la préservation des ressources en eau, le Groupe EPC s'engage à améliorer sa gestion de l'eau. Cela implique également de veiller à ne pas causer de pollution dans l'eau.

Le Code de bonnes pratiques des affaires, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs dans le monde pour l'ensemble des activités du Groupe, formalise l'engagement de mettre en place des actions de prévention des risques environnementaux. Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la Politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation de l'environnement dans lequel il travaille. Chacun est encouragé à prendre en compte les risques environnementaux dans ses décisions et à partager toute information permettant de les prévenir. Par ailleurs, le Groupe est sensible aux aspects environnementaux dans ses activités et met en place une démarche d'amélioration continue à laquelle chaque collaborateur est invité à adhérer. Le Groupe EPC a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables localement en matière d'environnement.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre les sujets relatifs à la gestion de l'eau. Une attention particulière est portée aux sites les plus consommateurs d'eau du fait de la nature de leur activité, et situés en zone de stress hydrique élevé.

Ces engagements couvrent l'ensemble des ressources hydriques, dont les océans et les mers.

41 21 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de chiffre d'affaires)



C.3.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la gestion de l'eau sont principalement suivis par la Direction Sécurité, Santé et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. La Direction RSE apporte son expertise en matière de reporting et d'analyse à ce sujet. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la bonne gestion de l'eau, et de suivre les indicateurs pertinents (consommation d'eau, tests des eaux rejetées, etc.).

Des bonnes pratiques peuvent être identifiées et remontées lors d'audits d'inspection Groupe à l'occasion des visites de terrain.

C.3.4 Actions

En fonction des réglementations applicables à chaque pays d'implantation et des activités, les installations du Groupe EPC peuvent être classées industrie à risque ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ainsi, des actions sont menées par les filiales pour veiller à respecter la réglementation qui leur est applicable en matière

de gestion de l'eau ; cela est indispensable pour conserver les permis d'exploitation nécessaires à la conduite des activités. Des audits sont menés par les autorités compétentes pour vérifier la conformité des installations et des amendes peuvent être appliquées en cas de manquement constaté.

L'usine de production d'EPC Canada au Lac Bloom (Minerai de Fer Québec) a par exemple été construite avec un circuit fermé pour la gestion des eaux. En effet, les eaux de lavage, de neige ainsi que les eaux de rejet sont directement versées dans les caniveaux au sol, qui sont par la suite filtrés et réutilisés dans la production. Ces eaux usées recyclées sont utilisées dans les camions de production afin de fournir le système de lubrification (Water Ring). Ce processus permet de réutiliser en moyenne plus de 500 000 litres d'eau chaque année.

Certaines exigences spécifiques, recensées dans un standard technique du Groupe EPC, visent à s'assurer, par des mesures préventives, de l'absence de légionellose, bactérie dangereuse qui peut proliférer dans certaines conditions, notamment dans des parties d'installations susceptibles de contenir de l'eau stagnante et de générer des gouttelettes sous forme d'aérosol.

43 31 Taux de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau

75%



Tests de mesure d'énergie des explosifs effectués en bassin de tir, France



Une analyse a été menée par le Groupe EPC sur son niveau d'exposition au stress hydrique, à l'aide de la base de données Aqueduct Water Risk Atlas du WRI (World Resources Institute), en se concentrant sur ses sites de production afin de se focaliser sur les principales consommations. Trois sites de production du Groupe sont implantés dans une zone à stress hydrique élevé ou zone aride, dont deux sites n'utilisent pas d'eau dans leur processus de production. En effet, ces sites, qui sont situés en Espagne et au Sénégal, produisent de l'ANFO qui ne nécessite pas d'apport en eau. Le troisième site est situé en Belgique. À noter que d'après cet outil, l'usine d'EPC France est située dans une zone à niveau de stress hydrique bas, en bordure d'une zone à niveau élevé.

4311 Niveau d'exposition au stress hydrique

20%

Une étude interne a été menée par la Direction RSE pour analyser les volumes de consommation d'eau dans les usines de fabrication d'explosifs, les dépôts de stockage d'explosifs et les bureaux. Des données, basées sur les factures ou des estimations, ont été collectées auprès de différentes filiales et consolidées. Cette étude a permis d'identifier des tendances, qui peuvent évidemment différer en fonction des spécificités de chaque site (volume d'activité, type de production, modernité des installations, obligations réglementaires, conditions climatiques, etc.). Il ressort de cette première analyse que les usines sont les sites les plus consommateurs d'eau, principalement en raison des systèmes de sécurité incendie et de l'utilisation d'eau pour le refroidissement des pompes ou des lignes de production des cartouches d'explosifs. Les dépôts présentent des consommations plus faibles, bien qu'elles ne soient pas négligeables lorsqu'agrégées. Enfin, les bureaux représentent les consommations d'eau les plus faibles. En 2024, EPC France a fait appel à un cabinet expert pour réaliser

un audit hydrique sur son usine de Saint-Martin-de-Crau (solution SCREEN, offre d'audit global du cycle de l'eau primée lors du Challenge Innovation du Carrefour de l'eau 2024). Cet audit inclut des évaluations techniques et opérationnelles, ainsi que des évaluations managériales et un plan d'action visant à réduire les prélèvements d'eau. Les résultats sont attendus courant 2025, les conclusions pourront être partagées avec les autres filiales du Groupe pour le déploiement des bonnes pratiques.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : E3-4_01 ; E3-4_02 ; E3-4_03 ; E3-4_04 ; E3-4_05 ; E3-4_07 ; E3-4_08.

C.3.5 Objectifs

2025 Étendre l'analyse du niveau d'exposition de stress hydrique aux dépôts

L'analyse sera affinée dans les années à venir afin de pouvoir mettre en place des actions impactantes, en priorisant celles sur les sites les plus consommateurs d'eau et avec un niveau de stress hydrique élevé.



C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

C.4.1 Enjeux

Si la biodiversité n'est pas directement exploitée par le Groupe EPC, ce sujet est considéré comme important, étant donné que ses activités peuvent affecter l'environnement dans lequel il opère, que ce soit sur les sites lui appartenant, loués, ou appartenant à un client. Certains sites du Groupe EPC sont situés dans des zones sensibles en matière de biodiversité, ce qui justifie l'attention toute particulière du Groupe pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. La préservation de la biodiversité est également un enjeu important et émergent pour les clients d'EPC, notamment pour les carrières et les mines, avec une réglementation qui évolue pour tenir davantage compte des impacts réels et potentiels sur la biodiversité pour obtenir ou conserver les autorisations nécessaires à l'exploitation d'un site.

4111 Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées

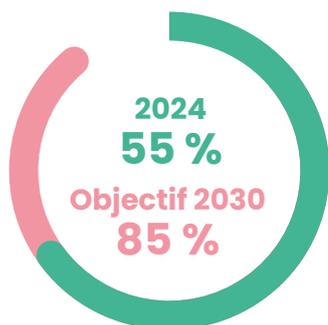
16

Le Groupe EPC est propriétaire foncier de terrains autour de ses sites de production qui constituent un périmètre de sécurité pour opérer en sécurité. Ces terrains non artificialisés, qui représentent une part significative du foncier maîtrisé par le Groupe, constituent des réserves pour la biodiversité et les écosystèmes.

4151 Nombre d'hectares de forêt (en France)

414 ha

4152 Taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France)



Une analyse détaillée a été menée pour identifier le niveau de matérialité des impacts et risques liés à la biodiversité sur les sites de production du Groupe. En 2024, EPC Groupe a conduit une analyse approfondie à l'aide du Biodiversity Risk Filter (BRF), un outil conçu par l'ONG spécialisée World Wildlife Fund. Cet outil évalue les risques liés à la biodiversité en analysant à la fois les impacts et les dépendances de nos activités, en s'appuyant sur une vaste base de données. L'évaluation intègre des informations clés sur les espèces, les écosystèmes, les zones protégées, ainsi que sur divers facteurs de pression tels que la déforestation, la destruction des habitats naturels et la pollution. Une base de données internationale enrichie par plusieurs institutions soutient cet outil. En précisant le secteur d'activité ainsi que la localisation détaillée des sites d'exploitation, il a été possible d'évaluer les risques bruts et impacts potentiels liés à la biodiversité. L'analyse s'est d'abord concentrée sur les usines de production d'explosifs, en examinant en priorité deux types de risques : d'une part, le risque physique, qui correspond à l'impact de l'entreprise sur la biodiversité et à sa dépendance à celle-ci, et d'autre part, le risque réputationnel, qui évalue la perception des parties prenantes concernant la biodiversité dans ce secteur. Les résultats indiquent que les risques globaux (moyenne des risques physiques et réputationnels) restent faibles ou modérés selon les sites, le principal impact potentiel sur la biodiversité étant lié à la pollution. À noter que le secteur d'activité sélectionné pour l'analyse est celui de la « production de produits chimiques », secteur le plus proche de l'activité opérationnelle des usines de production d'explosifs. Toutefois la catégorie retenue de la « production chimique » englobe des industries beaucoup plus importantes en termes de taille d'installation ou présentant des risques bien plus importants (pétrochimie par exemple) ; il convient donc de garder à l'esprit que retenir cette catégorie d'industrie de la « production chimique » est une approche conservatrice. En effet, les usines d'EPC Groupe réalisent des opérations de mélanges de produits chimiques et non pas des opérations de transformation chimique, activité dont les risques et impacts, notamment en matière de pollution, sont plus faibles que ceux liés à la fabrication de produits chimiques (transformation, séparation, synthèse, réaction, extraction, etc.). Les mesures mises en place pour prévenir et lutter contre la pollution font l'objet de la partie C.2 de ce rapport.

C.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes



Il est prévu d'étendre cette analyse aux sites des filiales de l'activité Mine Urbaine. Celle-ci sera progressivement approfondie lors de ses mises à jour successives.

Enfin, la protection de la biodiversité peut être une opportunité. Les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) de la loi Climat et résilience encouragent la rénovation d'espaces construits et inutilisés, qui nécessitent des travaux de démantèlement, de déconstruction ou de dépollution des sols, cœur de l'activité des filiales de la Mine Urbaine.

C.4.2 Engagements

Le Code de bonnes pratiques des affaires, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs dans le monde pour l'ensemble des activités du Groupe, formalise l'engagement de mettre en place des actions de prévention des risques environnementaux. Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la Politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation de l'environnement dans lequel il travaille. Chacun est encouragé à prendre en compte les risques environnementaux dans ses décisions et à partager toute information permettant de les prévenir. Par ailleurs, le Groupe est sensible aux aspects environnementaux dans ses activités et met en place une démarche d'amélioration continue à laquelle chaque collaborateur est invité à adhérer. Le Groupe EPC a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables localement en matière d'environnement.

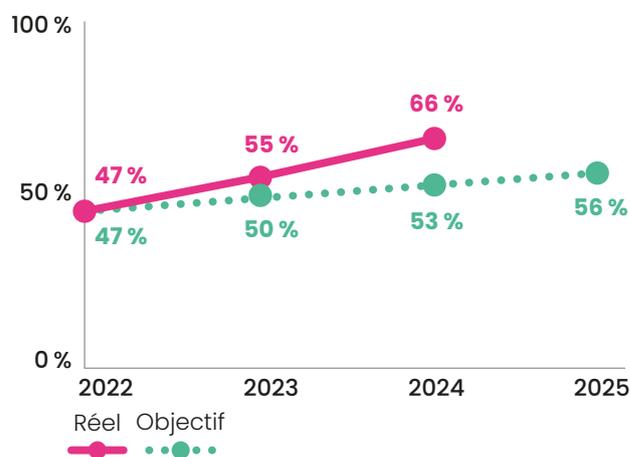
Enfin, chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre la biodiversité et les services écosystémiques.

C.4.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la biodiversité sont principalement suivis par la Direction Sécurité, Santé et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. La Direction RSE apporte son expertise en matière d'évaluation et de cartographie du risque brut et de reporting à ce sujet. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité et les écosystèmes, et de suivre les indicateurs pertinents.

41 2 1 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de chiffre d'affaires)



C.4.4 Actions

En fonction des réglementations applicables à chaque pays d'implantation et des activités, les installations du Groupe EPC peuvent être classées comme ayant des impacts potentiels sur l'environnement et s'inscrire dans un cadre réglementaire spécifique. Ainsi, des actions sont menées par les filiales pour veiller à respecter la réglementation qui leur est applicable en matière de protection de la biodiversité ; cela est indispensable pour conserver les permis d'exploitation nécessaires à la conduite des activités. Des audits ou inspections sont menés par les autorités compétentes pour vérifier la conformité des installations et des mises en demeure ainsi que des amendes peuvent être appliquées en cas de manquement constaté.



Gestion des déchets amiantés par EPC Colibri

C.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

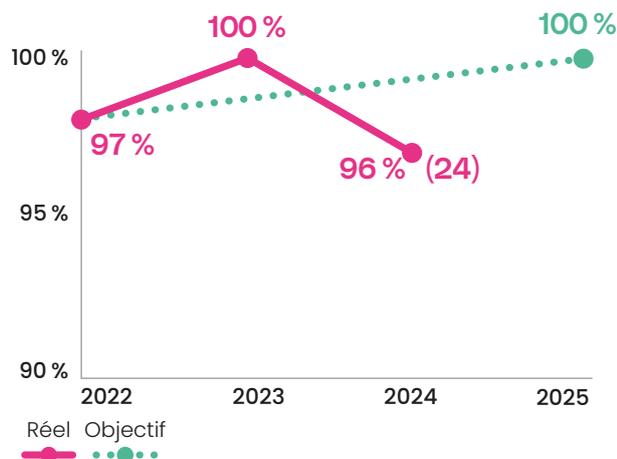
S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes



41 6 1 Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m³ sur les installations industrielles



41 2 2 Nombre de filiales sans amende pour infraction à la protection de l'environnement



La politique du Groupe EPC en matière d'environnement est partagée avec les collaborateurs dès leur arrivée dans l'entreprise via le *handbook*. Par ailleurs, le manuel SSE Groupe met en avant dans le standard opérationnel N°14 (Environnement pour une Prévention des pollutions) et dans le standard technique L (Environnement vers le Zéro pesticide) des exigences permettant de mieux préserver la biodiversité. Des actions spécifiques sont menées pour la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe EPC, par exemple :

- Une étude approfondie a été menée en 2023 avec la mise en place d'un suivi sur les terrains détenus par le Groupe EPC en France, pour recenser précisément les zones boisées, dont certaines sont déjà dotées d'un document de gestion durable, preuve des actions qui sont menées pour contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.
- Le Groupe EPC s'engage dans une démarche d'agrément en France des documents de gestion, pour chaque massif forestier, par les services de l'État. Cet agrément est une garantie de gestion durable de nos forêts. En parallèle, une démarche de certification de gestion durable de ces espaces par un label indépendant (type PEFC) est mise en œuvre, pour garantir l'utilisation de règles de gestion qui visent à préserver la forêt tout en permettant la production de bois.
- EPC Colibri a réalisé des études faunes et flores sur ses installations de traitement des déchets d'amiante afin de maîtriser son impact sur la biodiversité. Ceux-ci comprennent notamment une expertise terrain (liste d'espèces, cartographie des habitats, identification des zones humides, etc.) et une évaluation des enjeux écologiques avec la proposition de mesures pour limiter les impacts résiduels.
- Sur certains de ses chantiers, EPC Demosten fait intervenir un écologue en amont de ses opérations dans un objectif de préservation de la biodiversité.
- En mai 2024, l'usine d'Okoko d'EPC Côte d'Ivoire a accueilli un groupe d'étudiants de l'École Supérieure des Mines et Géologie de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY pour présenter l'usine puis planter 1300 pieds de teck autour du site, arbre particulièrement résistant aux feux de brousse.

C.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes



41 31 Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes

9

À noter que plutôt que de s'appuyer sur des mesures de compensation de la perte de biodiversité, le Groupe EPC travaille en amont de ses projets afin d'éviter d'impacter les zones à fort enjeu environnemental (zone humide, aire d'habitat d'espèce protégée).

41 41 Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale

52

C.4.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci peuvent définir leurs propres objectifs, sans seuil écologique appliqué à l'échelle du Groupe.

2030 : taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France) : **85%**

2030 : taux d'hectares de forêt avec un label de gestion durable (en France) : **80%**

Zéro perte de confinement de plus de 1 m³ sur les installations industrielles (en nombre d'incidents)

Zéro amende environnementale



Opérateurs, EPC Canada



C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets

C.5.1 Enjeux

Le Groupe EPC s'efforce de travailler à la fois sur les flux de ressources entrants et sortants en cherchant à valoriser les déchets de ses clients ainsi que ceux qu'il produit. La notion de déchet est paradoxale étant donné que la plupart des déchets, qui sont une source potentielle de pollution (des eaux, des sols ou de l'air), représentent, par ailleurs, une ressource qui peut et doit être valorisée en respectant les principes de l'économie circulaire.

Les activités de la Mine Urbaine comportent dans leur cœur de métier la gestion des déchets, incluant leur collecte, leur préparation et leur valorisation dans des centres de tri spécialisés. Conformément à la pyramide inversée des déchets, ces filiales ont pour objectif de réduire les quantités de déchets ultimes (éviter les déchets avec le réemploi et valoriser les déchets inévitables, en matière ou en énergie). La valorisation des déchets peut représenter ainsi une opportunité financière significative car leur vente permet de réduire le coût des services proposés ou de générer une source de revenus, comme c'est le cas par exemple pour la ferraille ou le verre récupéré sur les chantiers de déconstruction. L'enjeu financier est pour une catégorie de ressource donnée, de parvenir à collecter, préparer et trier, un volume minimum qui permette une rentabilité financière de l'opération, tout en respectant le cahier des charges des collecteurs de flux (centres de tri, installations de transit, clients industriels, etc.).

44 11 Taux du chiffre d'affaires attribuable aux activités de la Mine Urbaine

22%

Pour l'activité Explosifs, l'enjeu consiste à privilégier le recyclage des produits hors spécifications afin d'éviter que la production de déchets – explosifs ou non en fonction du stade du processus donnant lieu à une production de déchets – ne représente un impact négatif sur la santé et/ou l'environnement lors de leur traitement en tant que déchet, en interne ou à travers une filière spécialisée. Le recyclage, lorsqu'il est possible, est un impératif pour réduire les flux de ressources entrants et ainsi optimiser le processus industriel. Par ailleurs, la vente de matrice en vrac, qui est transportée, mise en œuvre et sensibilisée sur site dans les MEMUs permet de réduire l'utilisation d'emballages par rapport à l'utilisation de cartouches.

42 21 Tonnes de matières premières achetées

2023 123 000 T

2024 157 000 T

Les enjeux liés aux ressources entrantes et aux achats responsables sont traités plus précisément dans la partie E.2 *Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables*.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux flux de ressources entrants et sortants des activités du Groupe EPC.

	FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS	FLUX DE RESSOURCES SORTANTS
Fabrication d'explosifs	<ul style="list-style-type: none"> Nitrate d'ammonium Huiles minérales et hydrocarbures Eau Emballages Autres produits chimiques Accessoires de tir (détonateurs, cordons détonants, boosters, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Explosifs (émulsion ou gel), dont la fin de vie correspond à leur utilisation Produits hors spécifications et emballages, en priorité recyclés lorsque cela est possible selon les réglementations locales
Mine Urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Produits, matières ou matériaux, déchets, contaminés ou non, provenant des chantiers des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Objets destinés au réemploi (ex : mobilier ou équipement récupéré sur chantier) Déchets valorisés en matière (ex : béton concassé, ferraille, plâtre, laine de verre) Déchets valorisés en énergie (ex : certains types de bois ou de plastique) Déchets non valorisables (ex : déchets dangereux)

C.5.2 Engagements

Comme précisé dans la politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC, celui-ci cherche à minimiser son impact sur l'environnement en utilisant les ressources naturelles de manière durable et en plaçant au centre de ses préoccupations le développement de l'économie circulaire, la fourniture de matières premières secondaires et la bonne gestion des déchets.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux.

Le Groupe EPC s'engage à intégrer une démarche d'écoconception dans le cadre de ses activités de recherche et développement, notamment au travers de sa filiale EPC 2i. Cela reflète la volonté de fabriquer à la fois des outils de production et des produits qui permettent lorsque cela est économiquement viable, de favoriser la circularité, augmenter le taux d'utilisation circulaire des matières et réduire le recours matières premières primaires.

C.5.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à l'économie circulaire ainsi qu'au traitement approprié des déchets et produits hors spécifications, sont principalement suivis par la Direction Sécurité, Santé et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la bonne gestion des déchets, et de suivre les indicateurs pertinents.

Du fait de leur cœur de métier, les filiales de la Mine Urbaine ont des équipes dédiées et suivent attentivement ces sujets.

C.5.4 Actions

Pour l'activité Explosifs, les principaux déchets sont essentiellement les emballages souillés. Les produits hors spécifications sont en priorité recyclés dans le processus de production en veillant à ne pas impacter la qualité des produits finaux. Autrement, ils sont traités par des prestataires spécialisés avec la mise en place d'un suivi pour s'assurer de leur traitement

dans la chaîne de valeur aval. Dans certains cas, notamment pour respecter les réglementations locales, le traitement de produits hors spécifications peut exiger un brûlage, qui sera effectué en respectant les consignes de sécurité du Groupe.

44 41 Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe

2023 770 T

2024 840 T

44 51 Nombre de filiales de production qui recyclent les produits hors spécification

4

EPC 2i, filiale en charge des activités de recherche et développement pour l'activité Explosifs et forage-minage, a suivi en 2024 l'accompagnement Diag'Ecoconception, un programme Bpifrance qui comprend notamment la réalisation d'une Analyse Cycle de Vie (ACV) simplifiée et deux jours de formation sur les principes de l'écoconception pour adopter une approche circulaire.

Des actions sont également menées par les filiales pour réduire la quantité de déchets générés et favoriser le recyclage de ceux-ci, par exemple :

- l'agence Travaux Spéciaux d'EPC France, labellisée RSE TP Niveau Performant par la Fédération Nationale des Travaux Publics, met à disposition de ses collaborateurs depuis 2024 des bombonnes d'eau potable afin d'éliminer la consommation de bouteilles d'eau jetables (plus de 40 000 en 2023).
- EPC España achète des sacs pour leur production d'ANFO qui contiennent entre 30 % et 60 % de plastique PCR (recyclé post-consommation).

Concernant les activités de la Mine Urbaine, les filiales EPC Demosten et EPC Colibri agissent chez les clients pour favoriser la valorisation des déchets récupérés. Dans le cadre de leurs activités et conformément à la réglementation française, elles suivent rigoureusement la traçabilité déchets (Trackdechets pour les déchets dangereux et tenu du registre déchets pour le reste des flux) et la séparation des typologies de déchets (tri de 9 flux à partir de janvier 2025), qui sont revalorisés. EPC Demosten crée et utilise pour ses clients des livrets ressources et des méthodologies de dépose qui favorisent le réemploi et garantissent ainsi une seconde vie au maximum de produits, équipements et matériaux issus de la déconstruction.

Sur ses chantiers, EPC Demosten travaille en collaboration avec les gestionnaires de déchets et les éco-organismes (notamment des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs : PMCB, DEA et DEEE) pour la massification et la valorisation des déchets de la construction, d'ameublement ou électriques et électronique. La filiale est également adhérente de Cyneo, plateforme digitale et physique spécialisée dans le réemploi, pour favoriser la rencontre de l'offre (chantier de déconstruction) et de la demande (chantier de construction).

Ces activités permettent donc le réemploi, sans impact carbone, et la préparation et transformation en nouvelles matières premières pour réduire l'exploitation des ressources naturelles et participer aux mesures d'atténuation du changement climatique.

La filiale EPC Colibri propose à ses clients une offre de service globale dans quatre domaines d'activités principaux :

- Gestion des déchets amiantés : exploitation de deux centres dédiés à la collecte et la gestion des déchets issus du désamiantage ;
- Gestion des terres polluées : conseil et assistance technique, analyse des matériaux impactés, travaux de dépollution, transport et traitement sur ou hors sites des matériaux impactés ;

- Gestion des déchets des travaux de BTP : collecte et valorisation des déchets du bâtiment, avec une labellisation entre autres pour les déchets du bois et du plâtre, et un centre de tri dédié ;
- Concassage mobile : les bétons issus des bâtiments, des poteaux électriques, des traverses de chemin de fer soit recyclés, soit mis à disposition pour des remblaiements telles que des sous-couches routières, participant ainsi au « minage urbain ».



Gestion des déchets du bâtiment par EPC Demosten

Indicateurs propres à EPC Demosten

28 000 T

43 000 T

37 500 T

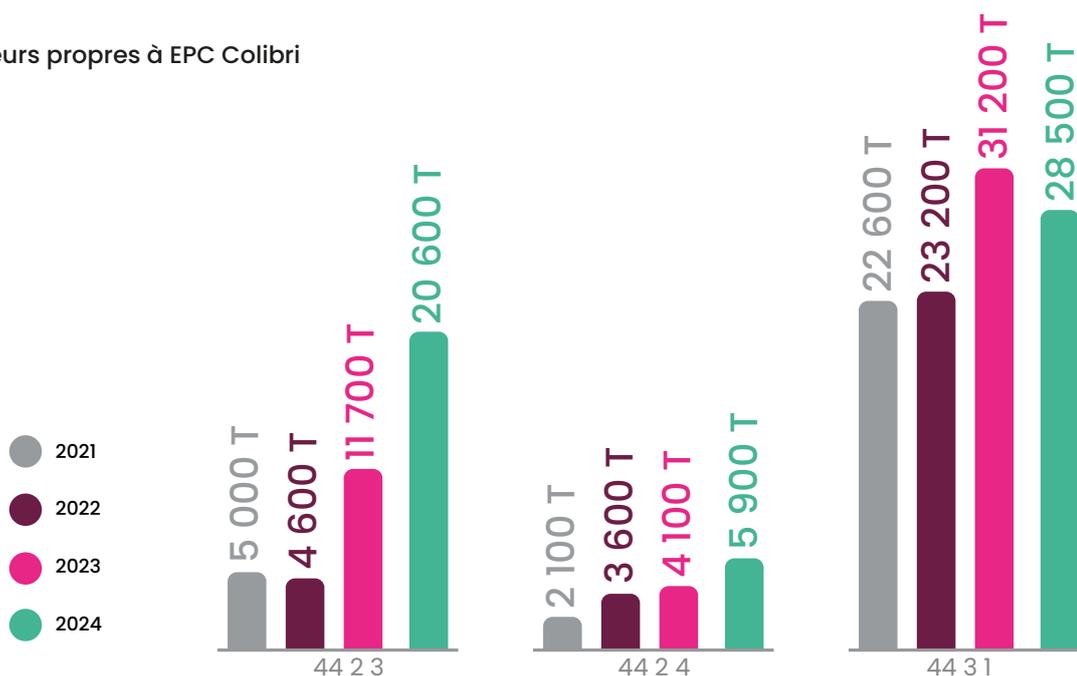


44 21 Tonnes de ferraille recyclées par EPC Demosten

44 22 Tonnes de déchets valorisables extraits par EPC Demosten

44 32 Tonnes de déchets amiantés traités par EPC Demosten

Indicateurs propres à EPC Colibri



44 2 3 Tonnes de granulats recyclés produits par EPC Colibri

44 2 4 Tonnes de déchets valorisés par EPC Colibri

44 3 1 Tonnes de déchets dangereux enfouis par EPC Colibri

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : E5-4_02 ; E5-4_03 ; E5-4_04 ; E5-4_05 ; E5-5_07 ; E5-5_08 ; E5-5_09 ; E5-5_10 ; E5-5_11.

C.5.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci définissent leurs propres objectifs en tenant compte des engagements du Groupe EPC.



Concassage mobile par EPC Colibri

C.6 Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

(règlement sur la taxonomie verte européenne)

C.6.1 Contexte

Les informations ci-dessous sont requises des entreprises non financières par l'article 2 du Règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 modifié, et sont présentées sous forme de tableaux établis selon les modèles figurant à son Annexe II.

La taxonomie verte européenne désigne, principalement, le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables dont l'article 9 fixe six objectifs environnementaux que sont :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le Règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023¹ définit les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement aux quatre autres objectifs :

- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (art. 1^{er}) ;
- La transition vers une économie circulaire (art.2) ;
- La prévention et réduction de la pollution (art. 3) ;
- La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (art. 4).

et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.

C.6.2 Évaluation et méthodologie

1 Approche pour identifier les activités éligibles et calculer les indicateurs clés de performance

À noter que la première analyse d'éligibilité sur l'ensemble des objectifs a été réalisée sur l'exercice 2023 et publiée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023. Celle-ci a été mise à jour sur l'exercice 2024.

À l'issue de l'analyse menée par le Groupe EPC au niveau du Siège pour identifier l'éligibilité de ses activités aux quatre objectifs précédemment cités, il résulte que :

- ni les actes délégués publiés à partir du 4 juin 2021 par la commission, ni les travaux du groupe d'experts (Technical Experts Group) désigné par la commission ne permettent à ce stade de rattacher directement et indiscutablement les activités d'EPC Groupe aux activités contribuant de façon substantielle aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- une partie de l'activité économique de la Mine Urbaine (Déconstruction et Économie circulaire) est éligible aux objectifs de **transition vers une économie circulaire** ou de **prévention et réduction de la pollution**. Cela concerne les filiales EPC Demosten et EPC Colibri et a fait l'objet d'une analyse approfondie afin de calculer les indicateurs d'éligibilité, comme cela avait déjà été fait pour la préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023.

Les informations financières utilisées pour l'établissement des indicateurs d'éligibilité et d'alignement sont issues des systèmes d'information des filiales à la clôture de l'exercice 2024. Elles ont été analysées et vérifiées conjointement par les équipes locales et centrales, afin de s'assurer de leur cohérence avec le chiffre d'affaires et les CAPEX consolidés de l'exercice 2024 et d'éviter tout double comptage d'activités éligibles au numérateur des indicateurs clés de performance.

¹ du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques



Ainsi, les activités économiques identifiées en lien avec les équipes opérationnelles concernées sont les suivantes :

OBJECTIF TEL QUE DÉFINI PAR LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	FILIALE DU GROUPE	
		EPC DEMOSTEN	EPC COLIBRI
Prévention et réduction de la pollution	Dépollution de sites et zones contaminés, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> la décontamination et dépollution des sols la réduction matérielle de substances ou de produits dangereux tels que l'amiante ou les peintures à base de plomb <i>§2.4 de l'annexe 3 du Règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>	X	X
Transition vers une économie circulaire	Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux <i>§2.3 de l'annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>		X
	Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux, en particulier le concassage de béton et d'enrobés routiers <i>§2.7 de l'annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>		X
	Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures <i>§3.3 de l'annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>	X	

Indicateur clé de performance relatif au chiffre d'affaires (ICP du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires pris en compte pour les indicateurs clé de performance de la taxonomie verte européenne fait l'objet de divers retraitements concernant notamment les éventuelles refacturations intragroupes et retraitements en norme IFRS15 liés à l'achat-revente de ferraille. Il est constitué de :

- la vente de prestations catégorisées par article et la facturation liée au transport/transfert de matériel pour les métiers de concassage et gestion des déchets,
- la facturation client et variation Factures à Établir (FAE) et/ou Produits à recevoir (PCA) pour les métiers de dépollution et démolition.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe EPC qui constitue le dénominateur des indicateurs clé de performance de la taxonomie verte européenne s'élève à 490 millions d'euros (voir compte de résultat de l'annexe des comptes consolidés) et les métiers éligibles représentent 20% de ce chiffre d'affaires.

Indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement (ICP des CAPEX)

Conformément au règlement taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend l'entrée en actif des immobilisations corporelles, incorporelles et l'acquisition des droits d'utilisation (norme IFRS16). En 2024, le montant du dénominateur s'élève à 38,6 millions d'euros (voir paragraphe 6.3 de l'annexe des comptes consolidés).

Les CAPEX éligibles au règlement taxonomie correspondent aux CAPEX rattachables aux activités éligibles présentées plus haut et représentent 9% de l'ICP CAPEX. Pour les actifs utilisables par plusieurs activités éligibles et qui ne seraient pas directement imputables à l'une d'entre elles, il a été décidé d'affecter la valeur d'entrée de l'immobilisation au prorata du chiffre d'affaires des activités éligibles concernées. Comme cela avait été le cas en 2023, les efforts ont été concentrés sur l'analyse des investissements les plus significatifs relatifs aux cœurs de métier des activités économiques du Groupe EPC.

Indicateur Clé de Performance relatif aux dépenses d'exploitation (ICP des OpEx)

Le dénominateur de l'ICP des OpEx, tel que défini dans au point 1.1.3 de l'annexe I du Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, s'élève à 26,1 millions d'euros pour l'année 2024, soit 6% des charges d'exploitation du Groupe (442 millions d'euros). Ainsi, les dépenses opérationnelles telles que définies dans le règlement ne revêtent pas d'importance significative pour le modèle de l'entreprise. L'entreprise est donc exemptée de l'obligation de calculer le numérateur de l'ICP des OpEx, conformément au point 1.1.3.2, et publie un numérateur égal à zéro.

2 Approche pour identifier les activités alignées et calculer les indicateurs clés de performance

À noter que cette analyse d'alignement, réalisée sur l'exercice 2024 et publiée dans ce document, est la première réalisée par le Groupe.

Critères d'examen technique

Les critères d'examen technique ont fait l'objet d'une revue approfondie en lien avec les Directions opérationnelles et financières des filiales concernées avec une attention particulière aux contrats à l'avancement. En effet, des rendez-vous semestriels sont organisés entre la Direction financière groupe et les filiales concernées afin de réaliser une revue analytique sur une sélection desdits contrats et notamment sur les aspects de Factures à Établir (FAE) et/ou Produits à recevoir (PCA). Une extraction des contrats restants est fournie par les filiales concernées dans l'optique de justifier le chiffre d'affaires global.

Au regard du nombre de chantiers et de la diversité des contrats, l'analyse de l'alignement a été concentrée sur les principaux chantiers générant les chiffres d'affaires les plus significatifs pour les métiers 3.3 « Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures » et 2.4 « Dépollution de sites et zones contaminés ».

Pour les métiers 2.7 « Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux » et 2.3 « Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux », ont été exclus de l'analyse les contrats de courtage pour lesquels EPC Groupe ne dispose pas de la documentation complète permettant de justifier de leur alignement sur chacun des critères.

Au terme de ce travail, il ressort que 12% du chiffre d'affaires du Groupe EPC est aligné aux critères d'examen technique.

Les critères d'alignement des CAPEX ont été basés sur les pourcentages d'alignement du chiffre d'affaires des métiers et des filiales correspondants.

EPC Groupe affiche un alignement des CAPEX de 7%.

Critères DNSH (« Ne pas causer de préjudice important »)

Une analyse détaillée des critères DNSH a été réalisée et formalisée en collaboration avec les Directions opérationnelles et la Direction RSE du Groupe pour chaque activité économique concernée. Cette revue s'est notamment appuyée sur le fait qu'EPC Demosten et EPC Colibri mènent leurs activités opérationnelles en conformité avec :

- Un cadre réglementaire français strict et contrôlé ;
- Des systèmes de management, dont certains sont certifiés et encadrés par les normes ISO (9001, 14001) ou MASE ;
- Des certifications métiers spécifiques à leurs activités (QualiRecycle, Qualibat).

Les critères DNSH, spécifiques à chaque activité éligible, ont principalement concerné :

- L'atténuation du changement climatique
 - Absence de dégradation de terres présentant un important stock de carbone ;
 - Calcul du bilan carbone et objectifs de réduction en matière d'émissions de GES ;
 - Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les réglementations européennes en vigueur).
- L'adaptation au changement climatique
 - Revue des risques réalisée avec les experts métiers en 2024, qui sera approfondie par la suite ;
 - Risques potentiels identifiés non considérés comme importants pour l'exercice de l'activité économique, notamment en raison du fait que les chantiers, réalisés sur des sites de tiers, ont une durée limitée qui dépasse très rarement un an.
- L'utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
 - Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les sujets liés à l'utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines ;
 - Existence d'un système de management environnemental et qualité, certifié pour certaines agences / filiales.
- La prévention et la réduction de la pollution
 - Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les sujets liés à la prévention et la réduction de la pollution ;
 - Existence d'un système de management environnemental et qualité, certifié pour certaines agences / filiales ;

- Autres sujets spécifiques, par exemple pour l'activité Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux, l'existence de valeurs limites d'émission fixées au sein des arrêtés d'autorisation d'exploiter de manière garantir que les émissions n'excèdent pas les NEA-MTD.
- L'économie circulaire
- Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les sujets liés au tri et à la valorisation des déchets, une des spécialités du métier Mine Urbaine du Groupe EPC ;
- Existence d'un système de management environnemental et qualité, certifié pour certaines agences / filiales.

Garanties minimales

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 18 du règlement Taxonomie, les activités économiques qui contribuent substantiellement à l'un des objectifs climatiques et respectent les critères DNSH génériques et spécifiques pertinents doivent également démontrer leur respect des garanties minimales. Ces garanties impliquent la mise en œuvre de procédures alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (y compris les principes et droits établis par les huit conventions fondamentales mentionnées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que par la Charte internationale des droits de l'Homme). Les activités économiques d'EPC Demosten et EPC Colibri sont menées en conformité avec les principes énoncés dans cet état de durabilité et les autres parties du Document d'Enregistrement Universel, ainsi qu'avec la réglementation française applicable, couvrant les garanties minimales relatives aux droits humains (paragraphe D.8 de l'état de durabilité), la lutte contre la corruption (paragraphe E.1 de l'état de durabilité et indicateur 13 4 1 de l'annexe F.1), la fiscalité (note 5.10 de l'annexe aux états financiers consolidés) et l'éthique des affaires (paragraphe E.1 de l'état de durabilité).



Désamiantage des toitures et faux plafonds d'un site industriel



C.6.3 Résultats

Les tableaux récapitulatifs par ICP correspondant au degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/2486 de la commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852, sont présentés ci-dessous.

Les résultats détaillés en appliquant les tableaux réglementaires sont présentés en annexe F.4 de cet état de durabilité.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES / CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM (Atténuation du changement climatique)	0%	0%
CCA (Adaptation au changement climatique)	0%	0%
WTR (Eau)	0%	0%
CE (Économie circulaire)	9%	14%
PPC (Pollution)	4%	6%
BIO (Biodiversité)	0%	0%

PART DES CAPEX / TOTAL DES CAPEX

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM (Atténuation du changement climatique)	0%	0%
CCA (Adaptation au changement climatique)	0%	0%
WTR (Eau)	0%	0%
CE (Économie circulaire)	6%	8%
PPC (Pollution)	1%	1%
BIO (Biodiversité)	0%	0%

PART DES OPEX / TOTAL DES OPEX

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM (Atténuation du changement climatique)	0%	0%
CCA (Adaptation au changement climatique)	0%	0%
WTR (Eau)	0%	0%
CE (Économie circulaire)	0%	0%
PPC (Pollution)	0%	0%
BIO (Biodiversité)	0%	0%



Opératrice manipulant une cartouche sur site

D. Informations sociales



D.1	Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail	72
D.2	Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion	76
D.3	Développer les compétences et l'engagement	79
D.4	Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs	82
D.5	Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés	87
D.6	Garantir des produits et services de qualité dans la durée	89
D.7	Dialoguer et agir en faveur des communautés locales	92
D.8	Assurer le respect des droits de l'Homme	95

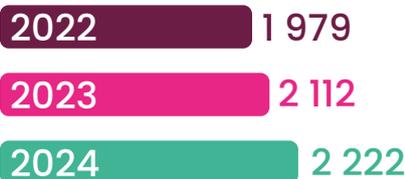


D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail

D.1.1 Enjeux

Les 2 222 collaborateurs, qui partagent et incarnent les valeurs du Groupe EPC, constituent la force motrice du Groupe dans plus d'une vingtaine de pays. Conformément à ses valeurs, le Groupe prend en compte les attentes des collaborateurs eu égard aux exigences des métiers (équilibre vie professionnelle et vie privée, temps de travail, déplacements longs, métiers physiques), leur assure un niveau élevé de qualité au travail et instaure un dialogue permettant d'identifier les actions qui puissent répondre à leurs besoins. Ce dialogue repose sur le principe de consultation des collaborateurs qui passe notamment par les comités d'entreprises ou leurs équivalents en fonction du droit vernaculaire. Ces initiatives sont essentielles pour maintenir l'engagement et la motivation des employés et ainsi éviter un risque lié à l'accroissement d'un taux de rotation du personnel mal anticipé qui pourrait entraîner une perte de compétences.

2111 Nombre de salariés (effectifs au 31/12)



Effectif salarié dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés représentant au moins 10% de son nombre total de salariés (effectifs au 31/12/2024)



Selon les spécificités des besoins des filiales, les collaborateurs peuvent bénéficier de contrats permanents ou temporaires, à temps plein ou à temps partiel. Certaines filiales, principalement dans la zone Afrique, peuvent faire appel à des travailleurs indépendants ou de travailleurs disposant de contrats avec des agences d'intérim ou de placement de personnel, selon la réglementation locale applicable. La diversité des modèles contractuels et des réglementations en matière de droit du travail dans les différents pays d'implantation du Groupe peut représenter à la fois un risque financier et un impact négatif potentiel pour EPC,

raison pour laquelle le Groupe s'appuie sur des ressources locales qualifiées pour la gestion du personnel.

2112 Nombre de non-salariés

414

Le paiement de salaires décents est par ailleurs également un enjeu pour le Groupe, notamment en raison de la diversité géographique de ses implantations et des types et niveaux de protection sociale de chacun de pays.

Les actions qui sont menées et décrites dans cette partie ont pour objectifs d'atténuer les impacts négatifs matériels, réels ou potentiels, et d'obtenir des impacts positifs pour les collaborateurs.

D.1.2 Engagements

L'engagement du Groupe EPC est d'offrir à nos collaborateurs des parcours de carrière variés et évolutifs dans un environnement où la qualité de vie au travail est indispensable. C'est cette conviction qui anime la vision de l'avenir du Groupe EPC.

Le Groupe EPC crée un environnement de confiance, conformément aux valeurs du Groupe, qui favorise le travail en équipe tout en permettant de valoriser les contributions et initiatives individuelles. C'est pourquoi il souhaite attirer de nouveaux collaborateurs, développer leurs compétences et les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Les échanges et la transmission des connaissances sont favorisés en développant la mobilité internationale.

Comme précisé dans le guide Code de bonnes pratiques des affaires, applicable à chacune des filiales, le Groupe EPC reconnaît et respecte le droit pour ses collaborateurs d'établir ou d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix. Il reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations et conventions collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leurs syndicats.

D.1.3 Gouvernance

Le pilotage opérationnel se fait au niveau des filiales ou de la Zone, dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau Groupe par la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC.

Les filiales sont tenues d'instaurer un dialogue social entre leur Direction Générale, le service des Ressources Humaines et les collaborateurs, permettant la remontée des préoccupations et besoins des parties

prenantes internes. La Direction Générale de chaque filiale doit s'assurer que les canaux de communication permettant la remontée des préoccupations et des besoins sont connus et utilisés. En fonction de la taille des filiales, de leur organisation et des réglementations spécifiques applicables, les échanges peuvent être centralisés par le service Ressources Humaines en lien avec des représentants du personnel, syndicats ou comités d'entreprise présents. Les sujets sont traités par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines des filiales concernées.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe échange régulièrement avec son réseau de correspondants, notamment lors de réunions périodiques et du séminaire annuel dédié aux ressources humaines. Ces temps permettent de partager les actualités et informations clés de chaque filiale, d'échanger sur les bonnes pratiques, de mettre en place des plans d'actions sur diverses thématiques et de s'assurer de la pertinence des objectifs fixés, à la fois pour les filiales et pour le Groupe.

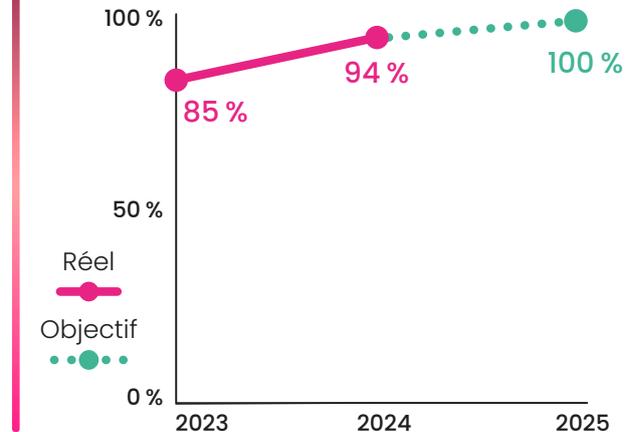
Pour l'identification de la matérialité de l'ensemble des enjeux (impacts positifs, impacts négatifs, risques et opportunités), la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC s'appuie notamment sur les remontées du réseau de correspondants Ressources Humaines en filiale qu'elle anime, sur les résultats du baromètre social mené sur l'année 2024, et sur les échanges en direct avec les parties prenantes lors de visites terrain ou d'échanges lors des différents événements organisés par le Groupe.

Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la Direction des Ressources Humaines Groupe, matérialisés dans un reporting semestriel, ainsi que de la Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

D.1.4 Actions

Chaque collaborateur qui rejoint le Groupe EPC assiste, dans le cadre de son intégration, à une présentation de l'ADN du Groupe EPC, matérialisée dans le *handbook*. Ce guide permet de retracer l'histoire du Groupe, de présenter et expliquer ses valeurs, son organisation et ses principes (Ressources Humaines, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Sécurité, Santé et Environnement). Le *handbook* est signé par le collaborateur à la suite de la présentation qui est faite par son manager ou le service des Ressources Humaines. Celui-ci inclut la présentation du dispositif de système d'alerte du Groupe EPC, accessible sur le site internet du Groupe.

22 8 2 Taux de collaborateurs ayant signé le *handbook*



Le Groupe met en place des dispositifs pour améliorer la qualité de vie au travail :

- En fonction des filiales et de leurs besoins opérationnels, les collaborateurs dont la fonction est compatible peuvent avoir recours au télétravail ;
- Les collaborateurs des filiales françaises, d'EPC-UK et d'EPC Canada (soit au total plus de 50% des effectifs du Groupe) peuvent accéder à Stimulus Care Services, un programme d'aide et de soutien personnalisé pour aider à gérer au mieux les difficultés du quotidien ;
- En 2024, deux collaborateurs d'EPC Demosten ont bénéficié de jours de congé aidant, c'est-à-dire un congé pour les travailleurs afin d'apporter des soins personnels ou une aide personnelle à un membre de la famille ou à une personne qui nécessite des soins ou une aide pour raison médicale grave.

Les filiales du pôle Mine Urbaine adoptent une démarche proactive de prévention pour réduire les risques professionnels et la pénibilité :

- Au travers des retours d'expérience et du recueil des suggestions et propositions des collaborateurs sur le terrain, EPC Demosten développe et investit dans des outils d'aide à la manutention, des matériels réduisant les TMS (troubles musculosquelettiques) et des dispositifs réduisant l'empoussièremment ;
- EPC Colibri a fait preuve d'innovation en développant la SR2B, nouvelle machine pour la mise en sac automatisée des terres polluées. Celle-ci a été approuvée par la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment (CEVALIA). Développée pour les déchets contenant de l'amiante, la SR2B permet également le conditionnement en big-bag de matériaux ou déchets de toute nature (gravats plomb, terres polluées, enrobés HAP, déchets dangereux...). Elle permet de réduire la pénibilité pour les opérateurs ainsi que l'exposition aux déchets dangereux.

21 2 1 Taux de rotation des salariés (turnover)



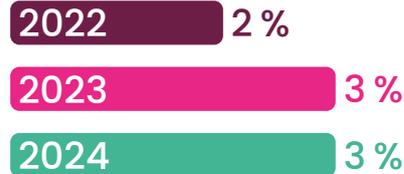
21 2 2 Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise pendant l'année

471

21 3 1 Nombre de filiales avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur

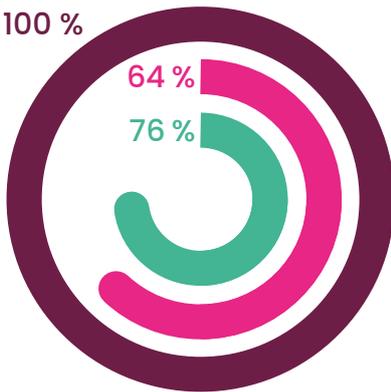
20

21 7 1 Taux d'absentéisme



Taux de salariés

100 %



21 3 2 Taux de salariés couverts par des négociations collectives

21 4 1 Taux de salariés représentés par des représentants du personnel

21 6 1 Taux de salariés couverts par au moins une catégorie de protection sociale

NIVEAU DE COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Taux de couverture Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10% du total des salariés)

Salariés – non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10% du total des salariés)

DIALOGUE SOCIAL

Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10% du total des salariés)

0-19%

20-39%

40-59%

60-79%

Afrique

80-100%

France

France

COUVERTURE PAR UNE PROTECTION SOCIALE CONTRE LES PERTES DE REVENUS
DUES À DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE LA VIE

PAYS	MALADIE	CHÔMAGE À PARTIR DU MOMENT OÙ LE TRAVAILLEUR COMMENCE À TRAVAILLER POUR L'ENTREPRISE	ACCIDENT DU TRAVAIL ET HAN- DICAP ACQUIS	CONGÉ PARENTAL*	DÉPART À LA RETRAITE
Australie	Oui	Non	Oui	Non	Non
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bénin	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Burkina Faso	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Cameroun	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Canada	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chili	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Côte d'Ivoire	Oui	Partielle	Oui	Partielle	Oui
Emirats Arabes Unis	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gabon	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Guinée	Oui	Oui	Oui	Partielle	Oui
Italie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Japon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Maroc	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pérou	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sénégal	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Singapour	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

* Congé maternité et/ou paternité et/ou parental

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : S1-10_03 ; S1-15_01 ; S1-15_02 ; S1-15_03 ; S1-16_02.

D.1.5 Objectifs

2025 création d'un parcours en ligne pour l'accueil de chaque nouveau collaborateur du Groupe

2025 mise en place de programmes de sensibilisation des risques psycho-sociaux à l'échelle du Groupe



Usine de Yaouré, Côte d'Ivoire

D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion

D.2.1 Enjeux

Le Groupe EPC est convaincu que la diversité des profils et des parcours professionnels, l'égalité des chances et la qualité de l'expérience des collaborateurs sont des éléments clés de la créativité, de la performance, de la responsabilité et de l'attractivité du Groupe, qui représentent une véritable opportunité. Des mesures concrètes, décrites plus en détail ci-dessous, sont prises pour construire une culture d'entreprise ouverte, inclusive et respectueuse des différences visibles et invisibles qui font la valeur unique de chaque individu. EPC s'efforce d'avoir un impact positif et de se montrer exemplaire en promouvant cette culture au sein de l'entreprise par des actions de sensibilisation et de formations régulières.

2111 Nombre de salariés

2222



333
femmes



1 889
hommes

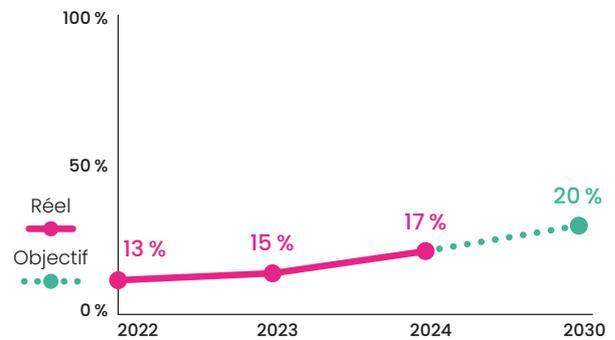
22 3 1 Taux de femmes dans l'entreprise

2022 13 %

2023 15 %

2024 15 %

22 3 2 Taux de femmes à des postes de direction

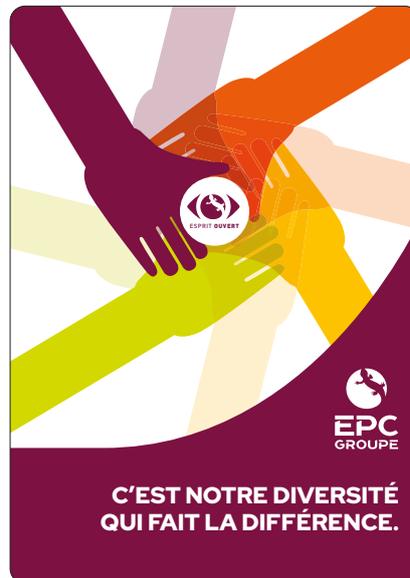


22 3 3 Taux de femmes dans le Conseil d'Administration : 4 femmes sur 7 membres

57%

22 3 4 Écart de rémunération femmes-hommes

-2%



Campagne de communication interne pour la promotion de la diversité, égalité et inclusion

D.2.2 Engagements

Le Groupe EPC s'engage à traiter les collaborateurs de manière équitable et à promouvoir la diversité. Construire une entreprise dynamique, volontaire, moderne, dans le respect des personnes et des valeurs cardinales que sont la diversité, l'inclusion, le respect de chacun et de tous. Le Groupe EPC fait de la lutte contre les discriminations de tous ordres une de ses priorités. Ainsi, les décisions relatives au recrutement, à la promotion, au maintien en fonction, à la formation, au perfectionnement et à la rémunération doivent être basées exclusivement sur les aptitudes, les compétences et l'expérience requises pour effectuer le travail.

22 21 Nombre de nationalités dans le Groupe

+50

22 41 Nombre de salariés en situation de handicap

34

Le Groupe EPC promeut une culture d'entreprise ouverte et inclusive, qui reconnaît et célèbre la diversité sous toutes ses formes : l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou encore l'origine sociale.

Le Groupe EPC s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail sain qui protège la dignité de tous. Ne sont en aucun cas tolérés les faits de harcèlement de toute forme et les pratiques discriminatoires, à l'encontre des collaborateurs mais également des fournisseurs, consultants, clients et d'autres personnes avec lesquelles le Groupe entretient des relations d'affaires.

D.2.3 Gouvernance

Un Comité Diversité Égalité et Inclusion (DE&I) a été nommé. Celui-ci est présidé par le Président Directeur Général du Groupe et se réunit 3 fois par an. Son rôle est d'assurer le respect des engagements et des actions qui ont été décidées à l'échelle du Groupe. Il s'assure également de la pertinence et de la progression favorable des indicateurs mis en place. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Pour être au plus près des enjeux locaux et géographiques, le Comité DE&I est composé d'un représentant opérationnel de chaque Zone ou Pôle d'activités. Chaque représentant est également identifié comme référent DE&I de la Zone afin d'être au plus près des enjeux du terrain en matière de Diversité, Égalité et Inclusion.

D.2.4 Actions

Une politique Diversité, Égalité et Inclusion a été présentée aux équipes dirigeantes des filiales du Groupe EPC en mai 2023. Celle-ci définit des objectifs chiffrés et a pour vocation d'être déployée dans l'ensemble des filiales du Groupe. Des référents en filiale viendront en appui pour permettre le déploiement de la politique DE&I, la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et de pouvoir être en capacité de remonter les enjeux terrains sur la thématique de diversité, d'égalité et d'inclusion à partir d'échanges avec les collaborateurs. Une campagne de communication a été réalisée en décembre 2024 et portait sur les engagements du Groupe en matière de DE&I.

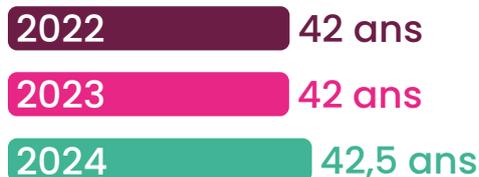
Au total, 47 référents Diversité, Égalité et Inclusion ont été nommés au sein des filiales et des Zones. Les formations des référents du Groupe EPC sont en cours de réalisation. Les référents de chaque Zone mettront en place des réunions périodiques avec les référents pays pour tenir compte de leurs enjeux et les remonter au niveau du Groupe.

22 11 Nombre de référents Diversité, Égalité et Inclusion

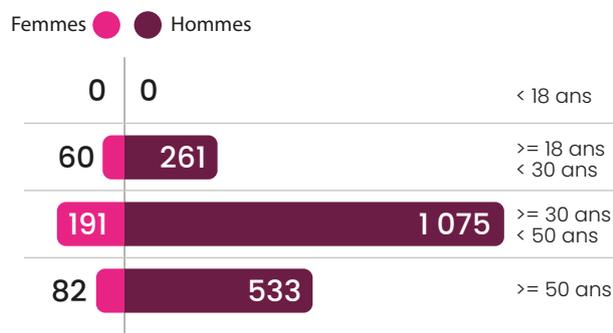
47

La diversité de nos géographies et filiales permet de créer des opportunités pour de jeunes talents et de renforcer le partage de compétences. C'est pourquoi des collaborateurs en contrat de VIE (Volontariat International en Entreprise) rejoignent chaque année les équipes du Groupe EPC dans le monde, pour des contrats d'une durée généralement comprise entre 12 et 24 mois.

22 51 Âge moyen



Pyramide des âges des salariés (effectifs au 31/12/2024)



Les filiales opérationnelles françaises (EPC France, EPC Colibri et EPC Demosten) contribuent à l'inclusion sociale de demandeurs d'emploi et de personnes éloignées de l'emploi, à l'aide de contrats d'insertion professionnelle. Cela permet notamment à ces personnes de développer leurs compétences et accroître leurs chances de trouver un emploi, au sein du Groupe EPC ou d'une autre entreprise. Par exemple, l'agence Travaux Spéciaux d'EPC France s'est engagée dans une démarche avec le GEIQ BTP 13 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), association collaborant avec la FNTP, pour sélectionner des candidats en montant un projet d'une durée de 11 à 13 mois avec la proposition de formations métiers diplômantes (cordiste, CACES, etc.).

22 71 Nombre d'heures travaillées en contrats d'insertion (France uniquement)

+22 000 heures

Le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe, disponible sur son site internet et ouvert à tous, permet le signalement de comportements contraires aux législations en vigueur et aux valeurs éthiques du Groupe. Son existence est rappelée dans le *handbook* distribué aux salariés à leur arrivée dans le Groupe. Le fonctionnement de ce dispositif est détaillé dans la partie E.1 *Assurer une pratique éthique des affaires*.

22 81 Taux de salariés ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle

100%

22 91 Incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement

0

22 92 Montant des amendes résultant des incidents avérés de discrimination

0 €

22 93 Nombre de signalements d'incidents de discrimination, dont le harcèlement

1

Dans le cadre de son projet Esprit d'Équipe 2024, EPC Colibri a proposé à l'ensemble de son personnel de participer à un atelier sur l'amélioration de ses relations professionnelles grâce à la communication non violente.

D.2.5 Objectifs

2025 déploiement d'une formation à destination de l'ensemble des collaborateurs et portant sur le contenu ainsi que les engagements de la politique DE&I

2025 création d'un parcours de formation en ligne à destination des managers sur les questions de discrimination, afin d'encourager le recrutement inclusif, la créativité et la diversité des équipes

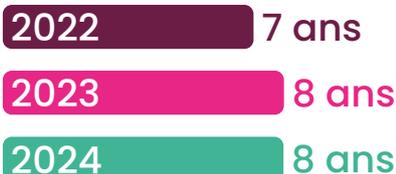
2030 : 20% des postes de direction occupés par des femmes

D.3 Développer les compétences et l'engagement

D.3.1 Enjeux

La compétence peut être décrite comme la combinaison de la formation, des aptitudes, de l'expérience et des connaissances d'une personne et sa capacité à les appliquer pour effectuer une tâche en toute sécurité. Le niveau de compétence peut exiger de former les collaborateurs pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle et d'accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions en matière de sécurité, de santé et d'environnement, mais également de préserver leur engagement. Maintenir l'engagement et la motivation des employés est essentiel pour la conduite des activités du Groupe, un taux de rotation du personnel élevé pouvant entraîner un risque de pertes de compétences. Pour s'adapter à un monde en constante évolution et relever tous les défis de demain, le Groupe EPC a besoin de femmes et d'hommes de confiance compétents et engagés, à qui sont donnés les moyens d'agir et de se dépasser.

22 61 Ancienneté moyenne



Le Groupe EPC est présent sur des métiers souvent qualifiés de niche. Les compétences très spécialisées nécessaires à la conduite de ces activités ne sont quasiment pas directement accessibles dans l'offre de la formation initiale des pays d'implantation du Groupe EPC, et ce, quel que soit le niveau d'étude. Il existe un risque d'avoir des collaborateurs et travailleurs de la chaîne de valeur insuffisamment formés aux spécificités et exigences des métiers du Groupe, ce qui pourrait avant tout avoir des conséquences graves en matière de sécurité, mais également sur la qualité des services proposés. Les personnels du Groupe EPC sont donc formés par

les filiales aux métiers qui sont les leurs. L'expérience acquise, à la fois avant leur recrutement et tout au long de leur durée de présence dans les effectifs du Groupe EPC, est primordiale.

Enfin, le Groupe EPC dispose d'une activité spécialisée de formation à des tiers externes, dont l'équipe de formateurs est composée de collaborateurs du Groupe, tous spécialistes dans leur domaine (forage, exploitation minière, contrôles, sécurité, minage, etc.). Forts de longues carrières dans l'industrie et de nombreuses heures de formation, ils offrent une approche pédagogique solide combinant vision théorique et expérience terrain. Le développement de cette activité représente une opportunité financière pour le Groupe et permet de former et développer les compétences des travailleurs de la chaîne de valeur.

D.3.2 Engagements

L'innovation, la collaboration et les opportunités de progresser sont valorisées en développant une organisation agile promouvant la formation. Le Groupe EPC souhaite préserver l'engagement de ses collaborateurs et s'engage ainsi à leur offrir des parcours variés et évolutifs, et à les soutenir tout au long de leur vie professionnelle. Il souhaite préparer la relève de demain et travailler sur un enjeu fondamental pour ses expertises techniques : la transmission des savoirs.

La diversité des cultures et des carrières est une source d'enrichissement individuel et collectif. Promouvoir la mobilité contribue à décloisonner les organisations et à faire émerger de nouvelles passerelles d'évolutions. Elle doit être anticipée et encouragée si elle correspond à la fois aux besoins du Groupe et aux aspirations professionnelles du collaborateur. La mobilité interne, à la fois source de développement de compétences et d'engagement, doit concourir à créer des opportunités au sein des filiales ou entre les filiales, ce qui enrichit la transmission des savoirs. Par la capitalisation des expériences, elle participe significativement à la construction d'une employabilité durable et d'une fidélisation des collaborateurs.

Ainsi, le Groupe EPC veille à l'engagement de ses collaborateurs et les accompagne dans le développement de leurs compétences et talents dans le cadre de programmes de mobilités et de formation.



Baromètre social réalisé en 2024

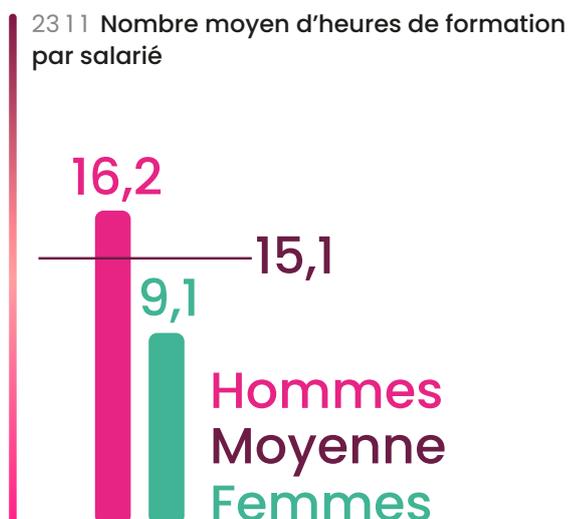
D.3.3 Gouvernance

Le pilotage opérationnel se fait au niveau des filiales ou de la Zone, dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau Groupe par la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC.

Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la Direction des Ressources Humaines Groupe, ainsi que de la Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

D.3.4 Actions

Les filiales recueillent les besoins de formation des collaborateurs en les priorisant afin de déployer des plans de formation et développement de compétences.



Les campagnes d'entretiens annuels d'évaluation menées par les filiales du Groupe permettent d'assurer un temps d'échange entre le collaborateur et son manager. Ils ont notamment pour objectifs de réaliser un bilan de l'année écoulée et évaluer la performance, fixer des objectifs pour l'année à venir, aborder la question de l'organisation du travail et de la charge sur la fonction occupée et échanger sur les souhaits de développement ainsi que les formations réalisées. L'objectif est de permettre d'instaurer un dialogue avec les collaborateurs du Groupe. À ce stade, les données sur le taux d'évaluation de la performance et du développement des collaborateurs ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées, en raison

notamment des spécificités liées aux réglementations locales qui doivent être prises en compte.

Au sein de la *EPC Digital Academy* (dispositif informatique de formation en ligne du Groupe EPC), des formations ont été déployées sur une plateforme spécifique pour gérer, administrer, faciliter la formation et le développement des employés au sein du Groupe EPC. Ce nouvel outil digital vise à optimiser le processus d'apprentissage, à améliorer le suivi et la gestion du contenu, et à soutenir le développement des compétences des employés, contribuant ainsi à la croissance et à la réussite de l'organisation. La plateforme prend en charge des méthodes d'apprentissage innovantes et engageantes au travers de contenus riches et ludiques offrant une nouvelle vision de la formation.

Une revue des talents est menée chaque année par la Direction des Ressources Humaines du Groupe afin d'identifier les compétences clés ainsi que les collaborateurs à haut potentiel. Des programmes de formation adaptés sont par la suite mis en place afin d'accompagner leur montée en compétence et préparer les plans de succession des fonctions clés du Groupe.

Le programme *Emerging Talents* prévoit le recrutement chaque année de jeunes professionnels dans le cadre du dispositif Volontariat International en Entreprise (VIE). Ce contrat spécifique permet à ces collaborateurs de vivre une expérience professionnelle à l'étranger tout en s'imprégnant de la culture d'entreprise dans des métiers aussi divers que la sécurité, la finance ou le marketing. Il permet de préparer et anticiper la relève de demain.

23 3 2 Nombre de stagiaires, alternants et autres étudiants employés pendant l'année

213

Début 2024, le Groupe EPC a adopté une Charte de la mobilité interne, applicable à l'ensemble des filiales, pour promouvoir la mobilité et ainsi contribuer à décroïsonner les organisations. Elle permet aux collaborateurs de comprendre les engagements et les règles de fonctionnement pour garantir un processus de mobilité fluide et transparent. Une plateforme en ligne dédiée, *Career@EPC* a été déployée pour la publication des offres de poste et accompagner les processus de candidatures.

Des partenariats sont signés par les filiales avec des établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser la découverte des métiers du Groupe ainsi que le recrutement de stagiaires et alternants.

23 31 Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur

15 partenariats dans 10 filiales

Un Plan d'Option d'Achat d'Action à prix préférentiel, baptisé « EPC Share », a été lancé en 2023 pour encourager l'actionnariat collaborateur. Cela traduit la volonté de la Direction du Groupe et de ses actionnaires de permettre aux collaborateurs de recevoir une partie plus importante de la valeur qu'ils contribuent à créer. Ce plan concerne l'ensemble des pays d'implantation du Groupe dans lequel un tel mécanisme est autorisé (deux pays non couverts), pour tous les collaborateurs ayant plus de deux ans d'ancienneté, sans distinction de salaire, de niveau hiérarchique ou de nationalité. En pratique, cela a concerné plus de 1 200 collaborateurs en 2023. L'initiative a été reconduite en 2024 et a concerné environ 1 000 collaborateurs.

En juin 2024, le Groupe EPC a réalisé son premier baromètre social, sur la base d'un questionnaire de 40 questions administré par l'Institut Ipsos, avec un taux de participation d'environ 70%. Les résultats révèlent à la fois un engagement remarquable des collaborateurs (89% se déclarent pleinement investis dans leur travail) et un haut niveau de satisfaction des collaborateurs (87% recommandent EPC en tant qu'employeur). Ces résultats sont supérieurs au *benchmark* de l'industrie.

D.3.5 Objectifs

2026 mise en place d'un système de mentorat pour les jeunes collaborateurs travaillant dans des domaines d'expertise afin de promouvoir un échange intergénérationnel et le partage d'expérience.



Audit de process en forage-minage, EPC Andina



D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs

l'exemple par un comportement irréprochable en matière de sécurité.

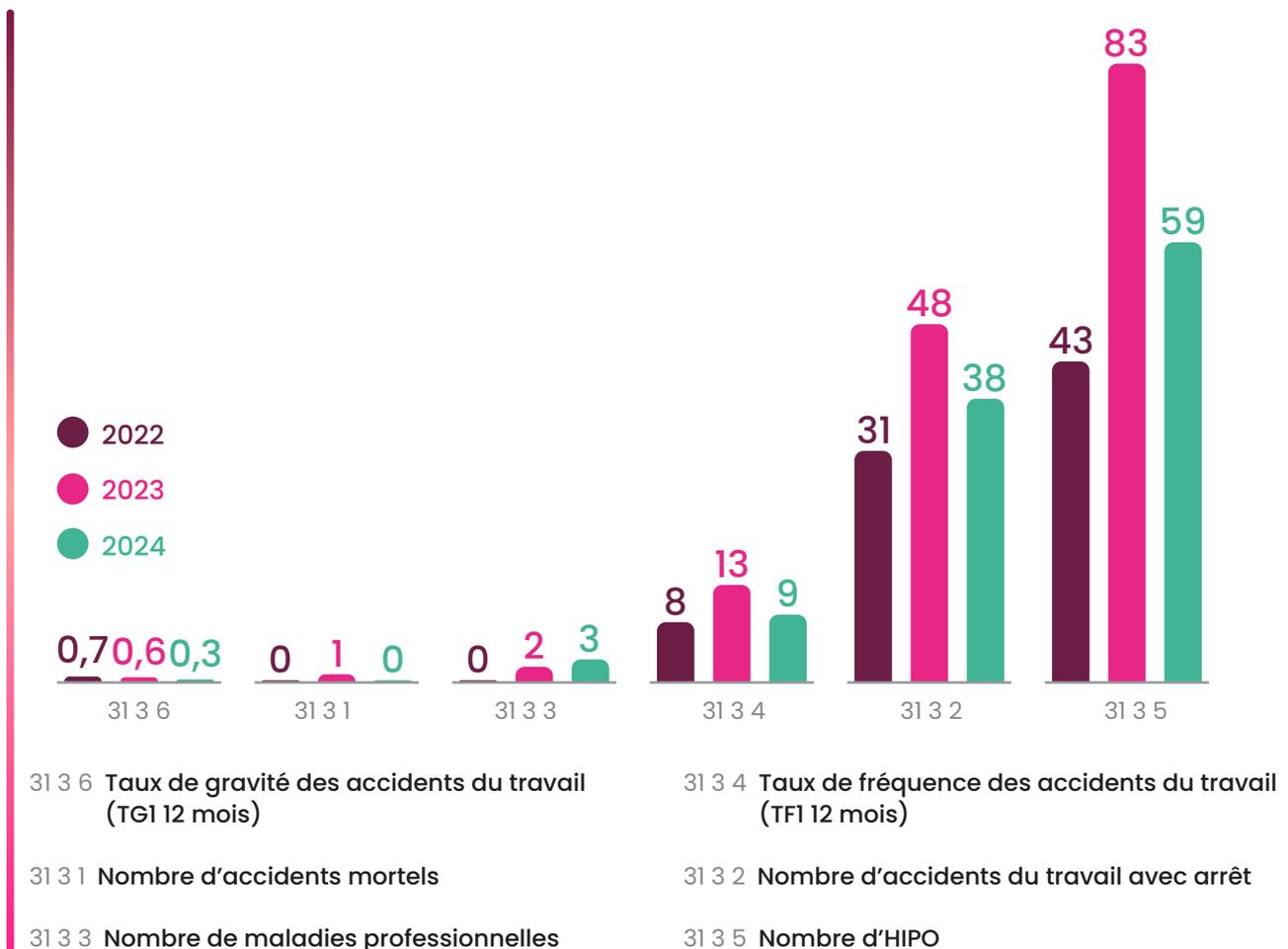
D.4.1 Enjeux

Les femmes et hommes qui travaillent chaque jour au développement du Groupe EPC sont une ressource essentielle du Groupe, dont la sécurité est au cœur des activités depuis 130 ans. La santé et la sécurité sont indissociables de toutes les activités du Groupe et ce dans tous les territoires.

Il incombe aux salariés du Groupe de respecter les normes de sécurité les plus élevées au sein de chacune des filiales, partout dans le monde : une culture insuffisante ou un manque de formation pourraient entraîner des accidents graves, impactant les collaborateurs et représentant un risque financier significatif pour le Groupe. En tant qu'opérateur mondial dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive, il est attendu de tous les acteurs au sein du Groupe EPC qu'ils démontrent un leadership en montrant

D.4.2 Engagements

Les règles relatives à la sécurité et à la santé sur les lieux de travail s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Elles doivent être partagées avec les fournisseurs et sous-traitants intervenant sur les sites du Groupe. Garantir à ses travailleurs, clients et sous-traitants un environnement sûr et sain est la priorité absolue du Groupe EPC. En plus de se conformer aux exigences légales locales relatives à la santé et à la sécurité, qui peuvent varier d'un pays à un autre, les filiales du Groupe EPC disposent d'un socle commun au travers d'un système de management propre à EPC de la Sécurité Santé Environnement, applicable à l'ensemble des collaborateurs. Ce système de gestion adopte les principes de la norme ISO 45001. Celui-ci est détaillé dans le Manuel Santé Sécurité du Groupe EPC, disponible dans les principales langues du Groupe, qui repose sur les 4 piliers suivants :



D.4 INFORMATIONS SOCIALES

Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs



1. **Les règles d'or** : une règle d'or correspond à une règle fondamentale que chaque collaborateur du Groupe EPC doit impérativement respecter. Chaque collaborateur doit connaître l'existence et le contenu des règles d'or EPC, qui doivent être strictement respectées. Leur non-respect expose le contrevenant à des sanctions disciplinaires.
2. **Les règles métiers** : spécifiques à certains métiers tels que le forage-minage, le stockage des produits chimiques, le retrait de matériaux amiantés et le travail en hauteur.
3. **Les standards généraux** : amenés à être déclinés par des obligations s'imposant aux filiales. Il s'agit principalement de standards de gestion.
4. **Les standards techniques** : composés d'exigences ou de recommandations, contenant des prescriptions techniques s'appliquant à certaines activités ou dans certains cas. Quelques exemples de standards techniques : la sécurité des pompes, la prévention du risque routier ou encore la revue de sécurité préalable au démarrage.

La politique du Groupe en matière de Santé Sécurité est affichée et communiquée aux collaborateurs du Groupe EPC. Le contenu de l'ensemble du système de gestion de la Sécurité Santé Environnement du Groupe est régulièrement mis à jour. Il est accessible par le réseau informatique sécurisé du Groupe dédié aux aspects sécurité santé et environnement, auquel chaque fonctionnel SSE du Groupe a accès. Cette politique comprend également la sûreté des salariés

avec une liste régulièrement mise à jour des pays dans lesquels il est interdit de se déplacer.

D.4.3 Gouvernance

La gouvernance en matière de Sécurité, Santé et Environnement (SSE) Groupe s'appuie sur :

- Un Comité de Direction SSE Groupe, qui se réunit trimestriellement. Il a vocation à définir des objectifs Groupe et de suivre dans le temps des indicateurs de performance ;
- Un réseau de fonctionnels SSE intervenant directement pour chacune des filiales et rapportant à la Direction de la filiale. Ces fonctionnels se réunissent plusieurs fois par an pour échanger et faire un bilan et une fois par an en présentiel lors d'un séminaire dédié.

Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

La Direction Sécurité, Santé et Environnement Groupe est responsable de mettre à jour le Manuel Santé Sécurité ainsi que les règles métiers, les standards, et de communiquer les exigences du Groupe à tous les Directeurs de Zone. Ces derniers sont garants de les mettre en œuvre. La Direction SSE Groupe s'appuie sur des fonctionnels Zone qui animent un réseau de fonctionnels filiales.

Les Directeurs de filiales sont responsables de définir et de mettre en œuvre les objectifs SSE du Groupe et de mettre en application les exigences des standards SSE dans la filiale.

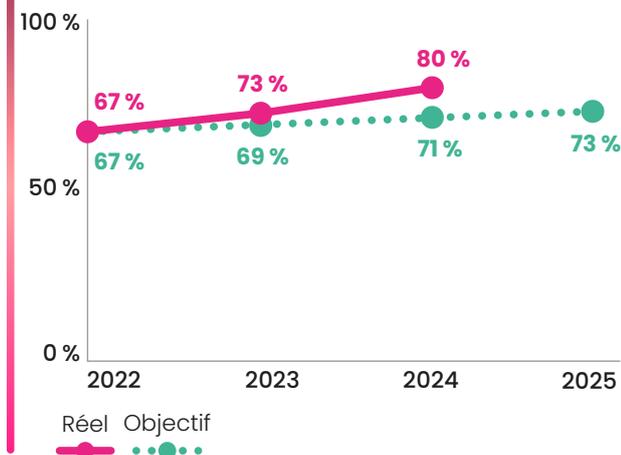


Chantier du TELT, France

D.4 INFORMATIONS SOCIALES

Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs

31 2 1 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification Santé Sécurité (en taux de chiffre d'affaires)



internationale qui établit un cadre pour améliorer continuellement les systèmes de management de la santé et de la sécurité, en mettant l'accent sur la prévention des blessures et des maladies professionnelles. D'autre part, la certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) référentiel français utilisé par le métier Mine Urbaine, qui vise à promouvoir des pratiques sûres et durables en identifiant et en gérant les risques spécifiques à chaque entreprise.

Causeries sécurité

- Chaque collaborateur participe régulièrement à des pauses sécurité, à des réunions de sensibilisation et à des causeries sécurité organisées soit à l'initiative de la filiale, soit à l'initiative du Groupe. D'autre part, les dirigeants du Groupe et des filiales participent à des pauses Sécurité, Santé Environnement, des réunions de sensibilisation ou des causeries. Ainsi, l'engagement des Directions tant au niveau du Groupe qu'au niveau des filiales se manifeste par une exemplarité mais également des visites régulières de chantiers, d'usines ou de sites afin d'instaurer un dialogue ouvert avec le personnel et une culture sécurité basée sur la prévention et l'attention aux détails ;
- Avant d'agir, les collaborateurs sont encouragés à prendre le temps de réfléchir sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroulent leurs activités. Les différents thèmes composant la politique santé, sécurité et environnement du Groupe leur sont présentés dans le *handbook* lorsqu'ils rejoignent le Groupe EPC. Il y est explicitement mentionné l'engagement d'EPC de « donner la possibilité à tous les collaborateurs de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité, de santé et de bien-être, sans s'exposer à des reproches ».

31 2 2 Taux de salariés des filiales industrielles et/ou commerciales travaillant dans une filiale certifiée Santé Sécurité

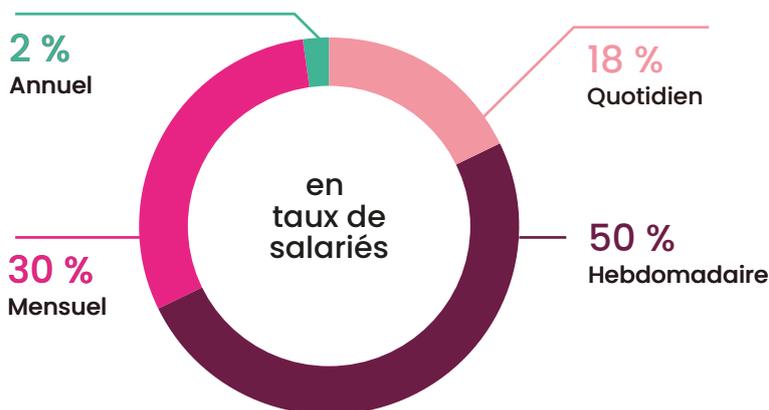
73%

D.4.4 Actions

Certifications

De nombreuses filiales du Groupe EPC sont certifiées en matière de Santé Sécurité, démontrant leur engagement envers la santé et la sécurité au travail, selon deux principaux référentiels en fonction des activités. D'une part, la certification ISO 45001, norme

31 4 2 Fréquence des rituels sécurité des filiales



- Tous les collaborateurs ont le pouvoir d'interrompre des activités qui présentent un risque pour leurs collègues ou eux-même concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail (carte STOP, signée par le Président Directeur Général). Aucun collaborateur, ni aucune personne travaillant au nom du Groupe EPC, ne doit être amené à effectuer une tâche représentant un risque inacceptable pour lui-même ou pour toute autre personne. Ce pouvoir d'arrêt des travaux est rappelé dans le *handbook* : « Le pouvoir d'interrompre des travaux comprend le droit de refuser de travailler pour des raisons de santé et de sécurité, sans qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise et sans que cela n'affecte, de quelque manière que ce soit, leurs perspectives d'avenir au sein de l'entreprise ».
- Depuis 2021, la Direction SSE a lancé une mini-série intitulée « EPC en route », composée de vidéos très courtes partagées avec les filiales du Groupe, et visant à sensibiliser les collaborateurs à la prévention des risques routiers. Ces derniers font l'objet d'un standard technique dédié ainsi que d'un suivi mensuel qui permet de remonter les situations à risque. Cette mini-série s'inscrit dans une démarche pro active du Groupe EPC pour renforcer la prévention du risque routier. Le premier épisode concernait la distance de sécurité, le deuxième concernait la conduite hivernale tandis que le troisième, communiqué en décembre 2023, est consacré à des témoignages de presqu'accidents. Il existe par ailleurs un standard technique sur la prévention du risque routier dans le Manuel SSE.

3111 Taux de salariés formellement informés de leur droit de retrait



Communication et partage des bonnes pratiques

- Un rapport SSE, qui regroupe à la fois des bonnes pratiques et des indicateurs, est mis à jour et communiqué mensuellement à l'échelle du Groupe. Celui-ci a pour vocation de suivre la performance du Groupe et de partager les bonnes pratiques ;
- Les bonnes pratiques Santé Sécurité sont également remontées et consolidées chaque année dans un document dédié, qui est partagé avec l'ensemble des référents SSE des filiales et présenté lors du séminaire annuel dédié à la Santé, Sécurité et l'Environnement. Cela permet de privilégier le partage d'informations et capitaliser sur les expériences diverses au sein du Groupe. Ce document est traduit en plusieurs langues afin d'encourager sa diffusion ;
- L'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité repose sur la transparence des communications et la nécessité des retours d'expérience. Ainsi, tous les presqu'accidents et « HIPO » (pour « High Potential Incidents » en anglais) doivent être déclarés, évalués et communiqués pour une mise en place d'actions correctives. Les HIPO sont définis comme des événements à haut potentiel de gravité, qui auraient pu conduire dans d'autres circonstances à des conséquences très graves ;

Évaluation des risques et formations

- Des formations sont assurées, principalement par les filiales à leurs salariés, pour leur permettre d'être compétents et ainsi de remplir leur rôle dans les meilleures conditions en matière de sécurité, de santé et d'environnement ;
- En outre, le Groupe a mis en place depuis fin 2023 une plateforme d'enseignements à distance, appelée *EPC Digital Academy*, pour mettre à disposition des modules de formations digitales sur des sujets spécifiques liés à la sécurité ;
- La campagne de formation IMPACT a été lancée en 2024, avec pour objectifs de développer la sécurité proactive et sensibiliser à la prévention des accidents majeurs. Le module en ligne de niveau 1 a été déployé en 7 langues sur la plateforme *EPC Digital Academy* et en format présentiel afin de développer une culture commune de la sécurité des procédés. Cette formation est obligatoire pour l'ensemble des salariés du Groupe.



Causerie sécurité, Côte d'Ivoire

Taux de salariés formés au module IMPACT niveau 1 (culture sécurité des procédés) :

environ 99%

Formule de calcul : nombre total de salariés ayant finalisé le module de formation IMPACT niveau 1 / nombre total de salariés (étant donné que la formation a été déployée de manière séquentielle, la liste des salariés de chaque filiale a été progressivement formalisée et figée à différentes dates au cours du premier semestre 2024).

Autres mesures de prévention des risques

- Les filiales, sur la base d'une évaluation des risques adaptée aux conditions terrain, s'assurent de déployer les moyens nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, dont la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) aux collaborateurs.

31 2 3 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales qui fournissent des EPI à leurs salariés



- La solution digitale VERTEX® a pour objectif d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. La prise en compte de l'ensemble des paramètres techniques de la conception à la réalisation du tir permet d'optimiser les résultats d'un point de vue opérationnel et de minimiser les situations dangereuses telles que les projections, les déplacements de falaise ou encore le recours aux opérations de pétardage par la réduction des gros blocs de roche à l'issue des tirs. Par ailleurs, la modélisation du tir facilite l'identification de la localisation précise en cas de raté de tir ;
- Les collaborateurs qui se déplacent à l'étranger bénéficient d'outils de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque pays. Cela leur permet de préparer et anticiper au mieux leurs déplacements, avec une prise en charge en cas de difficulté lié à leur santé ou à des aspects de sûreté.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : SI-14_07.

D.4.5 Objectifs

Zéro accident

100% des salariés ont signé le *handbook*

100% des salariés ont finalisé le module de sécurité des procédés niveau 1 dans le cadre de la campagne IMPACT

D.5 Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés

D.5.1 Enjeux

Un accident majeur est un événement accidentel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

La prévention des risques d'accidents majeurs concerne toute activité ou combinaison d'activités impliquant des matières dangereuses qui pourraient conduire à la survenance d'un accident majeur. Elle est indispensable pour garantir la sécurité des opérations, l'exemplarité auprès des parties prenantes et assurer la continuité des activités en préservant l'ensemble des autorisations nécessaires.

La prévention des risques d'accidents majeurs s'appuie sur la mise en place d'approches basées sur la sécurité des procédés (conception et maintenance du process industriel) et donc également sur la sécurité de fonctionnement (application des consignes par les opérateurs). Elle couvre l'ensemble des procédés de lignes de production y compris le stockage de matières dangereuses, leur manipulation et leur utilisation.

Ainsi, la sécurité des procédés a pour objectifs de :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents majeurs impliquant des matières dangereuses lors des opérations de stockage, de production, de transport et de mise en œuvre ;
- limiter les conséquences de tout accident majeur sur les personnes et l'environnement.

Du fait de leurs activités impliquant des matières dangereuses, les sites industriels du métier Explosifs et forage-minage sont exposés au risque d'accident majeur, pouvant à la fois avoir des impacts négatifs sur l'environnement et les populations, et représenter un risque financier pour le Groupe.

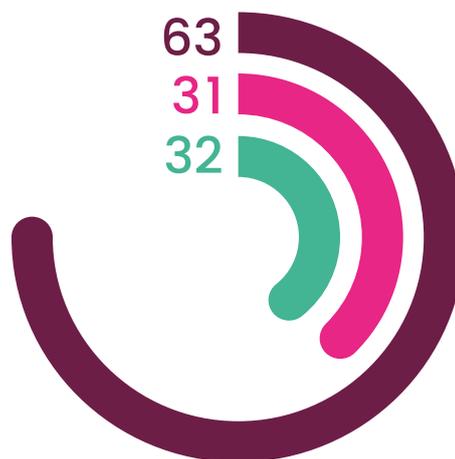


Validation des process SSE, EPC Canada

32 2 1 Nombre de sites à risque

32 2 2 Dont nombre de sites SEVESO

32 2 3 Dont nombre de sites à risque hors SEVESO



D.5.2 Engagements

Le Groupe est engagé dans une démarche de prévention des accidents majeurs s'appuyant sur la mise en place d'une culture sécurité des procédés. Un système de management de la sécurité des procédés s'applique à chaque filiale concernée par ce risque. Celui-ci décrit les dispositions nécessaires à la prévention des accidents majeurs liés aux risques générés par le procédé de fabrication, le stockage de matières dangereuses, leur manipulation et leur utilisation. Pour ce faire, des méthodes d'analyse et de réduction des risques spécifiques sont appliquées, et toute unité de production, de stockage, de transport, d'utilisation de matières dangereuses fait l'objet de mesures préventives garantissant la sécurité de ces opérations.

Par ailleurs, il est attendu de chaque filiale concernée de développer un plan d'urgence qui comprend notamment les points suivants :

- comment porter assistance (évacuation, etc.) ;
- lister et afficher l'équipe de secours ;
- afficher les instructions de sécurité à connaître ;
- comment réagir en cas de feu, d'explosion, de fuite de produits chimiques ;
- afficher le point de rassemblement ;
- afficher les numéros de téléphone nécessaires.

Tous les collaborateurs doivent lire et comprendre la politique, la vision, les objectifs et les principes du Groupe et se conformer aux règles d'or et aux exigences du Groupe.

Enfin, un exercice de gestion de crise doit être fait une fois par an pour tester les procédures incluant la communication de crise.



D.5.3 Gouvernance

La gouvernance en matière de Sécurité, Santé et Environnement (SSE) Groupe s'appuie sur :

- Un Comité de Direction SSE Groupe, qui se réunit trimestriellement. Il a vocation à définir des objectifs et de suivre dans le temps des indicateurs de performance ;
- Un réseau de fonctionnels SSE intervenant directement pour chacune des filiales et rapportant à la Direction de la filiale. Ces fonctionnels se réunissent physiquement une fois par an lors d'un séminaire dédié.

Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

La Direction Sécurité, Santé et Environnement Groupe a la responsabilité de mettre à jour le Manuel Santé Sécurité ainsi que les règles métiers, les standards, et de communiquer les exigences du Groupe à tous les Directeurs de Zone. Ces derniers sont garants de leurs mise en œuvre. La Direction SSE Groupe s'appuie sur des fonctionnels Zone qui animent un réseau de fonctionnels dans leur périmètre de responsabilité.

Les Directeurs de filiales ont la responsabilité de définir et de mettre en œuvre les objectifs SSE du Groupe et de mettre en application les exigences des standards SSE dans leur filiale.

D.5.4 Actions

Tout projet nouveau ou d'amélioration sur des installations existantes s'inscrit dans un processus de gestion de projet. Les aspects sécurité, santé, qualité, environnement, performance industrielle sont pris notamment en compte dès la conception.

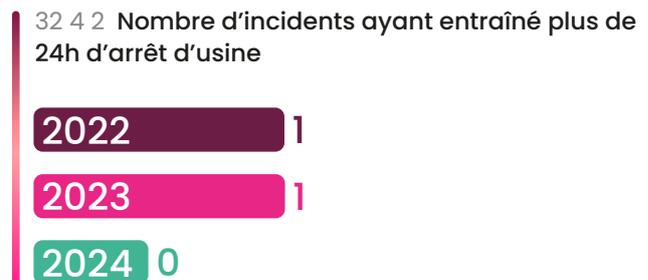
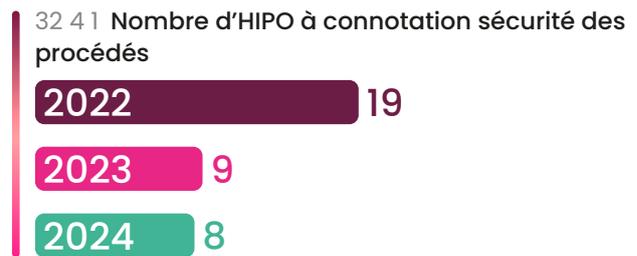
Dans le Manuel SSE, sont regroupés des standards généraux qui couvrent la prévention des principaux risques d'accidents majeurs, tels que la maîtrise des situations d'urgence et la gestion de crise. Ces standards généraux sont complétés par des standards techniques tels que la revue de sécurité préalable au démarrage industriel, la prévention du risque d'explosion de particules en suspension, la prévention du risque feu de bâtiments à panneau Sandwich, la prévention du Risque Feu sur un MEMU, ou le mélange à sec.

Des études de sécurité de type HAZID (*HAZard Identification*, i.e. identification des dangers) et HAZOP (*HAZard and OPerability analysis*, i.e. analyse de risques et de sécurité de fonctionnement) sont réalisées pour toute nouvelle installation dès la conception pour la fabrication d'explosifs. Elles doivent être effectuées pour

toute modification notable apportée à une ligne de production existante. Les unités mobiles de fabrication doivent faire l'objet d'une étude de sécurité appropriée conforme aux exigences locales.



Tout incident, minime ou important doit être traité avec la même rigueur de façon à pouvoir identifier les causes à l'origine, et empêcher la répétition dans la filiale concernée mais aussi dans les autres filiales du Groupe grâce au partage d'expérience. Cela inclut notamment les presque-accidents et les HIPO, événements à haut potentiel de gravité, qui auraient pu conduire dans d'autres circonstances à des conséquences très graves, tels que définis au paragraphe D.4.4.



D.5.5 Objectifs

Zéro accident

Zéro événement pour lesquels il y a eu plus de 24h d'arrêt d'une usine suite à un incident

D.6 Garantir des produits et services de qualité dans la durée

D.6.1 Enjeux

Le Groupe EPC est conscient que sa pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi il met tout en œuvre pour innover et fournir à ses clients des produits performants et des services associés de qualité optimale, adaptés à leurs besoins et spécificités. Garantir des produits et services de qualité dans la durée représente ainsi une opportunité financière pour développer l'activité du Groupe et fidéliser ses clients.

L'enjeu de fournir aux clients des services et produits de qualité dans la durée a toujours été une priorité, étroitement liée aux autres valeurs du Groupe EPC. En effet, c'est grâce à des collaborateurs engagés, compétents, formés et habilités que l'ensemble des filiales est en mesure de proposer des services et produits de qualité, en opérant en sécurité et en veillant au respect de l'environnement.

Rendre des services de qualité nécessite de s'assurer de disposer :

- de moyens de production de qualité adéquatement maintenus, contrôlés et conformes à la fois aux besoins et attentes des clients mais également à leurs spécifications techniques ;
- de produits dont la qualité est constante et dont les caractéristiques techniques de performance demeurent stables malgré des spécificités locales telles que les différentes sources d'approvisionnement en matières premières ou des facteurs externes comme les conditions climatiques.

La spécificité des moyens de production, des produits et de leur mise en œuvre soutient le développement d'une offre complète de produits et de services pour les clients.

Les enjeux liés à la sécurité des produits sont développés dans la partie dédiée à la pollution et aux substances dangereuses, ainsi que dans les parties dédiées à la sécurité.

D.6.2 Engagements

Le Groupe EPC invente, conçoit et fabrique ses propres gammes de produits (matrice et explosifs encartouchés) et l'essentiel de ses moyens de production (camions MEMU¹ et usines dites « EMP »²).

Il dispose ainsi d'une expertise sur la qualité des produits vendus ainsi que sur la maintenance de ses moyens de production, renforçant sa capacité à sécuriser un approvisionnement fiable à ses clients. Pour ce faire, il s'appuie par ailleurs sur sa maîtrise de la chaîne logistique (achats et qualification des produits chimiques entrant dans la composition des explosifs, transport, stockage et distribution de matières dangereuses) et des réglementations applicables dans chacun des pays d'implantation et d'exportation.

L'innovation fait partie de l'ADN du Groupe EPC depuis sa création en 1893. Le Groupe mène une activité de Recherche et Développement soutenue pour la formulation et l'optimisation de ses produits explosifs. Il a la volonté de ne mettre sur le marché que des produits qui respectent les hommes et l'environnement, notamment en excluant les substances les plus toxiques. Ainsi, il s'engage à respecter la réglementation européenne REACH applicable, qui encadre l'usage et la vente de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, et s'efforce au maximum de limiter l'achat de ces substances.

Concernant les services, la conception de plans de tir, le chargement des explosifs, le profilage des fronts, la mesure de vibrations ou le service d'abattage global au mètre cube, sont autant de prestations mises en œuvre quotidiennement par les équipes de techniciens, d'ingénieurs et d'opérateurs expérimentés, dotées des outils et technologies de pointe.

En effet, au-delà de la qualité du produit explosif, c'est la maîtrise des différentes composantes de l'abattage dans la mise en œuvre qui conditionne son efficacité et la rentabilité de l'exploitation.

Afin de garantir la pérennité de ses activités industrielles, le Groupe EPC maintient dans ses filiales une politique Santé, Sécurité et Environnement forte



Préparation d'un EMP sur le site d'EPC 2i, France

¹ MEMU : Mobile Explosive Manufacturing Unit, ou, en français UMFE pour Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs.

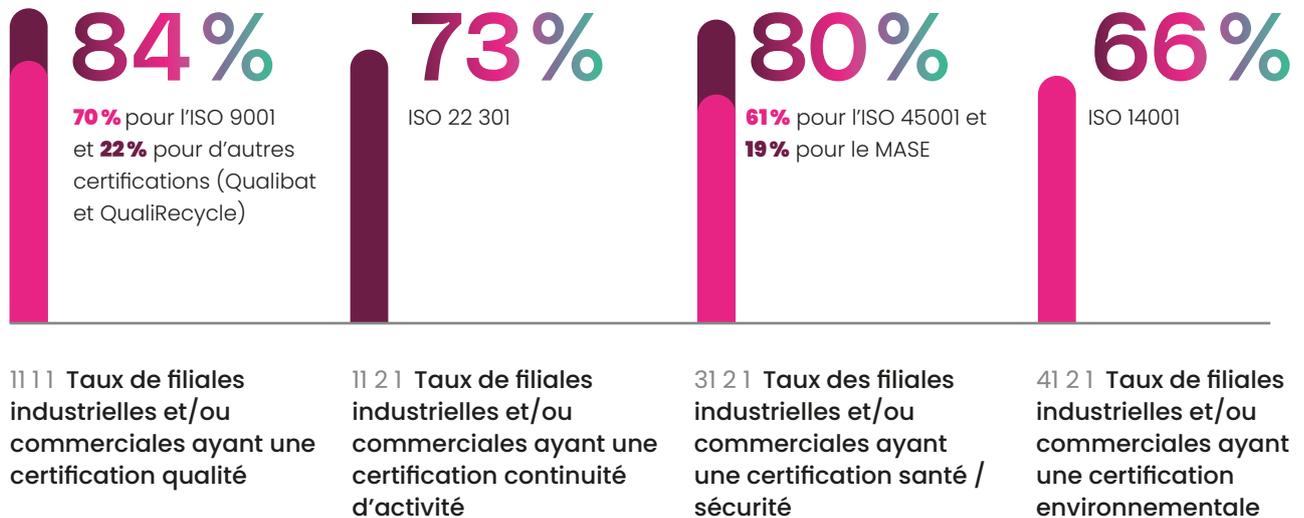
² EMP : Euro Modular Plant, qui sont des unités modulaires de production d'émulsion, explosive ou non.

D.6 INFORMATIONS SOCIALES

Garantir des produits et services de qualité dans la durée



Taux des filiales industrielles et/ou commerciales certifiées (en taux de chiffre d'affaires)



en vue de prévenir le risque d'incidents et d'accidents majeurs. Ces éléments sont développés et détaillés dans des parties dédiées.

D.6.3 Gouvernance

Le Groupe EPC dispose d'une organisation mixte dont la composante décentralisée permet une meilleure proximité avec le client, avec son territoire, son modèle économique et ses contraintes d'exploitation. C'est un levier essentiel pour proposer au client le produit le plus performant et le plus adapté.

Les filiales de l'activité Explosifs et forage-minage disposent d'équipes techniques en interne ou au niveau de la Zone. Celles-ci sont présentes en support pour répondre aux besoins des clients et s'assurer de la qualité des services et produits proposés. Dans le cas de grands projets miniers ou d'infrastructures, des équipes dédiées peuvent être mises en place. Elles bénéficient notamment du soutien en interne des filiales :

- EPC 2i, dédiée au pilotage des activités de Recherche et Développement pour le Groupe EPC (produits et procédés) et la construction des moyens de production. En septembre 2023, le département Qualité et Conformité Industrielle a été créé au sein d'EPC 2i avec pour missions au niveau du Groupe d'harmoniser les contrôles, créer un réseau de laboratoires satellites, animer cette communauté de laboratoires, et centraliser les données de contrôle, incarnant ainsi la composante centralisée de contrôle, audit et soutien aux filiales du modèle d'organisation mixte d'EPC Groupe ;

- Diogen, filiale du Groupe EPC est en charge du développement de la solution logicielle VERTEX®. C'est un outil digital dont l'objectif est d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage ; de la conception des plans de tir, à la mise en œuvre des explosifs, à l'analyse des données, et au contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. Ces opérations correspondent à des services proposés par certaines filiales du Groupe.

D.6.4 Actions

Afin de minimiser les risques liés à une situation de crise et ainsi pouvoir sécuriser l'approvisionnement de ses clients, le Groupe EPC a mis en place un système de management de la continuité d'activité, certifié selon la norme ISO 22301. De plus, des plans de gestion de crise sont formalisés pour les scénarios critiques avec la réalisation d'exercices et de tests réguliers.

Cette année encore, un séminaire a été organisé pour réunir les principales équipes techniques des filiales du Groupe EPC, partager les bonnes pratiques et échanger sur des sujets liés aux produits explosifs, aux nouvelles technologies pour les mines ouvertes et souterraines et les mesure de vibrations.

EPC 2i a inauguré en mars 2023 son nouveau Polygone de Développement et d'Essais (PDE), qui constitue un ensemble à la pointe de la technologie pour inventer, tester et évaluer de nouveaux procédés et produits chimiques. Il assure notamment la qualification des matières premières, des formulations ainsi que des équipements. Il témoigne de l'engagement du Groupe EPC

• Focus

Les enjeux des filiales de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire

Enjeux

Les activités de la Mine Urbaine sont des services qui s'intègrent dans des chaînes de valeur complexes.

Engagements

Les filiales de la Mine Urbaine s'appuient sur une politique RSE reprenant les valeurs du Groupe, une vision et des objectifs. Cette politique est déclinée auprès des différents services, y compris les fonctions support intégrées (administratif et financier, QSE, achats, technique, exploitation, commercial, bureau d'étude). Convaincues que des relations durables sont essentielles à la pérennité des activités, les filiales de la Mine Urbaine ont inscrit dans leur politique RSE la démarche de satisfaction du client à long terme.

Actions

EPC Demosten, filiale de déconstruction et de dépollution, est un partenaire spécialisé des chantiers industriels, des monuments historiques ou encore des projets des grandes métropoles. Ces activités s'insèrent dans une chaîne de valeur spécifique et la filiale mène ses projets en contact

avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer la compréhension et la satisfaction des besoins et intérêts de tous. L'ensemble des agences d'EPC Demosten est certifié Qualibat (certification 1552 Traitement de l'amiante).

EPC Colibri, filiale de traitement de déchets et d'économie circulaire, a obtenu en 2023 le label Qualirecycle BTP pour deux de ses sites. Ce label certifie la qualité des prestations et le respect des normes les plus exigeantes dans la collecte, le tri et le traitement des déchets du BTP.



Travaux de dépollution et démolition sur le site de Villers-Cotterêts, France

pour l'innovation, permettant de proposer des produits et services durables en lien avec l'évolution du métier.

Chaque nouveau projet ou projet d'amélioration s'inscrit dans un processus de gestion adapté : les aspects liés à la sécurité, à la santé, à la qualité, à l'environnement et aux performances industrielles sont pris en compte dès le lancement du projet et tout au long de son cycle de vie.

D.6.5 Objectifs

Décision de créer un réseau de laboratoires satellites de différents niveaux en 2024 :

Niveau 1 contrôle qualité de production sur les sites de production,

Niveau 2 qualification de matière première,

Niveau 3 laboratoire de EPC 2i, certifié ISO 17025 d'ici 2027.

D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales

D.7.1 Enjeux

Le Groupe EPC considère essentiel, dans le cadre de ses engagements et pour assurer la pérennité de ses activités, de dialoguer avec les riverains et d'agir en faveur des communautés locales, qu'elles soient situées à proximité immédiate de ses activités ou non, et que le site soit détenu en propre par le Groupe EPC ou non. L'ancrage local des filiales du Groupe EPC constitue une véritable force pour le développement de ses activités. À noter que les enjeux concernent à la fois les communautés locales implantées autour des sites qui appartiennent au Groupe EPC, tels que les usines et les dépôts, et celles implantées autour des sites des clients, comme les carrières ou les mines. Concernant le métier Explosifs et forage-minage, le Groupe EPC veille au respect des réglementations applicables ainsi qu'aux règles de sûreté et de sécurité en maîtrisant quasi systématiquement les terrains à proximité immédiate de ses installations, tels que les dépôts et les usines. Cette maîtrise foncière permet de limiter les nuisances potentielles pour les communautés environnantes. Néanmoins, au-delà de ce périmètre et dans le respect des réglementations applicables, il arrive que des communautés soient implantées et puissent être impactées par les activités de la filiale. Par ailleurs, les filiales du Groupe EPC peuvent s'implanter temporairement et intervenir sur des sites détenus par des acteurs de sa chaîne de valeur aval, notamment les clients opérant les carrières, les mines et le génie civil, avec des impacts potentiels (bruits, vibrations, poussières...). En fonction des sites, des communautés peuvent être implantées à proximité plus ou moins proche. La qualité des relations maintenues avec les communautés locales, dont certaines peuvent être autochtones au sens de la Convention 169 de l'OIT, est un maillon essentiel pour préserver l'acceptabilité sociale des activités extractives.

Pour les activités de la Mine Urbaine, des potentielles nuisances tels que les bruits, les poussières et les vibrations peuvent être générés, que ce soit à proximité des sites permanents comme les ateliers, ou sur les chantiers des clients selon leur localisation. Il est nécessaire d'anticiper et de prendre en compte ces impacts auprès des riverains, pour les réduire autant que possible.

L'acceptabilité sociale des opérations d'EPC est un enjeu central à la fois pour le Groupe et pour ses chaînes de valeurs. En effet, le Groupe EPC intervient indirectement pour ses clients en tant que fournisseur

ou directement en tant que sous-traitant comme c'est le cas par exemple dans son rôle d'opérateur paraminé. L'acceptabilité des activités Explosifs et forage-minage est indissociable de l'acceptabilité d'une mine, d'une carrière ou d'un chantier de travaux publics, tout comme l'acceptabilité des activités de Mine Urbaine est indissociable d'un projet de déconstruction porté par le donneur d'ordre. Cette acceptabilité sociale repose sur le respect des droits des peuples autochtones, des droits civils et politiques des communautés et des droits économiques, sociaux et culturels des communautés. Le dialogue avec les communautés locales au sens large, tel que présenté ici, est donc une composante majeure de l'acceptabilité, sans laquelle le développement et la continuité des activités pourraient être remises en question et ainsi représenter un risque financier.



Action de solidarité pour Octobre Rose par les équipes d'EPC Demosten, France

D.7.2 Engagements

Le Groupe EPC applique les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. C'est grâce à ses engagements sur l'ensemble des sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance, détaillés dans ce rapport, que le Groupe EPC s'assure du respect des communautés locales. De plus, le Groupe EPC s'engage dans les enjeux d'intérêt général et souhaite contribuer à la création de valeur dans les territoires où il est implanté. C'est la raison pour laquelle il cherche à mettre en place des actions à impact positif au profit des communautés locales, en tenant compte de leurs besoins.

Pour ce faire, le Groupe EPC favorise le dialogue avec les communautés locales, lui permettant d'identifier les actions les plus pertinentes pour contribuer au développement socio-économique local. Il s'engage à respecter les droits de l'ensemble des communautés

et s'efforce de minimiser les éventuels impacts négatifs de ses activités.

Les filiales contribuent à la formation et au renforcement des compétences locales en recrutant des collaborateurs et intérimaires issus des communautés locales, permettant de :

- développer localement des compétences souvent rares sur des métiers spécialisés ;
- favoriser le développement économique des communautés ;
- instaurer un climat de confiance avec un canal d'échange permanent entre EPC et les communautés locales.

Les opérations en faveur des communautés locales, dont quelques exemples sont présentés dans ce rapport, sont diverses et peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins. L'installation d'infrastructures qui permettent d'améliorer durablement la qualité de vie des personnes est privilégiée, tels que le financement de forages pour accéder à l'eau potable ou favoriser l'agriculture, la plantation d'arbres permettant de créer des zones d'ombre et lutter contre l'érosion des sols, la construction de bâtiments essentiels au développement comme des marchés ou des écoles, le remblayage ou la réfection de routes en mauvais état facilitant la mobilité des personnes, etc.

D'autres actions sont menées en parallèle pour encourager le développement des communautés locales. Celles-ci peuvent se matérialiser par des actions de mécénat et de sponsoring à des associations ou événements organisés par les communautés locales. Certaines filiales produisent un rapport RSE à leur niveau, recensant les principales actions menées pendant l'année.

D.7.3 Gouvernance

Les filiales sont responsables d'identifier l'ensemble de leurs parties prenantes, y compris les différentes communautés locales, et d'instaurer un dialogue avec elles. Cela est généralement fait par le Responsable de Site de la filiale, en collaboration avec les travailleurs issus des communautés locales, ou les représentants de ces communautés tels que les maires, les membres d'associations locales ou les chefs de villages.

En fonction des pays, des activités, de la nature et de l'étendue des impacts réels ou ressentis, la fréquence des échanges est adaptée, de la revue annuelle et une réunion hebdomadaire. Des visites et rencontres des communautés locales sont organisées avec, dans certains cas, des réunions conjointes avec le client qui opère le site.



Tournoi de football organisé par EPC Côte d'Ivoire

Les demandes sont ensuite priorisées puis sélectionnées en fonction de leur pertinence par les Directeurs Généraux de filiale et les Directeurs de Zone, qui sont décisionnaires pour leur mise en œuvre. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Sur certains sites, notamment les exploitations minières, l'opérateur minier centralise les échanges avec les communautés locales pour améliorer la coordination. Dans ce cas, les filiales mettent en œuvre des actions qui s'inscrivent dans un plan de développement piloté par la Direction RSE – ou équivalent – du client.

D.7.4 Actions

Les filiales du Groupe EPC concernées contribuent financièrement à des projets à destination des communautés locales, tels que l'installation de forages d'eau ou l'achat de matériel participant à leur développement (ordinateurs...).

45 21 Contribution financière à des projets à destination des communautés touchées

+54 000 €

EPC Côte d'Ivoire a organisé en 2024 la troisième édition du tournoi de football intervillages qui regroupe des équipes féminines et masculines de chacun des 6 villages situés autour de son usine d'Okoko. Cet événement fédérateur, qui rassemble plusieurs milliers de personnes autour d'une pratique sportive, permet de renforcer la cohésion et les liens entre les villages. EPC Côte d'Ivoire a réhabilité le forage d'eau du village hôte et avait financé la rénovation de la toiture de l'école primaire l'année précédente.

Les filiales du Groupe EPC, notamment sur le continent africain, emploient des membres des communautés

locales, en tant que salariés ou intérimaires, leur permettant de se former et de monter en compétence sur des métiers qualifiés. Les achats auprès de fournisseurs locaux permettent également d'améliorer la performance en matière de contenu local.

EPC Canada et son partenaire Hy2gen ont maintenu leurs relations avec le Conseil des Innus de Pessamit pour échanger sur leur écosystème de production de nitrate d'ammonium décarboné à partir d'hydrogène renouvelable à Baie-Comeau.

Chaque installation de production ou de stockage d'explosifs du Groupe EPC est, en fonction des réglementations nationales ou régionales, classée à risque industriel. En Europe, ces installations relèvent d'un classement dit Seveso dans le cadre de la directive éponyme. Conformément à la réglementation, ces installations disposent d'un organe type « Commission de Suivi de Site ». Ces commissions sont composées de représentants de l'État, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés. Elles se réunissent au moins une fois par an et permettent de promouvoir l'information à destination du public, et notamment de traiter les éventuelles plaintes des communautés locales.

Les installations du Groupe EPC classées Seveso, conformément à la directive européenne, sont tenues d'établir et contrôler un rapport de sécurité qui comprend une description des procédés, notamment les modes opératoires, en tenant compte, le cas échéant, des informations disponibles sur les meilleures pratiques et des nuisances occasionnées (dont les nuisances sonores, visuelles, olfactives, etc.). Conformément aux principes de leurs politiques RSE et à leurs obligations réglementaires, les filiales des activités de la Mine Urbaine mesurent leurs impacts (pollutions dans l'air, pollution sonore) et échangent avec les riverains et autres parties prenantes.

La solution digitale VERTEX®, développée par la filiale Diogen du Groupe EPC, a pour objectif d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. La prise en compte de l'ensemble des paramètres techniques de la conception à la réalisation du tir permet d'optimiser les résultats d'un point de vue opérationnel et minimiser les nuisances telles que le bruit ou les vibrations, qui pourraient affecter les communautés locales.



Usine de Yaouré, Côte d'Ivoire

46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme

0

46 1 2 Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'Homme

0 €

D.7.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci peuvent définir leurs propres objectifs, en fonction des attentes remontées par les communautés locales et de leurs besoins.

D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme

D.8.1 Enjeux

Le Groupe EPC emploie des collaborateurs répartis sur les cinq continents, et fait appel à des sous-traitants et fournisseurs dans le cadre de ses activités.

En tant qu'employeur responsable, le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, la traite des êtres humains et le recours au travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage.

De plus, le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs le travail des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Quelle que soit la réglementation applicable, l'âge minimal ne peut bien entendu être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail.

Tout manquement à ces standards pourrait impacter négativement les personnes concernées et représenter un risque pour le Groupe.

D.8.2 Engagements

Le Groupe EPC a défini sept droits essentiels des collaborateurs, détaillés dans son Code de bonnes pratiques des affaires, disponible sur le site internet du Groupe. Ceux-ci sont inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

- Prohibition du travail des enfants ;
- Prohibition du travail forcé ;
- Santé et sécurité ;
- Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence ;
- Prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral ;
- Liberté syndicale et droit à la négociation collective ;
- Protection des données personnelles.

Le Groupe EPC suit les conventions de l'Organisation Internationale du Travail suivantes :

- Convention n° 29 sur le travail forcé : Adoptée en 1930, elle interdit le travail forcé ou obligatoire ;
- Convention n° 87 sur la liberté syndicale et le droit d'organisation : Adoptée en 1948, elle garantit la liberté d'association et le droit de former des syndicats ;

- Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : Adoptée en 1949, elle reconnaît le droit d'organisation et le droit à la négociation collective ;
- Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération : Adoptée en 1951, elle vise à éliminer la discrimination en matière de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins pour un travail de valeur égale ;
- Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé : Adoptée en 1957, elle vise à éliminer le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes ;
- Convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) : Adoptée en 1958, elle vise à éliminer la discrimination sous toutes ses formes et à promouvoir l'égalité des chances ;
- Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi : Adoptée en 1973, elle fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans, ou 14 ans dans certains cas spécifiques ;
- Convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs : Adoptée en 1981, elle vise à promouvoir un cadre de sécurité au travail et à renforcer la culture de la prévention des risques ;
- Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants : Adoptée en 1999, elle vise à éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris l'esclavage, la traite des enfants, et l'utilisation d'enfants dans des travaux dangereux ;
- Convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail : Adoptée en 2006, elle vise à promouvoir et renforcer continuellement une culture de prévention en matière de sécurité et de santé au travail.

Le Groupe EPC suit les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme :

- Le devoir de l'État de protéger les droits de l'Homme : Les États ont la responsabilité de protéger les droits de l'Homme contre les atteintes par des tiers, y compris les entreprises. Cela implique d'adopter des lois et des politiques adéquates, d'assurer leur application effective, et de remédier aux violations des droits de l'Homme ;
- L'obligation des entreprises de respecter les droits de l'Homme : Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'Homme dans l'ensemble de leurs activités. Cela signifie qu'elles doivent éviter de causer ou de contribuer à des atteintes aux droits de l'Homme et de s'efforcer de prévenir ou de minimiser ces impacts négatifs. Les entreprises doivent également remédier aux violations dont elles sont responsables ou auxquelles elles contribuent ;

- L'accès à un recours effectif : Les États doivent veiller à ce que les victimes d'atteintes aux droits de l'Homme liées aux activités des entreprises aient accès à des mécanismes de recours effectifs. Les entreprises ont la responsabilité de fournir ou de participer à des mécanismes de recours en cas de violations des droits de l'Homme liées à leurs activités.
- Encourager, dans la mesure du possible, leurs partenaires commerciaux, y compris leurs fournisseurs et leurs sous-traitants, à appliquer des principes de conduite des affaires conformes aux Principes directeurs ;
- S'abstenir de toute ingérence induue dans les activités politiques locales.

Le Groupe EPC suit les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE, qui indique que les entreprises devraient tenir pleinement compte des politiques établies des pays dans lesquels elles exercent leurs activités et prendre en considération les points de vue des autres acteurs. À cet égard, les entreprises devraient :

- Contribuer aux progrès économiques, sociaux et environnementaux en vue de réaliser un développement durable ;
- Respecter les droits de l'Homme des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les obligations et les engagements internationaux du gouvernement du pays d'accueil ;
- Encourager la création de capacités locales en coopérant étroitement avec la communauté locale, y compris les milieux d'affaires locaux, tout en développant les activités de l'entreprise sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs d'une manière compatible avec de saines pratiques commerciales ;
- Encourager la formation de capital humain, en particulier en créant des possibilités d'emploi et en facilitant la formation des salariés ;
- S'abstenir de rechercher ou d'accepter des exemptions non prévues dans le dispositif législatif ou réglementaire concernant l'environnement, la santé, la sécurité, le travail, la fiscalité, les incitations financières ou d'autres domaines ;
- Appuyer et faire observer des principes de bon gouvernement d'entreprise et mettre au point et appliquer de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise ;
- Élaborer et appliquer des pratiques d'autodiscipline et des systèmes de gestion efficaces qui favorisent une relation de confiance mutuelle entre les entreprises et les sociétés dans lesquelles elles exercent leurs activités ;
- Faire en sorte que leurs salariés soient bien au fait des politiques de l'entreprise et s'y conforment, en les diffusant comme il convient, notamment par des programmes de formation ;
- S'abstenir d'engager des actions discriminatoires ou disciplinaires à l'encontre de salariés qui auraient fait des rapports de bonne foi à la direction ou, le cas échéant, aux autorités publiques compétentes, concernant des pratiques contraires à la loi, aux Principes directeurs ou aux politiques de l'entreprise ;

D.8.3 Gouvernance

Le Conseil d'Administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets relatifs au respect des droits de l'Homme. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

La Direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur Général du Groupe EPC, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations droits de l'Homme visées par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Sécurité, Santé et Environnement du Groupe EPC et des différents Directeurs de Zone ou de Pôle du Groupe EPC ainsi que du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe.

Les éléments de suivi et de pilotage du sujet respect des droits de l'Homme sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de quatre Directions :

- La Direction Santé, Sécurité et Environnement ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- La Direction de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ;
- La Direction des Achats.

D.8.4 Actions

La Charte Achats responsables du Groupe EPC est disponible sur son site internet et a été explicitement partagée auprès de ses fournisseurs stratégiques.

46 13 D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant une procédure interne et anonyme d'alerte

100%



13 2 1 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables (qui comprend des engagements contre le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage moderne)

Le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe EPC, disponible sur son site internet et donc ouvert à tous les tiers, permet le signalement d'agissements qui seraient liés à un non-respect des droits de l'Homme.

46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme

0

46 1 2 Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'Homme

0 €

46 1 4 Nombre de signalements d'incidents en matière de droits de l'Homme

0

Le dispositif d'Audit Interne est opéré par la Direction de l'Audit Interne est opéré par la Direction de l'Audit Interne, qui formalise un plan d'intervention, validé par le PDG du Groupe. Les missions d'audit interne périodiques visent à s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, efficacement mis en œuvre et tenu à jour. Elles s'appuient sur des entretiens, des visites terrains, des revues documentaires et des contrôles sur les systèmes d'informations. D'une part, est auditée lors de ces missions la conformité avec la législation applicable en matière de droit du travail et d'autre part, une attention particulière est portée au respect des droits essentiels détaillés dans le Code de bonnes pratiques des affaires.

D.8.5 Objectifs

Zéro incident grave relevé en matière de droits de l'Homme.



Opérateur de MEMU (Mobile Explosive Manufacturing Unit)



Opérateurs sur site

E. Informations en matière de gouvernance



E.1	Assurer une pratique éthique des affaires	100
E.2	Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables	104



E.1 Assurer une pratique éthique des affaires

E.1.1 Enjeux

Le Groupe EPC est implanté sur les cinq continents, dans des pays plus ou moins exposés aux risques de corruption. En phase avec ses valeurs, le Groupe s'engage à viser les plus hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité des affaires, avec pour objectif d'assurer la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur et de conserver l'entière confiance de ses parties prenantes. Cela permet de préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes et d'éviter la destruction de valeur. Tout manquement à ces standards pourrait ainsi représenter un risque financier pour le Groupe et peut potentiellement contribuer à entraver le développement des communautés locales.

E.1.2 Engagements

Les règles de conduite, applicables à l'ensemble des filiales, ont été formalisées dans un Code Anticorruption et une Politique Cadeaux et Invitations, disponibles sur le site internet public du Groupe EPC. Chaque collaborateur qui rejoint le Groupe EPC assiste, dans le cadre de son intégration, à une présentation de l'ADN du Groupe EPC, matérialisée dans le *handbook* et qui comporte un volet sur l'éthique des affaires. Ce document est signé par chaque nouveau collaborateur.

Les différentes actions mises en œuvre qui découlent de ces politiques permettent de répondre aux piliers du dispositif anticorruption Sapin II : l'engagement de l'instance dirigeante, la connaissance des risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence auxquels l'entité est exposée et la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence pour permettre une gestion des risques.

Enfin, comme précisé dans le Code Anticorruption du Groupe EPC à propos du dispositif d'alerte et selon les termes prévus par la loi, tout collaborateur (dont les représentants du personnel) qui rendrait compte de bonne foi et de manière désintéressée, c'est-à-dire en étant sincèrement persuadé que sa déclaration est exacte, d'une violation ou d'un risque de violation du Code à sa hiérarchie ou au référent sera protégé contre toute forme de représailles.

E.1.3 Gouvernance

Les éléments de pilotage et de suivi du dispositif de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la Direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

En 2020, à la demande du Président Directeur Général du Groupe EPC, un Comité Éthique a été créé, dont la charte est disponible sur le site internet public du Groupe. Celui-ci a pour rôle de recueillir et de traiter les alertes qui remontent via le dispositif d'alerte professionnelle, également accessible depuis le site internet public du Groupe. Le Comité Éthique peut librement choisir les modalités d'étude des différentes alertes qu'il doit traiter. Soit les membres travaillent tous ensemble, soit ils peuvent organiser un mode d'instruction de l'alerte en deux temps. Par exemple :

- instruire les dossiers à deux et les soumettre au troisième pour une décision finale collégiale ;
- prévoir que si, au cours de l'instruction, un membre du Comex est concerné, le dossier remonte au Président du Conseil d'Administration ou à la personne désignée par celui-ci.

Les membres du Comité Éthique ont toute latitude pour traiter des signalements anonymes en fonction de la complexité des vérifications engendrées par l'anonymat.

Le Président Directeur Général peut également, lorsqu'il le juge nécessaire, saisir le Comité Éthique pour recueillir son avis. Il appartient au Groupe de prendre toutes les dispositions pour fixer le cadre de ses missions et lui donner les moyens de les exercer pleinement.

Le Conseil d'Administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets traités par le Comité Éthique, les sujets de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

E.1.4 Actions

En 2024, EPC Groupe a poursuivi ses efforts pour renforcer son dispositif d'éthique des affaires, conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques internationales. Les initiatives mises en œuvre visent à clarifier, structurer et améliorer les processus existants tout en renforçant la sensibilisation et l'engagement des collaborateurs et partenaires.

Le Code Anticorruption établit les règles et les procédures qui permettent de guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités et de s'assurer que les engagements éthiques et légaux du Groupe EPC sont respectés. Ces règles s'appliquent à tous les collaborateurs et responsables du Groupe, partout où ils mènent leurs activités. Tout collaborateur qui rejoint le Groupe reçoit ce code, s'engage à en prendre connaissance et à l'appliquer.

13 31 Taux de salariés ayant reçu le Code Anticorruption

94%

Objectif 2025 :
100% des salariés

La Politique Cadeaux et Invitations s'applique à tous les collaborateurs des filiales du Groupe et à toute personne agissant au nom d'EPC (consultant, intermédiaire...). Elle définit les règles en matière de cadeaux et d'invitations reçus et donnés.

Les parties prenantes internes et externes peuvent par ailleurs signaler tout comportement qui leur semblerait contraire aux législations en vigueur et aux valeurs éthiques du Groupe au moyen d'un dispositif d'alerte déployé à l'échelle du Groupe et disponible publiquement sur le site internet du Groupe EPC. Il peut s'agir notamment de corruption, fraude, pratiques

discriminatoires, harcèlement sexuel ou moral. Son existence est rappelée dans le *handbook* distribué aux salariés à leur arrivée dans le Groupe. Le canal de signalement est fourni par un partenaire externe spécialisé, afin de pouvoir préserver la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte s'il le souhaite. Dans le cadre de l'amélioration continue de l'accessibilité à son dispositif d'alerte, la préparation de la nouvelle version du site internet a permis de renforcer la visibilité et l'accessibilité de la plateforme de signalement en ligne. L'essentiel des informations relatives à l'utilisation du dispositif et à la garantie de confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement ont été synthétisés sur la page dédiée, garantissant ainsi une meilleure compréhension par l'ensemble des parties prenantes.

Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été réalisée à l'échelle du Groupe et est mise à jour pour intégrer l'activité des nouvelles filiales. Elle permet au Groupe d'évaluer les risques d'exposition à ces risques, d'évaluer la maîtrise de ces risques et l'impact négatif sur le Groupe en cas de survenance.

Grâce à cette démarche, l'entreprise s'engage à maintenir une gestion proactive et anticipative des risques, en tenant compte des menaces nouvelles ou évolutives. Cette méthodologie constitue un pilier essentiel pour assurer la résilience et la durabilité des opérations, tout en alignant les pratiques sur les standards les plus exigeants en matière de gestion des risques.



Chantier du TELT, France

Des actions de sensibilisation aux risques de corruption et de trafic d'influence sont menées auprès des collaborateurs, notamment lorsqu'ils rejoignent le Groupe. D'autres actions sont menées ponctuellement lors de séminaires, conventions, etc. Des formations sont par ailleurs organisées à destination des collaborateurs les plus exposés. Le dispositif de formation en présentiel a été adapté pour tenir compte de la cartographie des risques de corruption. En 2023, celui-ci a ainsi été testé auprès des acheteurs de 10 filiales et auprès du Comité de Direction, puis déployé courant 2024 au sein de plusieurs filiales. Une analyse a été conduite afin de mieux encadrer les actions de sensibilisation (niveau 1) et de formation (niveau 2) relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Dans le sillon de l'objectif de déploiement d'une formation en ligne anticorruption destinée à tous les collaborateurs, une étape clé a été franchie. Des modules *e-learning* de sensibilisation de niveau 1 ont en effet été sélectionnés, personnalisés et intégrés à la plateforme en ligne de formation EPC Groupe. Ces modules, destinés à être suivis par l'ensemble de nos collaborateurs, visent à diffuser les principes fondamentaux de l'éthique des affaires, les règles anticorruption et le fonctionnement du dispositif d'alerte. En assurant un socle commun de connaissances à tous les employés, cette démarche contribue à homogénéiser et renforcer la culture conformité au sein du Groupe, tout en garantissant

une meilleure compréhension des enjeux liés à l'intégrité et à la conformité dans les activités professionnelles. Les formations de niveau 2 déployées entre fin 2023 et 2024 ont couvert 13 filiales qui représentent 56% du chiffre d'affaires consolidé 2024.

Afin de prévenir les risques liés aux conflits d'intérêts, de les identifier et d'assurer une revue régulière de la situation, un formulaire de déclaration des conflits d'intérêts doit être rempli une fois par an à l'occasion de l'entretien annuel par les dirigeants, les chefs de service et tous les collaborateurs des services achats. Par ailleurs, dès qu'un conflit d'intérêts réel ou potentiel risque d'influencer ses actes ou décisions dans le cadre de son activité professionnelle, tout salarié du Groupe est tenu de révéler les faits se rapportant à une telle situation et demander l'avis de sa hiérarchie. Le dispositif d'audit interne est opéré par la Direction de l'Audit Interne, qui formalise un plan d'intervention, validé par le PDG du Groupe. Les missions d'audit interne périodiques visent à s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, efficacement mis en œuvre et tenu à jour. Elles s'appuient sur des entretiens, des visites terrains, des revues documentaires et des contrôles sur les systèmes d'informations. Est auditée lors de ces missions la conformité sur les enjeux d'éthique des affaires, qui comportent notamment les risques de corruption (fraude, conflits d'intérêts, blanchiment d'argent...) et de pratiques anticoncurrentielles.



Préparation de matrice, EPC 2i

L'évaluation des tiers (clients, fournisseurs, intermédiaires, sous-traitants, partenaires...), qui consiste à apprécier le risque que fait courir au Groupe sa relation avec un tiers, est pilotée par le Siège pour les filiales, avec l'aide d'un prestataire spécialisé. En fonction du risque évalué, une enquête plus approfondie peut être réalisée. Ces évaluations permettent notamment d'apprécier l'opportunité d'entrer ou demeurer en relation avec un tiers, et de mettre en place des mesures de vigilance adaptées si cela est nécessaire.

Le Groupe attend des fournisseurs qu'ils respectent les standards énoncés dans sa Charte Achats responsables et agissent de façon éthique et responsable. Celle-ci comporte notamment un volet sur la responsabilité et l'intégrité dans la conduite des affaires, dont l'anticorruption ainsi que le respect d'une gouvernance saine et d'une concurrence loyale (respect des pratiques concurrentielles, respect des sanctions économiques, conflits d'intérêt, blanchiment d'argent).

13 2 1 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables



13 2 2 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance du Code Anticorruption



Une note sur le risque de blanchiment est établie annuellement par le Groupe. Des tests sont réalisés sur les opérations des filiales implantées dans des pays figurant sur la liste grise du GAFI (« juridictions sous surveillance »).

L'année 2024 a été marquée par une structuration renforcée de nos mesures de protection des données personnelles. Conscient des enjeux liés à la gestion des informations personnelles, le Groupe EPC poursuit ses efforts en matière de conformité réglementaire et de sécurité des systèmes d'information, en particulier :

- Afin d'encadrer la gestion des données personnelles, une Politique de Protection des Données Personnelles est en cours de revue. Cette politique définit les principes appliqués en matière de collecte, de traitement et de conservation des données. Elle vise à assurer la transparence auprès des parties prenantes et à garantir la conformité aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Conformément au RGPD, le registre des traitements des activités d'ADEX a fait l'objet d'une révision avec les opérationnels de l'ensemble des Directions. En parallèle, des travaux sont menés sur la procédure de traitement des demandes d'exercice des droits afin d'optimiser le traitement des demandes d'accès, de rectification et de suppression des données. Enfin, une campagne de sensibilisation des cadres du Siège aux exigences du RGPD a été menée afin de renforcer encore davantage la protection de nos données personnelles ;
- L'entreprise a également défini une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) afin de structurer sa stratégie de cybersécurité. Cette politique repose sur la mise en place de mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer l'intégrité et la confidentialité des informations.

E.1.5 Objectifs

2025 Déploiement des modules de sensibilisation de niveau 1 en *e-learning* et poursuite de la campagne de formation de niveau 2.

E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

E.2.1 Enjeux

Le Groupe EPC mène une stratégie d'achats associant performance opérationnelle et démarche responsable, créatrice de valeur pour les parties prenantes.

Les achats sont au cœur des activités du Groupe, qu'il s'agisse de matières premières, de produits de négoce, d'achats de sous-traitance ou de frais généraux. Renforcer les relations avec les fournisseurs permet d'accroître la visibilité sur la chaîne de valeur amont et ainsi d'identifier des leviers d'action mutuellement bénéfiques sur l'ensemble des questions de durabilité qui peuvent avoir un impact positif sur l'environnement et les communautés.

Développer et maintenir de bonnes relations avec nos fournisseurs permet de faciliter la sécurisation des approvisionnements et garantir une continuité de l'activité, dimension de plus en plus valorisée par les clients dans les appels d'offres, et représente ainsi une opportunité financière pour le Groupe. Inversement, des relations dégradées avec les fournisseurs, qui pourraient être causées par de mauvaises pratiques en matière de paiement, peuvent augmenter les coûts pour l'entreprise et impacter la qualité des services proposés aux clients.

E.2.2 Engagements

La Direction des Achats Groupe favorise la collaboration avec des fournisseurs qui sont alignés avec les valeurs du Groupe, notamment sur les questions de durabilité. Pour cela, la Direction des Achats Groupe s'appuie sur trois piliers :

- Sa Charte Achats responsables, qui agit comme un Code de Conduite RSE pour les fournisseurs ;
- L'évaluation des pratiques et engagements des fournisseurs stratégiques en matière sociale, environnementale et éthique, avec un questionnaire d'autoévaluation, des visites et des audits ;
- La formation et l'engagement des collaborateurs, et en premier plan les acheteurs du Groupe, sur les questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

E.2.3 Gouvernance

Les achats stratégiques sont négociés par la Direction des Achats Groupe à travers des contrats cadres structurant pour la performance globale du Groupe. Les approvisionnements sont initiés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La Direction Achats Groupe coordonne et encadre cette fonction. Ses principales missions sont de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Groupe, négocier des contrats cadre pour les achats stratégiques, coordonner les relations avec les fournisseurs, et fixer les règles et procédures. Le Comité Stratégique et de la RSE examine ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Dans ce cadre, les Directions Achats et RSE du Groupe définissent la Charte Achats responsables. La Direction Achats Groupe veille également à son application lors des négociations de contrats cadres.

Par ailleurs, la Direction Achats Groupe :

- anime des réunions mensuelles avec les acheteurs des filiales du groupe ;
- organise des formations spécifiques sur les achats responsables lors de son séminaire annuel ;
- visite régulièrement les filiales.



Livraison de produits, EPC Canada

• Focus

Les enjeux des filiales de déconstruction-dépollution et d'économie circulaire

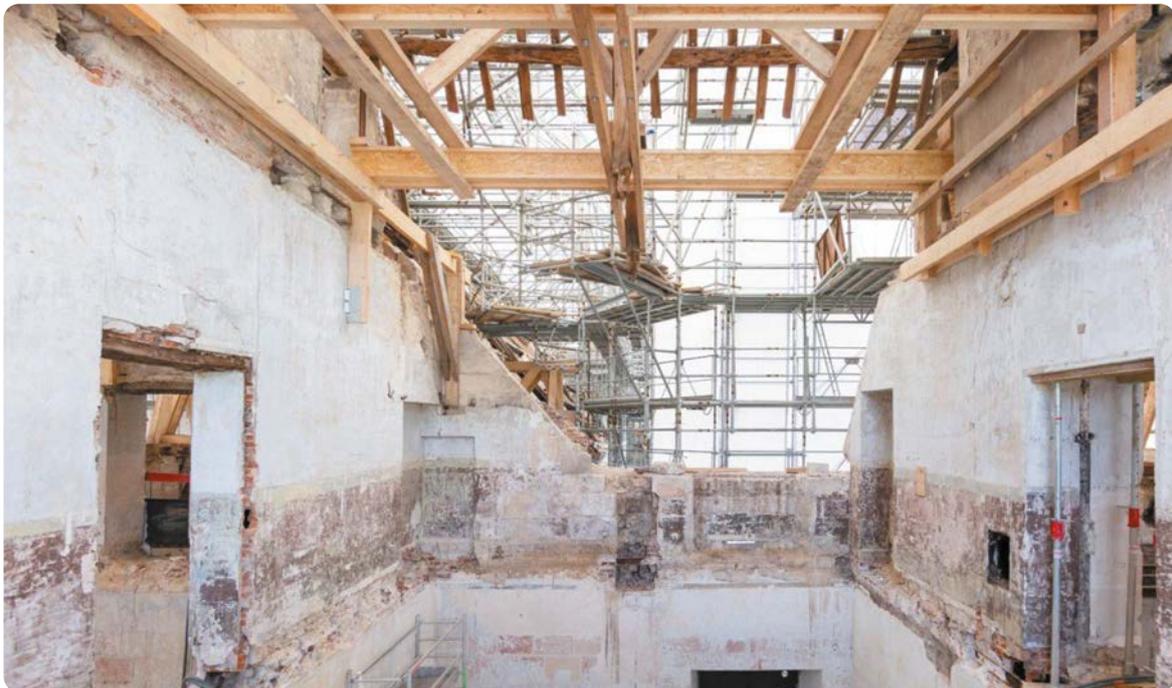
Enjeux

La structure des achats est différente pour les filiales de la Mine Urbaine, qui achètent davantage de services : locations de matériel, recours à la sous-traitance, prestation de transport des engins ou des déchets du bâtiment. Les fournisseurs sont plus petits et plus dispersés.

Actions

En fonction des chantiers et des faisabilités techniques, les filiales :

- Travaillent en partenariat avec des entreprises sociales et solidaires en accueillant des personnes en insertion sur les opérations ;
- Travaillent en partenariat avec des recycleries et des entreprises de réemploi pour mettre à disposition des matières premières secondaires, issues de la déconstruction ;
- Utilisent des engins électriques pour les opérations ;
- Travaillent avec leurs principaux fournisseurs (locataires, agences d'intérim), au niveau national, sur des dimensions RSE comme l'innovation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Travaux de dépollution, EPC Demosten

E.2.4 Actions

La Charte Achats responsables du Groupe EPC, adoptée en 2023, définit les standards que doivent adopter les fournisseurs du Groupe, à la fois en matière sociale, environnementale et d'éthique :

- Sur le volet social, la Charte détaille les exigences en matière de conditions de travail et de droits de l'Homme. Les fournisseurs doivent garantir le respect des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion ;
- Sur le volet environnemental, la Charte détaille les exigences en matière de gestion des ressources et de logistique ;
- Sur le volet éthique, la Charte détaille les exigences en matière de conduite des affaires, notamment sur les thèmes de l'anticorruption, de la sécurité de l'information et de la gouvernance.

Le Groupe EPC met en place des mesures de contrôle de la bonne conformité des fournisseurs.

Un questionnaire RSE est envoyé aux fournisseurs stratégiques pour recenser leurs pratiques et engagements environnementaux et sociaux.

- Les achats auprès de fournisseurs stratégiques couvrent 82% des achats stratégiques du Groupe (i.e., les achats de matières premières et de produits explosifs de négoce). Parmi les 21 fournisseurs stratégiques, 12 ont répondu au questionnaire

d'autoévaluation transmis par le Groupe EPC. Les 12 fournisseurs ayant répondu représentent 76% des achats auprès de fournisseurs stratégiques. Ce questionnaire est un exemple de la collaboration entre le Groupe et ses fournisseurs stratégiques pour améliorer la transparence et donc la visibilité des impacts sociaux et environnementaux de sa chaîne d'approvisionnement.

12 3 1 Taux de fournisseurs stratégiques ayant répondu au questionnaire d'auto-évaluation



D'après les réponses au questionnaire d'auto-évaluation RSE :



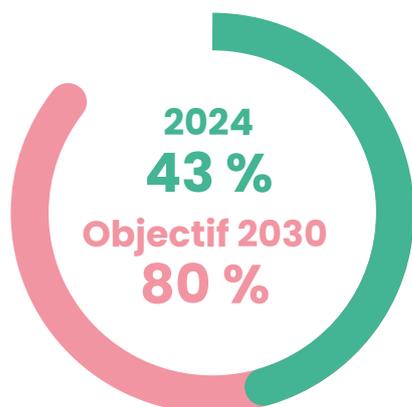
E.2 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables



De plus, la Direction Achats Groupe et les acheteurs des filiales rendent visite et audient régulièrement leurs principaux fournisseurs, y compris sous l'angle des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

12 4 1 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques audités au cours des 5 dernières années (par la Direction Achats et par les acheteurs locaux)



Le Groupe est convaincu que les acheteurs doivent être sensibilisés aux questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

- Les questions de durabilité sont constitutives de la culture du Groupe du fait de sa large implantation géographique et de l'emprise foncière nécessaire à son activité qui l'ont mis en relation avec les communautés affectées. Les acheteurs des différentes filiales sont particulièrement attentifs aux enjeux et aux réglementations de leur pays et sont encouragés à se fournir localement dans la mesure du possible ;
- Une première formalisation de cette politique a été mise en place avec la rédaction et la diffusion du Code de bonnes pratiques des affaires mis à jour en 2019 qui encourage l'ensemble des collaborateurs à évaluer l'offre des fournisseurs et sous-traitants destinés à travailler avec le Groupe d'un point de vue environnemental, chaque fois que cela est pertinent.

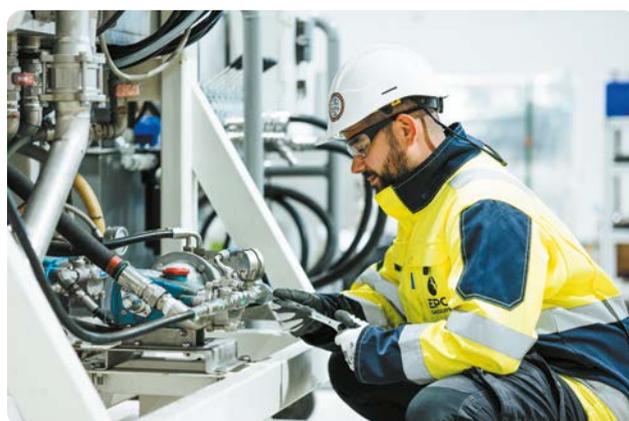
Lors du séminaire Achats en septembre 2024, 14 Acheteurs des filiales du Groupe EPC ont été formés aux pratiques d'achats responsables par une société de conseil spécialisée, leur permettant notamment de :

- Identifier les principaux risques RSE associés à la chaîne d'approvisionnement ;
- S'approprier les principaux outils d'intégration de RSE dans les achats ;
- Mieux comprendre combien représentent les achats dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe ;
- Être en mesure de déployer des bonnes pratiques pour acheter plus responsable.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : G1-3_07, G1-3_08, G1-6_01 ; G1-6_03 ; G1-6_04.

E.2.5 Objectifs

2026 intégrer systématiquement des critères RSE dans les principaux appels d'offres



Vérification de process

F. Annexes

F.1

Liste des indicateurs

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
1111	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification qualité	70%	74%	84%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification qualité / CA consolidé du Groupe
1121	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification continuité d'activité		71%	73%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification PCA / CA consolidé du Groupe
1231	Taux de fournisseurs stratégiques ayant répondu au questionnaire d'auto-évaluation		66%	76%		90%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire d'auto-évaluation (en 2023 ou 2024) / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques de l'année n
1232	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone		96% (25% sur le scope 3 complet)	99% (21% sur le scope 3 complet)			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs calculant leur BEGES / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur avait été adressé en 2023
1233	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant au moins une certification liée aux sujets RSE (environnement, énergie, SSE)		92%	98%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs avec une certification RSE / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur avait été adressé en 2023
1234	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques s'étant engagés à des initiatives RSE internationales		72%	79%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs avec engagements à une initiative RSE internationale / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur avait été adressé en 2023
1235	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques évalués sur Ecovadis		49%	64%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs évalués sur Ecovadis / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur avait été adressé en 2023
1241	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques audités au cours des 5 dernières années		48%	43%		80%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs audités au cours des 5 dernières années / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques
1321	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables		66%	76%		90%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables, d'après le questionnaire d'auto-évaluation / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
13 22	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance du Code Anticorruption		66 %	76 %		90 %	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant pris connaissance du Code Anticorruption, d'après le questionnaire d'auto-évaluation / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques
13 31	Taux de salariés ayant reçu le Code Anticorruption		85 %	94 %	100 %	100 %	Salariés présents au 31/12/n ayant signé le <i>handbook</i> / Salariés du Groupe présents au 31/12/n
13 41	Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption			0	0	0	
13 42	Montant total des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption			0	0	0	
21 11	Nombre de salariés	1 979	2 112	2 222			Nombre de salariés du Groupe présents dans les effectifs au 31/12/n, qui comprend les salariés permanents (contrats à durée indéterminée, contrats à durée indéterminée de chantier ou d'opération), les salariés temporaires (contrats à durée déterminée, alternants) et les salariés au nombre d'heures non garanti
21 12	Nombre de non-salariés		317	414			Nombre d'intérimaires présents au 31/12/n
21 21	Taux de rotation des salariés (turnover)	16 %	17 %	16 %			Nombre total de salariés qui ont quitté leur emploi volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi pendant l'année / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n. Inclut les motifs de sortie suivants : Démission, Licenciement, Licenciement économique, Retraite, Fin de période d'essai, Décès. Un changement de formule a été appliqué en 2024, conformément à la méthodologie préconisée par les normes ESRS, pour exclure les fins de contrats temporaires. À noter que les données 2022 et 2023 incluent dans leur calcul les fins de contrats temporaires.
21 22	Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise pendant l'année			471			Total du nombre de salariés qui ont quitté le Groupe pendant l'année n. Tous les motifs de départ sont pris en compte.
21 31	Nombre de filiales avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur		8	20			Nombre de filiales ayant au moins une négociation collective (y compris les conventions collectives) en vigueur au 31/12/n. Les données de 2023 ne tenaient pas compte de l'ensemble des conventions collectives, qui sont une forme de négociation collective.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
2132	Taux de salariés couverts par des négociations collectives		39 %	76 %			Somme (% de salariés couverts par des négociations collectives (y compris les conventions collectives) x salariés de la filiale) / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n. À noter que les données de 2023 ne tenaient pas compte de l'ensemble des conventions collectives, qui sont une forme de négociation collective.
2141	Taux de salariés représentés par des représentants des travailleurs		64 %	64 %			Nombre de salariés au 31/12/n représentés par des représentants du personnel / Nombre total de salariés du Groupe au 31/12/n. Les représentants du personnel sont des représentants syndicaux (nommés ou élus), des représentants librement élus par les salariés de l'entreprise et qui ne sont pas sous l'emprise ou le contrôle de l'employeur (par exemple : CSE, syndicats, et tout autre représentant du personnel auprès de l'employeur).
2161	Taux de salariés couverts par au moins une catégorie de protection sociale		96 %	100 %			Nombre de salariés au 31/12/n couverts par au moins une catégorie de protection sociale (Chômage, Maladie, Accidents du travail et handicap acquis, Congé parental ou Départ à la retraite) / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
2171	Taux d'absentéisme	2 %	3 %	3 %			Nombre de jours perdus à la suite d'un accident du travail avec arrêt, causes personnelles, conditions de travail, motivation, arrêts maladie / (Nombre de salariés x Nombre de jours travaillés)
2211	Nombre de référents Diversité, Égalité et Inclusion		2	47	1 par filiale		Nombre de référents Égalité, Diversité et Inclusion dans le Groupe
2221	Nombre de nationalités dans le Groupe		Plus de 50	Plus de 50			Nombre de nationalités différentes dans le Groupe
2231	Taux de femmes dans l'entreprise	13 %	15 %	15 %			Nombre de femmes salariées du Groupe au 31/12/n / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
2232	Taux de femmes à des postes de direction		15 %	17 %		20 %	Nombre de femmes directrices de zone ou directrices de filiale au 31/12/n / Nombre total de directeurs de zone ou de filiale au 31/12/n
2233	Taux de femmes dans le Conseil d'Administration	43 %	43 %	57 %			Nombre de femmes siégeant au Conseil d'Administration d'EPC SA / Nombre de personnes siégeant au Conseil d'Administration d'EPC SA
2234	Écart de rémunération femmes-hommes	-7 %	-4 %	-2 %			(Rémunération totale des femmes / ETP femmes) / (Rémunération totale des hommes / ETP hommes)
2241	Nombre de salariés en situation de handicap		30 (soit 1,4 % des salariés)	34 (soit 1,5 % des salariés)			Nombre de salariés en situation de handicap dans le Groupe au 31/12/n
2251	Pyramide des âges et âge moyen	42	42	42,5			Âge moyen et répartition par tranches d'âges des salariés du Groupe présents au 31/12/n

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
22 61	Ancienneté moyenne	7	8	8			Ancienneté moyenne en années des salariés du Groupe au 31/12/n
22 71	Nombre d'heures travaillées en contrats d'insertion (France uniquement)		Plus de 22 000	Plus de 22 000			Nombre d'heures travaillées sur l'année n dans le cadre des clauses d'insertion sociale (insertion dans la vie sociale / insertion professionnelle, clauses sociales d'insertion)
22 81	Taux de salariés ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Nombre de salariés présents au 31/12/n ayant accès au dispositif de lanceur d'alerte / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
22 82	Taux de salariés ayant signé le <i>handbook</i>		85 %	94 %	100 %	100 %	Nombre de salariés présents au 31/12/n ayant signé le <i>handbook</i> / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
22 91	Incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement		1	0	0	0	Nombre d'incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement durant l'année n
22 92	Montant des amendes résultant des incidents avérés de discrimination		0 €	0 €	0 €	0 €	Durant l'année n, montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes pour discrimination, y compris le harcèlement
22 93	Nombre de signalements d'incidents de discrimination, dont le harcèlement			1			Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés durant l'année n
23 11	Nombre moyen d'heures de formation par salarié		15,95 (femmes : 14,68 et hommes : 16,16)	15,1 (Femmes : 9,1 / Hommes : 16,2)			Total des heures de formation reçues par les salariés durant l'année n / Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
23 31	Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur		19 partenariats dans 10 filiales	15 partenariats dans 10 filiales			Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur : écoles, universités
23 32	Nombre de stagiaires, alternants et autres étudiants employés pendant l'année		115	213			Nombre d'étudiants ayant travaillé pour le Groupe dans l'année, dans le cadre d'un stage, d'une alternance ou d'un autre dispositif
31 11	Taux de salariés formellement informés de leur droit de retrait		85 %	94 %	100 %	100 %	Nombre de salariés présents au 31/12/n ayant signé le <i>handbook</i> (qui comprend une note d'information sur le droit de retrait et la carte Stop) / Nombre de salariés du Groupe présents au 31/12/n
31 21	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé / sécurité	67 %	73 %	80 %	73 %		CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification sécurité / CA consolidé du Groupe
31 22	Taux de salariés travaillant dans une filiale certifiée santé et sécurité		70 %	73 %			Nombre de salariés au 31/12/n des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé et sécurité / Nombre de salariés au 31/12/n des filiales industrielles et/ou commerciales. En cas de couverture partielle d'une filiale, par exemple pour certaines agences, une estimation est faite sur le nombre de salariés couverts.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
3123	Taux de filiales qui fournissent des EPI à leurs salariés (taux CA)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	CA des filiales industrielles et/ou commerciales qui fournissent des EPI à leurs salariés / CA des filiales industrielles et/ou commerciales du Groupe
3131	Nombre d'accidents mortels	0	1	0	0	0	Nombre d'accidents mortels survenus dans les filiales (inclut les salariés et les intérimaires)
3132	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	31	48	38	0	0	Nombre d'accidents du travail avec arrêt (salariés uniquement). Un accident du travail avec arrêt est un fait accidentel qui aboutit à l'impossibilité de travailler le jour qui suit de l'incident et ce quelle que soit la nature du jour qui suit l'événement (jour de repos, jour de congé, jour férié ou jour après la cessation de l'emploi)
3133	Nombre de maladies professionnelles	0	2	3	0	0	Nombre de salariés avec une maladie résultant des conditions de travail dans lesquels ils exercent leurs activités professionnelles
3134	Taux de fréquence des accidents du travail (TFI 12 mois)	8	13	9			Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenus / nombre d'heures d'exposition aux risques pour les salariés x 10 ⁶
3135	Nombre d'HIPO	43	83	59			Un HIPO est un évènement à haut potentiel de gravité. Il s'agit d'évènement qui aurait pu conduire à des conséquences très graves
3136	Taux de gravité des accidents du travail (TG1 12 mois)	0,7	0,6	0,3			Nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail avec arrêt / Nombre d'heures d'exposition aux risques pour les salariés x 10 ³
3137	Nombre d'accidents du travail sans arrêt			65			Nombre d'accidents du travail sans arrêt (salariés uniquement). Un accident du travail sans arrêt est un fait accidentel nécessitant l'évacuation de la victime pour subir des examens ou des soins médicaux n'entraînant pas d'arrêt de travail.
3142	Fréquence des rituels sécurité des filiales (taux de salariés)			Quotidien : 19 % Hebdomadaire : 49 % Mensuel : 30 % Annuel : 2 %	Quotidien : 18 % Hebdomadaire : 50 % Mensuel : 30 % Annuel : 2 %		Salariés des filiales industrielles et/ou commerciales ayant des réunions sécurité quotidiennes ou hebdomadaires ou mensuelles ou annuelles / Salariés des filiales industrielles et/ou commerciales
3221	Nombre de sites à risque		62	63			Nombre de sites Seveso soumis à autorisation, seuil haut ou seuil bas (+) Nombre de sites considérés à risque industriel par les réglementations locales hors UE. Le chiffre publié pour 2023 a été corrigé.
3222	Dont nombre de sites SEVESO		31	31			Nombre de sites Seveso soumis à autorisation, seuil haut ou seuil bas (ICPE et sites soumis à déclaration exclus). Le chiffre publié pour 2023 a été corrigé.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
32 2 3	Dont nombre de sites à risque hors SEVESO		31	32			Nombre de sites considérés à risque industriel par la réglementation locale (hors Seveso). Le chiffre publié pour 2023 a été corrigé.
32 4 1	Nombre d'HIPO à connotation sécurité des procédés	19	9	8			Un HIPO est un événement à haut potentiel de gravité. Il s'agit un d'événement qui aurait pu conduire à des conséquences très graves / dramatiques.
32 4 2	Nombre d'incidents ayant entraîné plus de 24h d'arrêt d'usine	1	1	0	0	0	
32 4 4	Nombre d'HAZID		5	2			Les HAZID (HAZard IDentification) sont des analyses de risques pour identifier les dangers d'une installation. Cette étude est réalisé dans phase de conception d'un projet.
32 4 5	Nombre d'HAZOP		5	6			Les HAZOP ((HAZard and OPerability studies) sont des études permettant d'analyser les risques potentiels associés à l'exploitation d'une installation. Cette étude est plus complète que l'HAZID.
41 1 1	Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées		14	16			Nombre de sites situés dans des zones désignées comme sensibles ou protégées par les réglementations locales
41 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale	47%	55%	66%	56%		CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification environnementale / CA consolidé du Groupe
41 2 2	Nombre de filiales sans amendes pour infraction à la protection de l'environnement	31 (97%)	24 (100%)	24 (96%)	100%		Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales (-) Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant reçu des amendes pour infraction à la protection de l'environnement
41 3 1	Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes	12	12	9			Nombre de filiales ayant mis en place un programme de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes
41 4 1	Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale		40	52			Nombre de sites ayant déjà fait l'objet d'une étude environnementale, réglementaire ou volontaire. Cela inclut les études internes mises à jour dans le cadre de la norme ISO 14001.
41 5 1	Nombre d'hectares de forêt (en France)		414	414			Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 5 2	Taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France)		55%	55%		85%	Nombre d'hectares de forêt qui disposent d'un document de gestion durable / Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 5 3	Taux d'hectares de forêt avec un label de gestion durable (en France)		0%	0%		80%	Nombre d'hectares de forêt qui disposent d'un label de gestion durable / Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 6 1	Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m3 sur les installations industrielles	2	2	0	0	0	

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
42 21	Tonnes de matières premières achetées		123 000 T	157 000 T			Achats de nitrate d'ammonium, NASC, NMA, dynamite, acide nitrique, nitrite de sodium, soude, acide acétique, nitrate de calcium, nitrate de sodium, génamine, aluminium, microsphères de verre.
42 31	BEGES total	509 000 TCO2e	482 000 TCO2e	478 000 TCO2e			Les chiffres publiés en 2022 et 2023 ont été corrigés pour désormais prendre en compte la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 32	BEGES Scope 1	20 000 TCO2e	24 000 TCO2e	20 000 TCO2e			Les chiffres publiés en 2022 et 2023 ont été corrigés pour désormais prendre en compte la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 33	BEGES Scope 2	1 300 TCO2e	1 100 TCO2e	800 TCO2e			Les chiffres publiés en 2022 et 2023 ont été corrigés pour désormais prendre en compte la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 34	BEGES Scope 3	488 000 TCO2e	456 000 TCO2e	457 000 TCO2e			Les chiffres publiés en 2022 et 2023 ont été corrigés pour désormais prendre en compte la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 35	Ratio d'intensité carbone	1,109	1,017	0,996		0,882	Emissions de GES en kgCO2e (méthode ADEME) / chiffre d'affaires consolidé en euros
42 41	Consommation d'énergie et mix énergétique			103 700 MWh			Part de chaque type d'énergie, d'après les classifications des ESRS. Le chiffre publié dans la DPEF 2023 n'a pas été repris car estimé insuffisamment fiable. Un outil sera déployé dans les années à venir pour fiabiliser le reporting.
42 42	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement et part de renouvelable		7 900 MWh, dont 16% issue de sources renouvelables	6 900 MWh, dont 18% issue de sources renouvelables			Consommations propres d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement dans le cadre des activités. Consommations issues de sources renouvelables / Consommation totale
42 43	Consommation d'énergies fossiles et mix de combustibles fossiles			98 700 MWh			Consommations d'énergie fossile dans le cadre des activités (énergie, fret, déplacements du personnel, achats comme matière première)
42 44	Nombre de filiales qui produisent de l'énergie renouvelable		6	7			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales qui produisent de l'énergie renouvelable
42 45	Nombre de filiales qui achètent de l'énergie renouvelable		7	5			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales qui achètent de l'énergie renouvelable, y compris les contrats avec des parts de renouvelable garanties
42 46	Nombre de filiales ayant réalisé au moins un audit énergétique pendant l'année		2	2			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait réaliser au moins un audit énergétique pendant l'année n
42 51	Nombre de filiales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie		14	16			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
#	INTITULÉ	2022	2023	2024	2025	2030	
42 61	Ratio d'intensité énergétique			0,21			Consommation totale d'énergie (en MWh) / Chiffre d'affaires consolidé (en k-euros)
4311	Niveau d'exposition au stress hydrique (usines)		20% (3 sites de production sur 15)	20% (3 sites de production sur 15)			Nombre de sites de production fixes en zone de stress hydrique (high ou extremely high ou arid sur l'outil Aqueduc du WRI) / Nombre de sites de production fixes
43 31	Taux de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau		42%	75%			Nombre de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau / Nombre de filiales de production
4411	Taux du CA attribuable aux activités de la Mine Urbaine, comprenant la déconstruction et l'économie circulaire		21%	22%			Voir chapitre sur Taxonomie verte européenne et tableaux réglementaires
44 21	Tonnes de ferraille recyclées par EPC Demosten		33 700	28 000			Tonnes de ferraille vendues par EPC Demosten
44 22	Tonnes de déchets valorisables extraits par EPC Demosten		97 700	43 000			Tonnes de déchets triés par EPC Demosten, hors déchets dangereux
44 23	Tonnes de granulats recyclés produits par EPC Colibri	4 600	11 700	20 600			Concassage par EPC Colibri (hors concassage mobile)
44 24	Tonnes de déchets valorisés par EPC Colibri	3 700	4 100	5 900			Valorisation de déchets par EPC Colibri
44 31	Tonnes de déchets dangereux enfouis par EPC Colibri	23 200	31 200	28 500			Enfouissement par EPC Colibri
44 32	Tonnes de déchets amiantés traités par EPC Demosten		11 200	37 500			Tonnes de déchets amiantés apportées en centres de traitement par EPC Demosten
44 41	Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe		770	840			Tonnes de déchets dangereux générés par les activités des filiales Explosifs et forage-minage (emballages souillés, produits hors spécification)
44 51	Nombre de filiales de production qui recyclent les produits hors spécification		6	4			Nombre de filiales de production d'explosifs qui recyclent les produits hors spécification (démarrages de production, produits périmés...). D'une année à l'autre, certaines filiales peuvent arrêter le recyclage car leur volume de produits hors spécification est négligeable.
45 21	Contribution financière à des projets à destination des communautés touchées		60 k€	54 k€			Montants versés pour des projets communautaires, par exemple forages de puits, réfection de routes, dons, financement d'une école...
4611	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme		0	0	0	0	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme affectant le personnel de l'entreprise durant l'année n
4612	Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'Homme		0 €	0 €	0 €	0 €	Montant des amendes, sanctions et indemnités résultant des incidents graves constatés en matière de droits de l'Homme
4613	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant une procédure interne et anonyme d'alerte		100%	100%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs avec une procédure d'alerte interne et anonyme / Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire
4614	Nombre de signalements d'incidents en matière de droits de l'Homme			0	0	0	Nombre de signalements d'incidents en matière de droits de l'Homme

F.2 Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
2	BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	B.1.1 L'état de durabilité
2	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	B.1.1 L'état de durabilité
2	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	B.2.2 Gouvernance
2	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	B.2.2 Gouvernance
2	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	B.2.2 Gouvernance
2	GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	Non disponible
2	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	B.1.3 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité B.2.2 Gouvernance
2	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur
2	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	B.3.4 Cartographie des parties prenantes
2	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC Paragraphe Enjeux de chacune des sous-parties de l'état de durabilité
2	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité
2	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	F.2 Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé
2	MDR-P	Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	Paragraphe Engagements de chacune des sous-parties de l'état de durabilité
2	MDR-A	Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels	Paragraphe Actions de chacune des sous-parties de l'état de durabilité
2	MDR-M	Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels	Indicateurs dans chacune des sous-parties de l'état de durabilité F.1 Liste des indicateurs
2	MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Objectifs dans chacune des sous-parties de l'état de durabilité F.1 Liste des indicateurs
EI	EI-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
EI	EI-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
EI	EI-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
EI	EI-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
EI	EI-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
EI	EI-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre
EI	EI-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non disponible

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
E1	E1-8	Tarifification interne du carbone	Non disponible
E1	E1-9	Effets financiers attendus des risques des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	Non disponible
E2	E2-1	Politiques en matière de pollution	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-3	Cibles en matière de pollution	Non disponible
E2	E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non disponible
E2	E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-6	Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution	Non disponible
E3	E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
E3	E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
E3	E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
E3	E3-4	Consommation d'eau	Non disponible
E3	E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Non disponible
E4	E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non disponible
E4	E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non disponible
E4	E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible
E5	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
E5	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
E5	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
E5	E5-4	Flux de ressources entrants	C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
E5	E5-5	Flux de ressources sortants	C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
E5	E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible
S1	S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	D. Informations sociales
S1	S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail D.3 Développer les compétences et l'engagement
S1	S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	D. Informations sociales
S1	S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	D. Informations sociales
S1	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-9	Indicateurs de diversité de diversité	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion
S1	S1-10	Salaires décents	Non disponible
S1	S1-11	Protection sociale	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-12	Personnes handicapées	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion
S1	S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	D.3 Développer les compétences et l'engagement
S1	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs
S1	S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non disponible
S1	S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion
S1	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
S2	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non disponible
S2	S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	Non disponible
S2	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Non disponible
S2	S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Non disponible

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
S2	S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non disponible
S3	S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S4	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	N/A (non matériel)
S4	S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	N/A (non matériel)
S4	S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	N/A (non matériel)
S4	S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	N/A (non matériel)
S4	S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	N/A (non matériel)
GI	GI-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	E.1 Assurer une pratique éthique des affaires D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
GI	GI-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
GI	GI-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
GI	GI-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	Non disponible
GI	GI-5	Influence politique et activités de lobbying	N/A (non matériel)
GI	GI-6	Pratiques en matière de paiement	Non disponible

F.3 Évaluation de double matérialité

F.3.1 Principe de cotation des enjeux

Comme précisé dans le guide de l'ANC, l'utilisation de seuils quantitatifs n'est pas obligatoire mais peut être utile, notamment pour les grandes entreprises. EPC a donc défini des grilles d'évaluation pour exclure de façon objective les enjeux qui seraient non matériels. La gravité, l'ampleur et la probabilité sont notés 0, 1, 4, 7 ou 10.

- Les scores de matérialité des impacts positifs et des impacts négatifs sont le produit de la gravité et de la probabilité.
- Les scores de matérialité des risques et des opportunités sont le produit de l'ampleur et de la probabilité.

0 renvoie toujours à un enjeu non applicable au Groupe (par exemple, il n'y a pas d'impacts, risques ou opportunités liés à l'extraction de ressources marines étant donnée la nature des activités du Groupe).

NIVEAU DE GRAVITÉ	ÉTENDUE	AMPLEUR
1	Très limitée à limitée	Très limitée à limitée
4	Limitée Moyenne	Moyenne Limitée
7	Moyenne Grande	Grande Moyenne
10	Grande	Grande

c/ Gravité des impacts négatifs

La gravité est notée 1, 4, 7 ou 10. L'étendue, l'ampleur et le caractère irrémédiable sont évalués qualitativement pour obtenir une note de

NIVEAU DE GRAVITÉ	ÉTENDUE	AMPLEUR	CARACTÈRE IRRÉMÉDIABLE
1	Très limitée à limitée	Très limitée à limitée	Non
4	Limitée Moyenne	Moyenne Limitée	Non Non
7	Moyenne Grande	Grande Moyenne	Oui Oui
10	Grande	Grande	Oui

L'amplitude de la notation entre 1 et 10 permet de creuser les écarts-types et de faire ressortir les enjeux les plus matériels, notamment pour la consolidation et la représentation graphique. Étant donné la multitude de sujets et de sources d'information, le choix entre 4 notes permet d'identifier les grandes tendances en gardant un système de notation simple.

a/ Probabilité

La probabilité est évaluée pour les impacts positifs, les impacts négatifs, les risques et les opportunités. Pour simplifier la grille d'évaluation, les effets réels et potentiels sont référencés au même endroit, et la probabilité est évaluée 10 (note maximum) lorsque les effets sont déjà réels et récurrents :

- 1 renvoie à un effet possible mais très improbable
- 4 renvoie à un effet plutôt probable
- 7 renvoie à un effet probable ou très probable
- 10 renvoie à un effet déjà réel et récurrent

b/ Gravité des impacts positifs

La gravité est notée 1, 4, 7 ou 10. L'étendue et l'ampleur sont évalués qualitativement pour obtenir une note de gravité de l'impact positif. Ainsi, la note de gravité est appréciée globalement, en tenant compte des niveaux suivants :

gravité de l'impact négatif. Ainsi, la note de gravité est appréciée globalement, en tenant compte des niveaux suivants :

Comme rappelé dans l'IG 1 – 118 de l'EFRAG (*“Any of the three characteristics of severity can make an impact severe, but often the characteristics are interdependent. Irremediable character could impact severity by increasing its scale. In turn, it is often the case that the greater the scale or the wider the scope of an impact, the harder it is to remediate, albeit a case-by-case assessment is to be performed in order to conclude if any of the three characteristics can make the impact severe.”*), les trois facteurs sont souvent interdépendants, raison pour laquelle nous ne les évaluons pas individuellement.

Dans le cas des impacts négatifs potentiels sur les droits de l'Homme, les ESRS précisent que « la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité » (ESRS 1 §45). Ainsi, conformément aux principes énoncés, il sera considéré que le score de gravité sera nécessairement supérieur ou égal au score de probabilité.

d/ Ampleur des risques et opportunités

L'ampleur est évaluée conformément aux règles établies pour l'évaluation des risques dans le système de gestion de la continuité d'activité (PCA) :

- 1 renvoie à un impact financier (c'est-à-dire, un effet sur le chiffre d'affaires) entre 25k € et 250k €
- 4 renvoie à un impact financier entre 250k € et 1m €
- 7 renvoie à un impact financier entre 1m € et 5m €
- 10 renvoie à un impact financier supérieur à 5m €

e/ Autres dimensions

Conformément à ESRS 1 §77, les intervalles de temps suivants sont adoptés à compter de la fin de la période de reporting :

- Par court-terme, on entend un effet attendu dans moins d'un an.
- Par moyen-terme, on entend un effet attendu dans 1 à 5 ans.
- Par long-terme, on entend un effet attendu dans plus de 5 ans.

F.3.2 Hypothèses clés de la méthodologie

EPC Groupe prend un certain nombre d'hypothèses, en suivant les principes des ESRS et les Guidances de l'EFRAG. EPC fait notamment les choix suivants :

- EPC Groupe a cherché à faire ressortir ses sujets spécifiques dans les enjeux de durabilité de l'AR 16 de l'ESRS 1, notamment en organisant les enjeux en « enjeux propres à EPC », au lieu de rajouter des lignes à la matrice d'évaluation. Cette approche facilite les revues par les experts internes (puisque'elle s'adapte à leurs expertises et domaines d'autorité) mais pourrait complexifier la compréhension des parties prenantes externes.
- EPC fait le choix de partir des enjeux de durabilité et non directement des chaînes de valeur et des activités de l'entreprise. En effet, le Groupe considère que les experts métiers sont plus familiers avec les activités de l'entreprise et sa chaîne de valeur qu'avec la diversité des enjeux de durabilité. En partant de la liste de l'AR 16, le Groupe s'assure de n'omettre aucun des enjeux de durabilité dans son évaluation, sans pour autant risquer d'omettre des activités du Groupe.
- L'évaluation de double matérialité, qui se veut objective, a une part encore importante de subjectivité. En effet, des données précises et formalisées ne sont pas disponibles pour tous les thèmes, et les cotations reposent sur l'expertise et l'expérience de nos experts métier et experts internes. Les experts métier comme les experts internes ont des connaissances approfondies de leurs thèmes mais n'ont pas nécessairement de bibliographie à partager. La prédiction objective de l'ampleur et de la probabilité des impacts potentiels reste difficile au vu des ressources disponibles.
- Le concept de double matérialité, le vocabulaire associé et l'outil utilisé pour l'évaluation nécessitent de former de manière approfondie les experts afin que les revues soient pertinentes. Étant donné ses ressources et pour garantir le sérieux des revues, le Groupe EPC doit donc limiter le nombre d'experts interrogés chaque année.
- La granularité différente entre les enjeux de durabilité que doit évaluer le Groupe (tableau de l'AR 16 de l'ESRS 1) et les point de données des ESRS thématiques complexifie la réconciliation pour le gap analysis. La notion de matérialité d'information devient nécessairement essentielle.

F.3.3 Liste des enjeux de durabilité évalués

EPC s'évalue sur l'ensemble des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'AR 16 de l'ESRS 1 (enjeux de durabilité). L'évaluation est menée deux fois : une fois pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage, et une fois pour la chaîne de valeur Mine Urbaine.

Pour les besoins de la revue par les experts internes, faciliter leur compréhension et leur intégration dans la représentation graphique, le Groupe classe ensuite les enjeux de durabilité de l'ESRS 1 en « enjeux propres à EPC ». Cela permet notamment au Groupe de proposer à ses parties prenantes internes comme externes une représentation graphique simplifiée des résultats de l'analyse de double matérialité. Les cas de figure sont les suivants :

- S'il n'y a pas d'enjeu spécifique à EPC dans le thème, l'enjeu EPC porte un nom identique ou similaire à celui de l'ESRS correspondant :
 - Biodiversité et services écosystémiques (E4)
 - Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)
 - Relations avec les communautés locales (S3)
 - Ressources hydriques (E3)
 - Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)
- Si le thème contient des sous-thèmes ou sous-sous-thèmes particulièrement importants pour le Groupe, alors ils sont isolés et parfois nommés plus spécifiquement :
 - Adaptation au changement climatique (sous-thème, E1)
 - Atténuation du changement climatique (sous-thème, E1)
 - Diversité, égalité et inclusion (sous-thème, S1)
 - Efficacité énergétique (sous-thème, E1)
 - Formation et engagement (sélection de sous-sous-thèmes, S1)
 - Relations client et qualité / sécurité des produits (sélection de sous-sous-thèmes, S4) – spécifique à la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage
 - Sécurité des procédés (sous-sous-thème, S3) – spécifique à la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage
 - Sécurité des travailleurs (sous-sous-thème, S1)
 - Valorisation des déchets et économie circulaire (sous-thèmes, E5)
- Si, dans les opérations d'EPC, des sous-thèmes et sous-sous-thèmes issus de différents thèmes sont traités de façon commune, ils peuvent être regroupés dans un enjeu spécifique :
 - Achats responsables : comprend un sous-thème E5 et un sous-thème de G1
 - Éthique des affaires et droits fondamentaux : comprend des sous-thèmes de G1, S1 et S2
- Enfin, si le thème est très important pour le Groupe mais pour des raisons différentes pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage et la chaîne de valeur Mine Urbaine, le thème est divisé en deux enjeux :
 - Activités de dépollution et décontamination (thème E2, pour la chaîne de valeur Mine Urbaine) : renvoie principalement aux activités de dépollution et décontamination des filiales de la Mine Urbaine
 - Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses (thème E2, pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage) : renvoie aux pollutions que pourraient causer les activités propres des filiales Explosifs et forage-minage.

F.3.4 Liste des principaux IRO

Le tableau ci-après détaille les regroupements ainsi que le résultat de l'analyse de double matérialité pour chacun des enjeux de durabilité.

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC
Changement climatique	Adaptation au changement climatique		Matériel	Adaptation au changement climatique
	Atténuation du changement climatique		Matériel	Atténuation du changement climatique
	Energie		Matériel	Efficacité énergétique
Pollution	Pollution de l'air		Matériel	Explosifs et forage-minage : Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses Mine Urbaine : Activités de dépollution et décontamination
	Pollution des eaux		Matériel	
	Pollution des sols		Matériel	
	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires		Non matériel	
	Substances préoccupantes		Matériel	
	Substances extrêmement préoccupantes		Matériel	
	Microplastiques		Matériel	
Ressources hydriques et marines	Eau	Consommation d'eau	Matériel	Ressources hydriques
		Prélèvements d'eau	Matériel	
		Rejet des eaux	Matériel	
		Rejet des eaux dans les océans	Non matériel	
	Ressources marines	Extraction et utilisation des ressources marines	Non matériel	
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs directs de perte de biodiversité	Changement climatique	Matériel	Biodiversité et services écosystémiques
		Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers	Non matériel	
		Exploitation directe	Non matériel	
		Espèces exotiques envahissantes	Non matériel	
		Pollution	Matériel	
		Autres	Non matériel	
		Impacts sur l'état des espèces	Taille des populations d'espèces	
		Risque d'extinction mondiale des espèces	Non matériel	
	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des sols	Matériel	
		Désertification	Non matériel	
		Imperméabilisation des sols	Non matériel	
	Impacts et dépendances sur les services écosystémiques		Matériel	

F.3 ANNEXES

Évaluation de double matérialité

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC
Économie circulaire	Flux de ressources sortants liées aux produits et services		Matériel	Valorisation des déchets et économie circulaire
		Déchets	Matériel	
	Flux de ressources entrants, y compris l'utilisation des ressources		Matériel	Achats responsables
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Matériel	Sécurité des travailleurs
		Sécurité de l'emploi	Matériel	Formation et engagement
		Temps de travail	Matériel	
		Salaires décents	Matériel	
		Dialogue social	Non matériel	
		Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation	Matériel	
		Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives	Matériel	
	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Matériel	
		Formation et développement des compétences	Matériel	
		Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Matériel	Diversité, égalité et inclusion
		Emploi et inclusion des personnes handicapées	Matériel	
	Autres droits liés au travail	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	Matériel	
		Diversité	Matériel	
Travail des enfants		Non matériel	Éthique des affaires et droits fondamentaux	
Travail forcé		Non matériel		
Logement adéquat		Non matériel		
	Protection de la vie privée	Matériel		

F.3 ANNEXES

Évaluation de double matérialité

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC		
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	Non matériel	Travailleurs de la chaîne de valeur		
		Temps de travail	Non matériel			
		Salaires décents	Non matériel			
		Dialogue social	Non matériel			
		Liberté d'association, existence de comités d'entreprise	Matériel			
		Négociation collective	Non matériel			
		Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Matériel			
		Santé et sécurité	Matériel			
	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Non matériel	Éthique des affaires et droits fondamentaux		
		Formation et développement des compétences	Matériel			
		Emploi et inclusion des personnes handicapées	Non matériel			
		Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	Non matériel			
		Diversité	Non matériel			
		Travail des enfants	Matériel			
		Travail forcé	Matériel			
		Logement adéquat	Non matériel			
Autres droits liés au travail	Eau et assainissement	Non matériel	Éthique des affaires et droits fondamentaux			
	Protection de la vie privée	Non matériel				
	Communautés affectées	Droits des peuples autochtones		Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause	Matériel	Relations avec les communautés locales
		Droits civils et politiques des communautés		Auto-détermination	Matériel	
Droits culturels			Matériel			
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Droits civils et politiques des communautés	Liberté d'expression	Matériel	Explosifs et forage-minage : Sécurité des procédés Mine Urbaine : Relations avec les communautés locales		
		Liberté de réunion	Matériel			
	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Impacts sur les défenseurs des droits de l'Homme	Non matériel			
		Logement adéquat	Matériel			
		Alimentation adéquate	Matériel			
		Eau et assainissement	Matériel			
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Impacts liés à la terre	Matériel				
	Impacts liés à la sécurité	Matériel				

F.3 ANNEXES

Évaluation de double matérialité

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC	
Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Protection de la vie privée	Non matériel	Consommateurs et utilisateurs finaux Explosifs et forage-minage : Relations client et qualité / sécurité des produits Mine Urbaine : Consommateurs et utilisateurs finaux Consommateurs et utilisateurs finaux	
		Liberté d'expression	Non matériel		
		Accès à l'information (de qualité)	Matériel		
	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Santé et sécurité	Matériel		
		Sécurité de la personne	Non matériel		
	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Protection des enfants	Non matériel		
		Non-discrimination	Non matériel		
Accès aux produits et services		Non matériel			
Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Pratiques de commercialisation responsables	Non matériel	Achats responsables	
		Culture d'entreprise	Non matériel		
		Protection des lanceurs d'alerte	Matériel		
		Bien-être animal	Non matériel		
		Dialogue politique et activités de lobbying	Non matériel		
		Corruption et versement de pots-de-vin	Prévention et détection, y compris les formations		Matériel
			Incidents/Cas		Matériel

F.3.5 Représentation graphique simplifiée de l'évaluation de double matérialité

À l'issue de l'évaluation pour l'activité Explosifs et forage-minage et l'activité Mine Urbaine, EPC calcule des moyennes pour présenter une matrice simplifiée. Les scores de matérialité de chacun des enjeux propres à EPC sont pondérés par la part que représente chaque activité dans le chiffre d'affaires du Groupe, afin d'obtenir des scores de matérialité pour le Groupe. Ces scores donnent la position des points dans la matrice de double matérialité.

Chaque point de la matrice est coloré en fonction de la contribution des impacts positifs et des opportunités dans le score de matérialité, c'est-à-dire la part de la somme du score de matérialité des impacts positifs et du score de matérialité des opportunités

dans le total du score de matérialité (i.e. la somme du score de matérialité d'impact et du score de matérialité financière). La contribution est considérée comme basse si la part des impacts positifs et des opportunités est inférieure à 40 %, équilibrée si la part est comprise entre 40 % et 60 %, et élevée si la part est supérieure à 60 %.

Par exemple, pour l'enjeu Relations avec les communautés locales, la somme du score de matérialité des impacts positifs et du score de matérialité des opportunités représentent 67 % de la somme du score de matérialité d'impact et du score de matérialité financière.

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

F.4 Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 2l, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		B.2.2 Gouvernance Indicateur 22 3 3 Taux de femmes dans le Conseil d'Administration
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 2l, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		B.2.2 Gouvernance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				Non disponible
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable
ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non disponible Publication prévue dans l'état de durabilité 2025
ESRS EI-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS EI-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre Indicateur 42 3 5 Ratio d'intensité carbone
ESRS EI-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre Indicateur 42 4 3 Consommation d'énergies fossiles et mix de combustibles fossiles
ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre Indicateur 42 4 1 Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS EI-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre Indicateur 42 6 1 Ratio d'intensité énergétique
ESRS EI-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre Indicateurs 42 3 1, 42 3 2, 42 3 3, 42 3 4
ESRS EI-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre Indicateur 42 3 5 Ratio d'intensité carbone
ESRS EI-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel
ESRS EI-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non disponible

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			Non disponible
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés			Non disponible
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non disponible
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non disponible
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non disponible
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non disponible
ESRS 2- SBM 3 – E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS 2- SBM 3 – E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 – E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets Indicateur 44 4 1 Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs Indicateurs 31 3 1, 31 3 2, 31 3 4, 31 3 7

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs Indicateur 31 3 6 Taux de gravité des accidents du travail (TG1 12 mois)
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion Indicateur 22 3 4 Écart de rémunération femmes-hommes
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion Indicateur 22 9 3 Nombre de signalements d'incidents de discrimination, dont le harcèlement
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, Tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS GI-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
ESRS GI-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
ESRS GI-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		E.1 Assurer une pratique éthique des affaires Indicateurs 13 4 1 et 13 4 2
ESRS GI-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires



F.5 Tableaux réglementaires liés à la taxonomie verte européenne

Publication des informations visées à l'article 8, paragraphes 6 et 7, conformément à l'annexe III du règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission du 9 mars 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques exercées dans certains secteurs de l'énergie et le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques.

LIGNE ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

	OUI/NON
1. L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2. L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3. L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE

	OUI/NON
4. L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5. L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6. L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



Part du chiffre d'affaires issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2024

EXERCICE N	2024	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE										CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (« CRITÈRES DNSH »)									
		Code (2)	Chiffre d'affaires (3) (en M€)	Part du chiffre d'affaires, année N (4) %	Atténuation du changement climatique (5) OUI ; NON ; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) OUI ; NON ; N/EL	Eau (7) OUI ; NON ; N/EL	Pollution (8) OUI ; NON ; N/EL	Économie circulaire (9) OUI ; NON ; N/EL	Biodiversité (10) OUI ; NON ; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) OUI ; NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI ; NON	Eau (13) OUI ; NON	Pollution (14) OUI ; NON	Économie circulaire (15) OUI ; NON	Biodiversité (16) OUI ; NON	Garanties minimales (17) OUI / NON	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18) %	Catégorie activité habilitante (19) H	Catégorie activité transitoire (20) T	
Activités économiques (1)																					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnementale (alignées sur la taxonomie)																					
Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE 3.3	37,7	8%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				
Dépollution de sites et zones contaminés	PPC 2.4	19,2	4%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	2,1	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				
Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux	CE 2.7	2,0	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		61,0	12%	0%	0%	0%	4%	9%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
Dont habitantes		-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	H			
Dont transitoires		-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		T		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE 3.3	25,1	5%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL				
Dépollution de sites et zones contaminés	PPC 2.4	11,6	2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL				
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	0,4	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL				
Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux	CE 2.7	0,0	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		37,1	8%	0%	0%	0%	2%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		98,2	20%	0%	0%	0%	6%	14%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	21%	21%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		392,0	80%																		
TOTAL		490,2	100%																		

Crédit photos :
EPC Groupe
Delphine Prevot
Laetitia Rivière
Patrick Sordoillet
Alexis Toureau



www.epc-groupe.com



ÉTAT DE DURABILITÉ 2024